

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

1.1/ RAPPORT DE PRÉSENTATION DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CREST

Approbation
Septembre 2019



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crest – révision générale n°1

Nom du fichier	Diagnostic territorial et Etat initial de l'environnement
Version	Approbation septembre 2019
Rédacteur	<i>Jean-Baptiste BRUNET – Judit ROULAND</i>
Vérificateur	<i>Mandy ALBERTENGO</i>
Approbateur	<i>Véronique COQUEL</i>



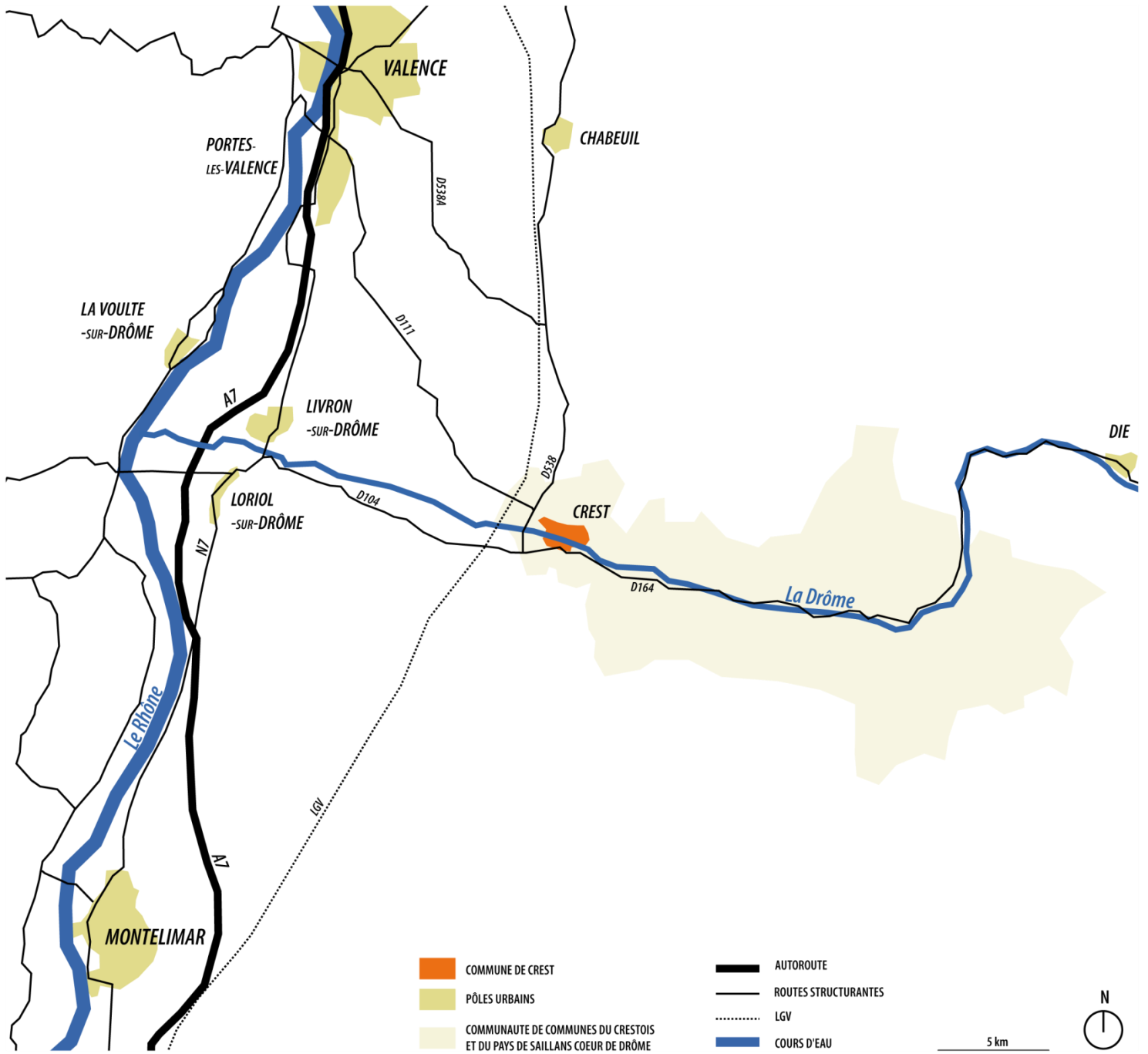
1.

Diagnostic territorial

Présentation de la Commune	5
Analyse socio-economique	8
Dynamiques démographiques	8
Structure du parc de logements	12
Données économiques	16
Fonctionnement du territoire	31
Equipements publics / collectifs	31
Infrastructures de déplacement	35
Les réseaux et la gestion des déchets	43
Analyse urbaine et foncière	49
Morphologie urbaine, typologie et fonction	49
Analyse de la consommation d'espace	62
Synthèse des enjeux territoriaux	65

Carte de situation de Crest

Source : G2c territoires



PRESENTATION DE LA COMMUNE

Une commune accessible, à proximité de grands axes de communications...

Crest est située en région Auvergne-Rhône Alpes, dans le département de la Drôme, à 28 km de Valence, la préfecture, et 30 km de Montélimar. La ville de Crest se place au carrefour des vallées du Rhône et de la Drôme, porte d'entrée du Vercors.

D'une étendue de 2373 hectares, le territoire communal de Crest s'étend de part et d'autre de la rivière Drôme.

Crest jouit de la proximité d'axes de communication importants de la vallée du Rhône (A7, N7, LGV Méditerranée,...).

... au cœur de plusieurs échelles territoriales

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme

Crest fait partie de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme (CCCPS), rassemblant 15 communes pour une population de près de 15 000 habitants, dont Crest est la ville-centre.

Cette intercommunalité est née de la fusion le 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de Communes du Crestois, de la Communauté de Communes du Pays de Saillans et de l'intégration de la Ville de Crest.

La Communauté de Communes détient les compétences obligatoires suivantes :

1) Aménagement de l'espace

2) Actions de développement économique

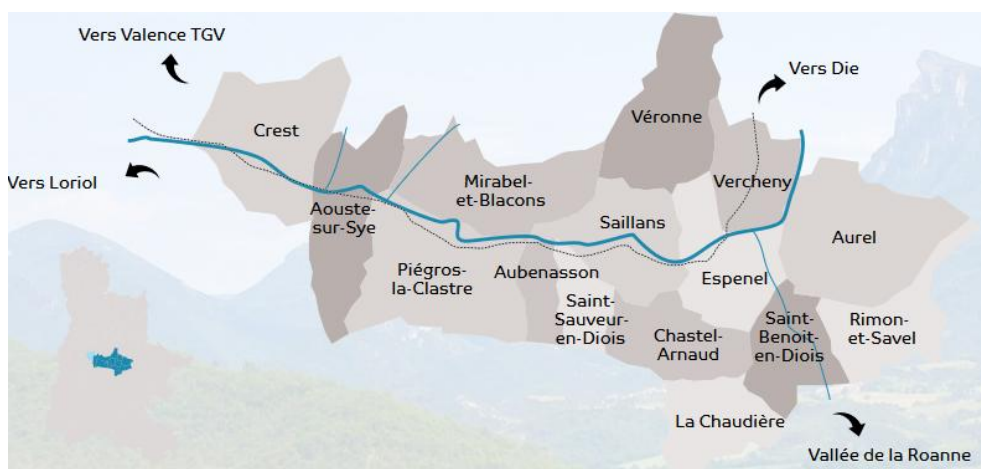
Economie

Tourisme

Energie et développement durable

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4) Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés



Documents supra-communaux de planification

Le SCoT « Vallée de la Drôme – aval » (en cours d'élaboration)

La commune de Crest se situe dans le périmètre du SCoT « Vallée de la Drôme-aval » arrêté par le Préfet de la Drôme le 16 novembre 2015 (arrêté n°2015320-0058).

En l'absence de SCoT approuvé, la commune est donc soumise aux dispositions de l'article L.142-4 du Code de l'Urbanisme.

Pour ouvrir à l'urbanisation, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les secteurs actuellement classés au PLU applicable en zones AU stricte, A et N, une dérogation est donc requise. La commune pourra ainsi élaborer un dossier spécifique qui sera soumis au Préfet au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) (en cours d'élaboration)

Actuellement, il existe deux PLH sur le territoire intercommunal de Crest : un sur l'ex Communauté du Crestois et un sur l'ex Communauté de Communes du Pays de Saillans. Suite à la création de la nouvelle intercommunalité du Crestois et Pays de Saillans-Cœur de Drôme, une révision a été lancée afin d'intégrer de nouvelles finalités induites par le territoire de plus grande échelle.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Rhône Méditerranée est un document de planification adopté par le Comité de Bassin le 20 novembre 2015. Il a été élaboré en application de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. Le Code de l'Urbanisme établit que les SCoT, PLU et Cartes communales doivent être compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent l'atteinte du bon état des eaux en 2021 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques. L'orientation fondamentale n°2 du SDAGE Rhône Méditerranée prévoit que les documents d'urbanisme doivent respecter ce principe de non dégradation et tenir compte des évolutions prévisibles ou constatées des milieux aquatiques du fait des aménagements projetés.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau, et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la rivière Drôme

Le Préfet de la Drôme a approuvé le SAGE Drôme dans sa version révisée le 1^{er} juillet 2013.

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE.

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

En l'absence de SCoT, le PLU devra être compatible avec les objectifs de protection définis par le SAGE en application du Code l'Urbanisme.

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

Dynamiques démographiques

Un réveil de la croissance démographique

Crest a connu un fort pic de croissance entre 1968 et 1975, avec un taux de variation annuel de 0,7, en lien avec une attractivité résidentielle importante. Suite à cette période, la croissance démographique de Crest s'est longtemps stabilisée. La commune a gagné 450 habitants en plus de 30 ans.

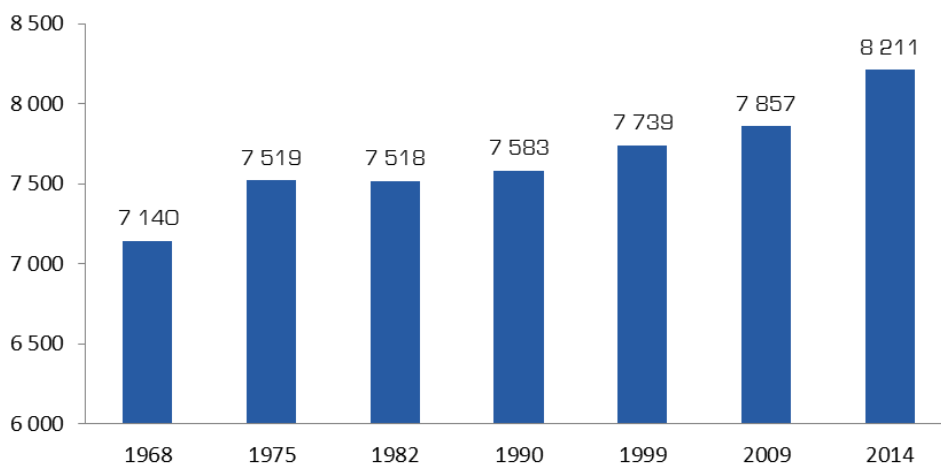
A partir de 2008, le rythme de croissance s'est accéléré avec un taux de variation annuel autour de +1% par an.

Crest compte **8211 habitants lors du dernier recensement de l'INSEE en 2014** (total en population municipale).

La population municipale selon l'INSEE, comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. L'ensemble de ces comptes représente la population totale. Néanmoins, pour comparer les statistiques d'un territoire, c'est la population municipale qui est analysée.

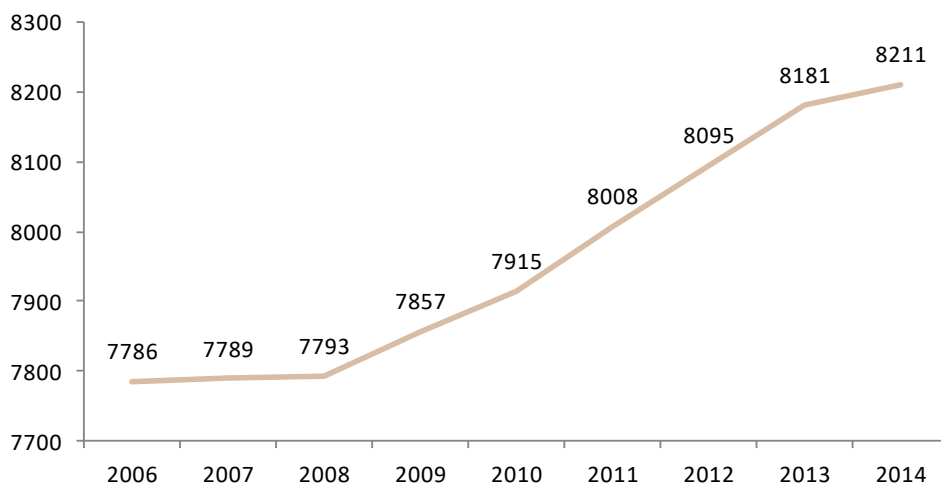
Evolution démographique entre 1968 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Evolution démographique récente entre 2006 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP2006 à RP2014 exploitations principales.



La période de forte croissance démographique entre 1968 et 1975 résulte d'un double apport de population lié à des soldes migratoires et naturels positifs.

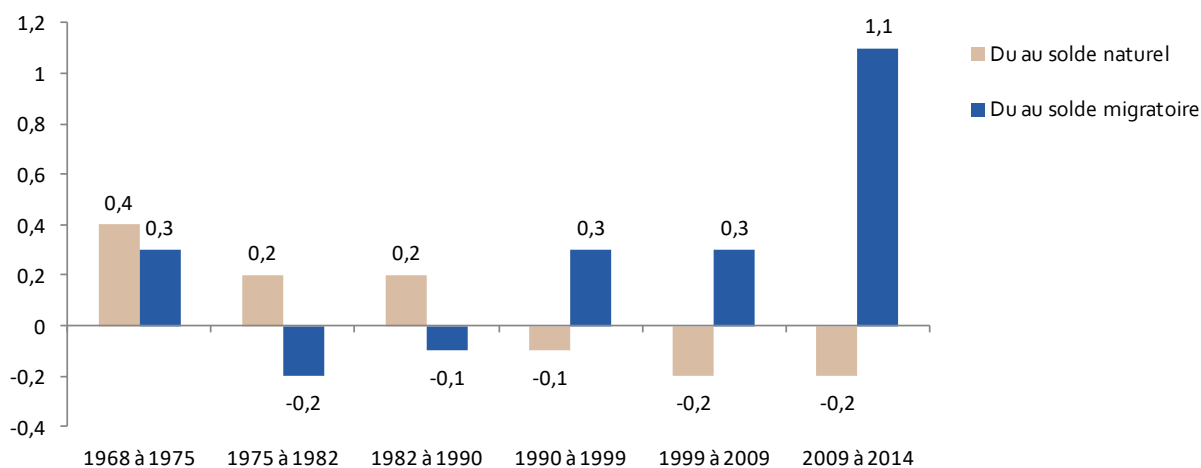
Par la suite, entre 1975 et 1990, la commune ne parvient pas à conserver une partie de sa population et connaît un solde migratoire négatif. Toutefois la croissance démographique est maintenue grâce à un solde naturel positif.

Puis, de 1990 à 2014, la situation s'inverse avec une population qui s'agrandit uniquement grâce à une arrivée importante de population extérieure, alors que le solde naturel est négatif.

Entre 2009 et 2014 (dernière période intercensitaire INSEE), la commune connaît sa plus forte période d'attractivité, avec un taux de variation annuel migratoire qui atteint +1,1 % par an.

Evolution du taux de variation annuel

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



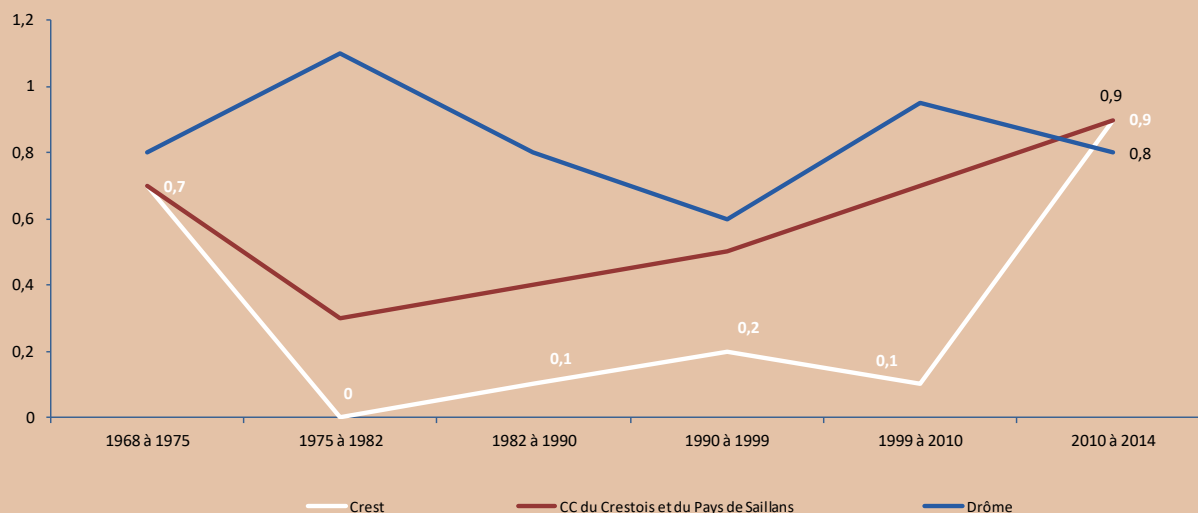
Comparaison avec les autres échelons territoriaux

Ville-centre de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS), Crest influence largement les évolutions démographiques de son territoire intercommunal. Majoritaire au sein de la Communauté de Communes, la population de Crest donne le rythme de l'évolution démographique à l'échelle intercommunale. Ainsi, depuis 1968, les variations annuelles de population de la CCCPS suivent les tendances de celles de Crest. Toutefois, les taux de variation annuels de la commune sont systématiquement restés inférieurs à ceux de son territoire communautaire. Cela montre que le territoire de la CCCPS a pu bénéficier des dynamiques démographiques de Crest, et a également connu une croissance démographique.

Si les taux de variation annuels de Crest sont toujours restés inférieurs à ceux de la Drôme, sur la période 2009-2014, la commune connaît une variation annuelle de population plus importante que son département.

Evolution comparée du taux de variation annuel entre 1968 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

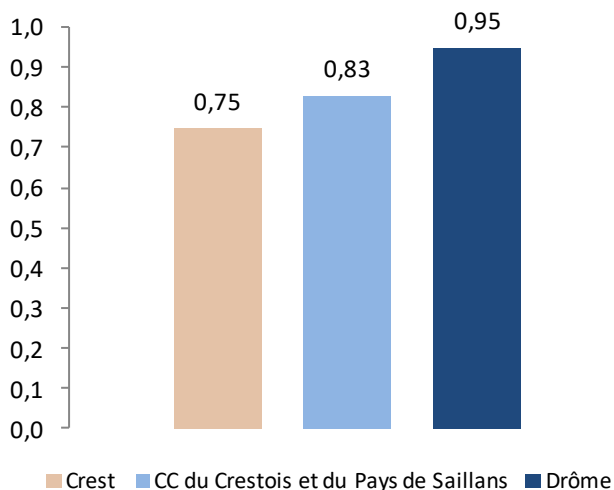


Une population vieillissante

L'indice de jeunesse¹ en 2014 est de 0,75 sur 1, signe d'une population communale assez vieillissante (un indice de jeunesse de 1 étant un équilibre entre les + de 60 ans et les - de 20 ans). Il est par ailleurs inférieur à celui de la CC du Crestois et du Pays de Saillans (0,83) et à celui du département de la Drôme (0,95).

Indice jeunesse comparé en 2014.

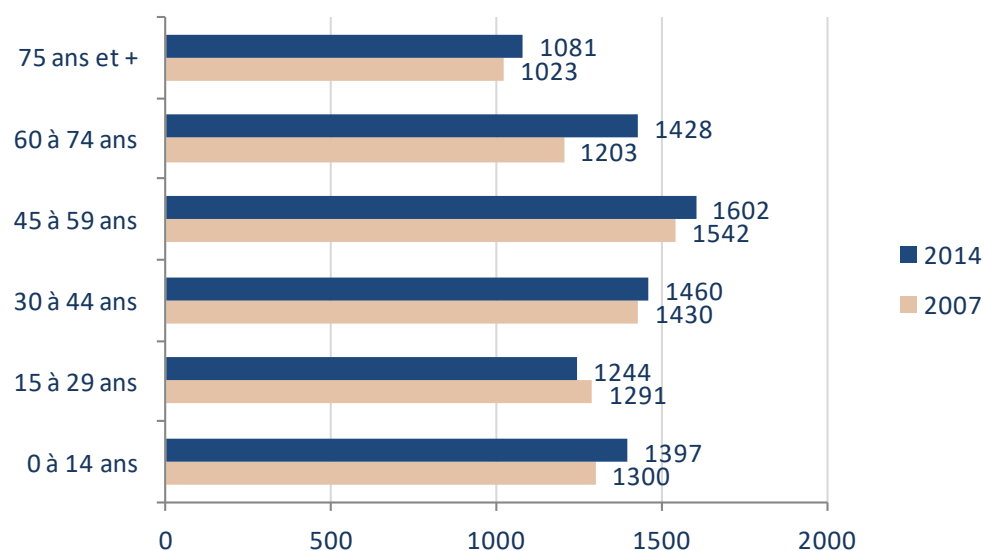
Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Entre 2007 et 2014, il existe une forte croissance de la tranche d'âge des plus de 60 ans, tandis que les populations les plus jeunes sont assez peu renouvelées. Bien que la tranche des 0 à 14 ans a connu une croissance positive permettant de contrebalancer l'évolution des plus de 60 ans, la tranche des 15 à 29 ans est en recul.

Population de Crest par âge, entre 2009 et 2012.

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



¹ L'indice de jeunesse : Cet indice se calcule en divisant la population des 0-19 ans par la population des 60 ans et plus. Lorsqu'il est supérieur à 1 cela signifie que la population des moins de 20 ans est en plus grand nombre sur le territoire.

Une commune qui subit de plein fouet le « desserrement » des ménages

Le nombre d'occupants par ménage n'a cessé de diminuer depuis 1982, suivant la tendance nationale. Il est ainsi passé de 2,60 en 1982 à 2,02 en 2014, soit une baisse de 0,58 personne par ménage en l'espace de 30 ans.

On observe la même tendance à l'échelle de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, et du département de la Drôme, mais dans des proportions moindres.

A l'échelle nationale, le nombre d'occupants par logement est généralement en décroissance. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle traduit la transformation de la structure des ménages : augmentation du nombre de divorces, des familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population, etc.

Evolution comparée de la taille des ménages entre 1982 et 2014.

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

	1982	1990	1999	2009	2014
Crest	2,6	2,5	2,3	2,1	2,02
CC du Crestois et du Pays de Saillans	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1
Drôme	2,8	2,6	2,4	2,3	2,3

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

- Après une forte poussée de croissance à la fin des années 1960, puis une faible croissance pendant plus de 30 ans, Crest connaît un réveil de sa croissance démographique : **8211 habitants en 2014.**
- Durant la dernière période intercensitaire, Crest connaît le taux de variation annuel de population le plus fort depuis les premiers recensements INSEE : +0,9% par an.
- Crest connaît une tendance au vieillissement de sa population.
- Avec en moyenne 2,02 occupants par ménage, Crest connaît un desserrement des ménages important.

ENJEUX :

- Maintenir la croissance démographique ;
- Produire les logements nécessaires au maintien de la population ;
- Développer et adapter l'offre de logements pour répondre aux besoins de la structure de la population et à la demande.

Structure du parc de logements

Un parc de logements en hausse

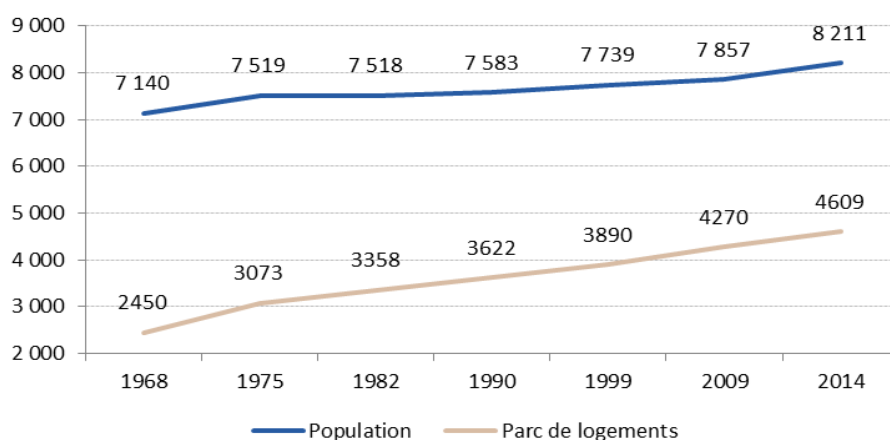
Crest dispose d'un parc de 4609 logements en 2014.

L'évolution du parc a naturellement accompagné la croissance de la population, et la production de logements a connu un pic entre 1968 et 1975 (+ 623 logements en 7 ans). Depuis cette période, la croissance du parc de logements a connu une croissance progressive qui va de pair avec l'évolution de la croissance démographique.

Néanmoins, le parc de logements a évolué de manière plus importante que la population puisqu'il a évolué de +88% seulement tandis que la population de +15%. Cette situation s'explique par le phénomène de desserrement de la population qui se caractérise par la baisse du nombre d'occupants par résidence principale.

Croissance des logements et de la population entre 1968 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



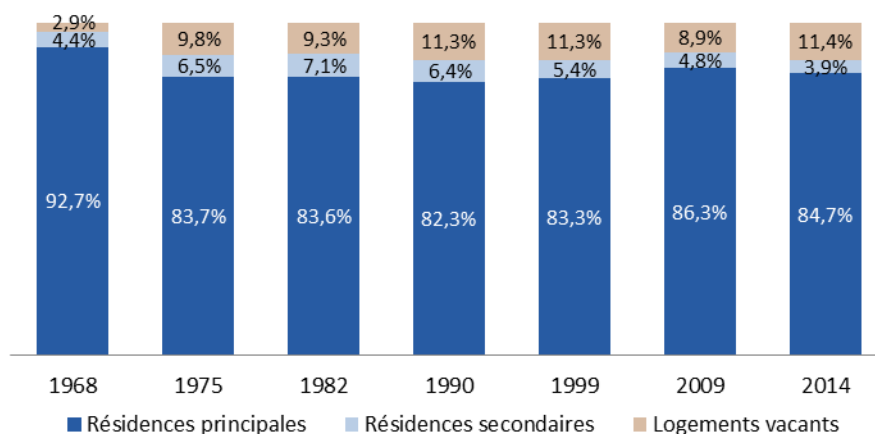
Le parc de logements présente une forte prédominance des résidences principales qui témoigne d'un phénomène de résidentialisation.

La part des résidences secondaires reste faible et connaît une diminution entre 1982 et 2014 en passant de 7,1% en 1982 à 3,9% en 2014.

La part du logement vacant reste élevée tout au long des recensements INSEE (comprise entre 9 et 11%), signe d'une vacance structurelle du parc. Elle atteint 11,4% du parc en 2014, soit 527 logements. Ce taux de logements vacants relativement important s'explique par la présence d'un habitat vétuste en centre-ville. Ce type de logement n'est donc pas réellement disponible sur le marché et demande de gros travaux de réhabilitation dans un cœur historique médiéval, et donc plus difficile à mettre en œuvre.

Evolution de la structure du parc de logements entre 1968 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



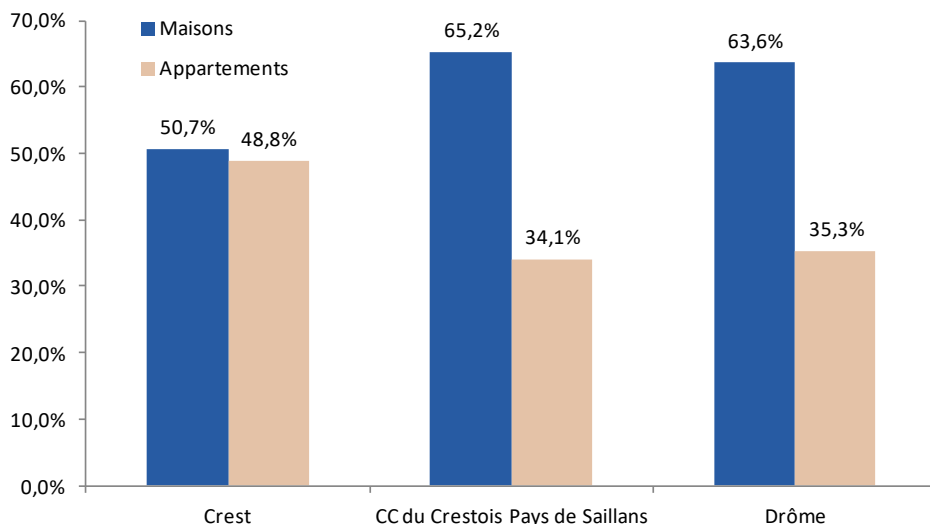
Un parc de logements diversifié

La commune de Crest présente un équilibre entre habitat individuel et habitat collectif. En 2014, la part d'appartements s'élève à 48,8% du parc total. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2009. Dans le même temps, c'est la part des maisons individuelles qui diminue avec 50,7% en 2014.

La comparaison avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et le département de la Drôme permet de constater que l'équilibre entre habitat collectif et habitat individuel constitue une particularité de la commune. Cette structure équilibrée permet de répondre à des besoins diversifiés pour les habitants.

Comparaison du statut des résidences principales en 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Malgré la part importante d'appartements, la commune compte une majorité de grands logements : 58 % d'entre eux comportent plus de quatre pièces.

Notons que ce type de structure du parc de logements peut représenter un obstacle aux parcours résidentiels sur la commune, notamment pour les jeunes, en raison du manque de petits logements. Néanmoins, la part de logements locatifs est importante et constitue un atout pour l'accueil des jeunes, des personnes seules ou encore des familles monoparentales.



Un parc de logement diversifié. © G2C Territoires

On constate entre 2009 et 2014 une légère baisse des locataires au profit des propriétaires. Cependant la répartition des statuts sur le territoire reste assez équilibrée avec une répartition plus favorable aux locataires comparé au territoire de l'intercommunalité (38,2% de locataires seulement).

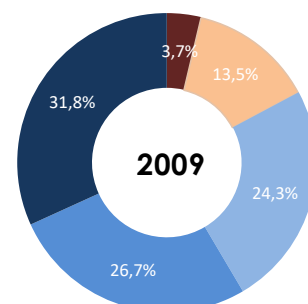
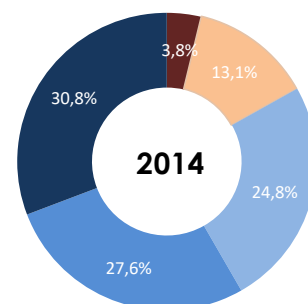
Répartition des résidences principales en fonction du nombre de type de logement entre 2007 et 2012

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

	2009	2014
Maisons	51,3%	50,7%
Appartements	47,8%	48,8%

Répartition des résidences principales en fonction du nombre de pièces entre 2009 et 2014

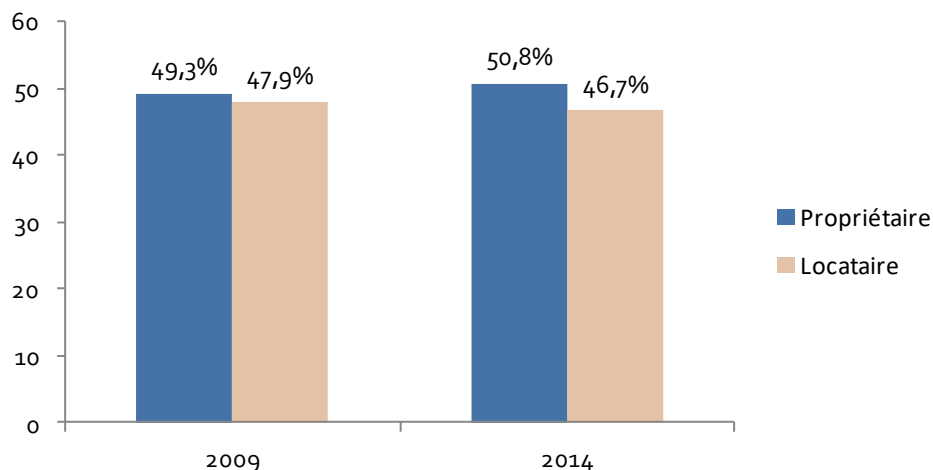
Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



- 1 pièce
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces et +

Evolution du statut des résidences principales entre 2009 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Une part importante de logements sociaux sur la commune

La commune comptait en janvier 2014 633 logements HLM (16,7% du parc de logements), et 113 logements locatifs sociaux privés (3% du parc de logements). Le parc de logements locatifs sociaux représente donc environ 19,7% du parc de logements de la commune. La commune n'est pas concernée par les obligations de l'article 55 de la loi SRU.

A titre d'information, 49,7% des ménages de Crest présentaient des revenus non imposables en 2012 (39,8% des ménages de la Drôme).

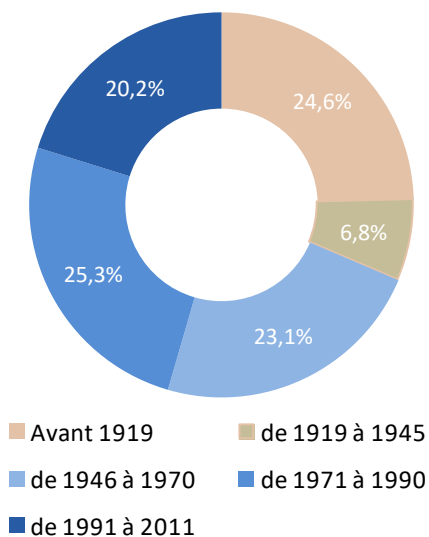
Un parc de logements relativement ancien

L'achèvement des résidences principales construites avant 2012 permet d'apporter des informations supplémentaires sur l'ancienneté du parc. Une large part de logements date d'avant 1919, ce qui constitue une des particularités de la ville qui comporte un centre-ville très ancien. Ils représentent 24,6% (949 logements). La période suivante marque une pause avec seulement 6,8 % entre 1919 et 1945.

Les périodes suivantes qui couvrent une vingtaine d'années chacune, présentent une production assez équilibrée d'environ 20% du total des résidences principales construites avant 2012.

Epoque d'achèvement des résidences principales construites avant 2012

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



L'habitat dégradé dans le centre-ancien. © G2C Territoires

Cette ancienneté du parc de logements est directement liée au centre-ville présentant une typologie de bâti dense antérieur au XIX^e siècle. Ce centre ancien cumule ainsi de nombreuses difficultés (bâtiments dégradés, insalubrité, paupérisation,...) nécessitant une intervention publique forte.

Ainsi, de 1993 à 2004, Crest a monté, en collaboration avec l'Etat, le Conseil Général, et l'ANAH, des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il n'y a actuellement pas d'OPAH ou de RHI sur la commune. Le futur PLH devrait relancer des opérations d'amélioration de l'habitat.

La Ville de Crest mène depuis plusieurs années une « Opération Façades », qui a pour but de préserver et valoriser le patrimoine bâti. Ainsi, les habitants situés dans le périmètre de l'opération peuvent bénéficier de subventions pour leurs travaux de ravalement de façades.

STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

- Un parc de logements qui se développe et qui atteint 4609 logements en 2014.
- Une forte mixité des typologies d'habitat avec une part importante d'habitat collectif, équilibrée avec l'habitat individuel.
- Une offre de logements locatifs importante permettant un bon équilibre des statuts d'occupation des logements.
- Une majorité de grands logements (+ de 4 pièces) au détriment des plus petites surfaces.
- Un vieillissement de l'habitat du centre-ancien qui nécessite des opérations de rénovation.
- Un parc de logement locatif social bien représenté (19,7% du parc de logement), et des ménages modestes.
- Avec en moyenne 2,02 occupants par ménage, Crest connaît un densification des ménages important.

ENJEUX :

- Diversifier le parc de logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants ;
- Maitriser le développement urbain dans l'enveloppe urbaine actuelle ;
- Améliorer le parc de logements locatifs sociaux existant ;
- Développer des projets de rénovation et de résorption de l'habitat insalubre dans le centre-ancien ;
- Produire des appartements qualitatifs attractifs dans le centre-ville.

Données économiques

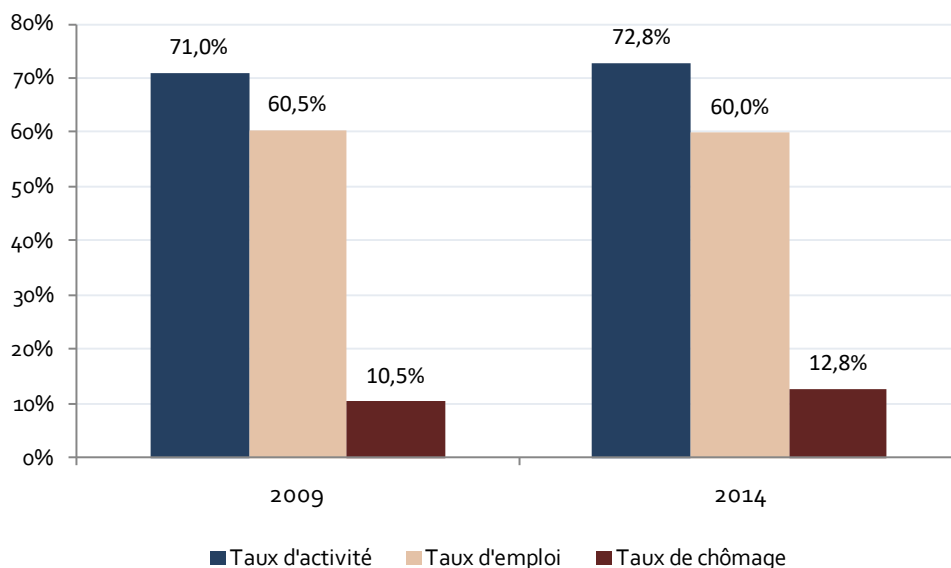
Une commune dynamique

La commune de Crest est un **territoire dynamique**, avec un taux d'activité en progression au regard des indicateurs d'activité. Le taux d'activité est en augmentation passant de 71% à 72,8% entre 2009 et 2014 ; et le taux d'emploi se maintient autour de 60%.

En revanche, le taux de chômage² augmente de 2,3 points entre 2009 et 2014.

Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage

Sources : G2C, d'après Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Au dernier recensement INSEE de 2014, la commune de Crest offrait **environ 4 261 emplois pour 2 947 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune**.

L'indicateur de concentration d'emploi³ pour la commune de Crest est ainsi de 144,6 en 2014. L'agglomération de Crest constitue donc un bassin d'emploi important pour le territoire. On note également que cette tendance est hausse, témoin d'une dynamique positive sur la commune et qui se poursuit dans le temps.

Une population active constituée d'employés et de professions intermédiaires

La population active de Crest est principalement constituée d'employés (31%) qui représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus forte, de professions intermédiaires (28%) et d'ouvriers (18%).

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 13% de la population active et les artisans/commerçants 9%. La catégorie des agriculteurs exploitants constitue une faible part de 1% de la population active.

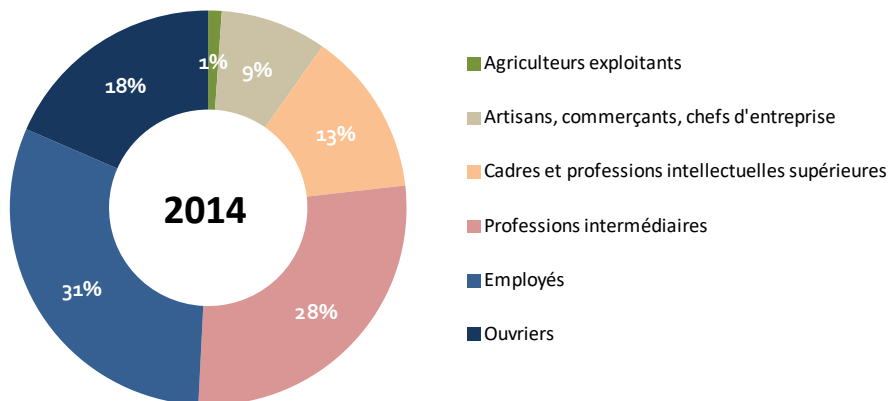
Le revenu médian représente 18 294 euros en 2014 alors qu'il est de 19 843 euros à l'échelle de la Drôme.

² La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

³ L'indicateur de concentration d'emploi est le nombre d'emploi par actif ayant un emploi et résidant sur la commune.

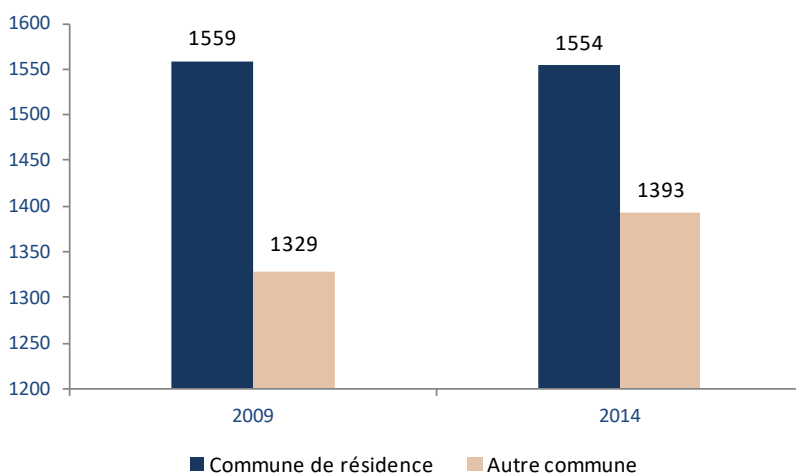
Répartition de la population active en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

Sources : G2C, d'après Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Evolution du lieu de travail des actifs qui habitent dans la zone entre 2009 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



Avec un nombre important d'emplois sur la commune, une large part des actifs réside et travaille à Crest, représentant 52,7% des actifs. Les migrations pendulaires domicile-travail restent importantes avec près de 47,3% d'actifs résidant à Crest qui travaillent dans une autre commune. Cette migration journalière est de plus en plus importante dans la mesure où, en raison de l'évolution des modes de vie, de moins en moins d'actifs travaillent sur la commune où ils résident.

Une prédominance du secteur commercial

L'administration publique, le commerce et l'industrie constituent les principaux secteurs d'activité de Crest. Entre 2009 et 2014 le secteur commercial connaît une hausse non négligeable, passant de 34,3% à 39,6%.

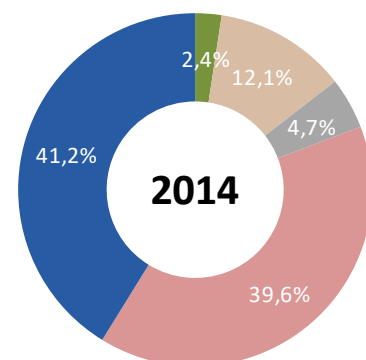
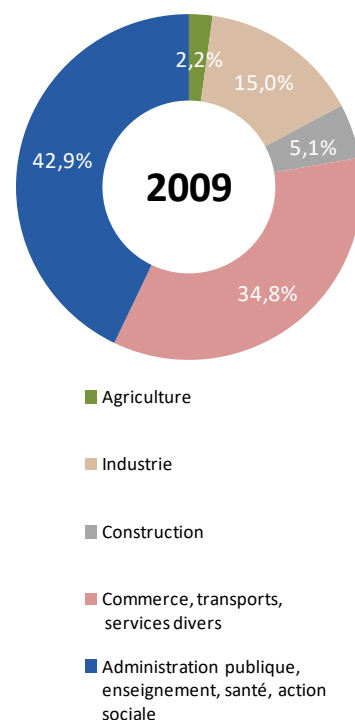
Crest est la seule ville de la vallée de la Drôme à posséder une armature commerciale et artisanale d'importance. L'activité économique communale est marquée par la prédominance des commerces et services divers. En effet, en 2014 les commerces représentent 63,4% des établissements de la commune.

Crest dispose d'une offre diversifiée en commerces et services de proximité : bar tabac, boulangerie, boucherie, caveau, restaurant, supérette, salon de coiffure, salon de beauté, poste, ... Les commerces sont principalement regroupés dans le centre-ville.

L'activité commerciale et de services est depuis longtemps l'une des fonctions primordiales de Crest qui rayonne sur un territoire qui dépasse ses limites communales. Ainsi, la zone d'attraction de Crest s'étend dans les vallées de la Gervanne et de la Drôme en amont de la commune. En effet, pour ces lieux, Crest est non seulement la ville la plus proche, mais aussi le point de passage obligé sur la route de Valence. Mais, les habitants des villages de plaine se rendent aussi facilement, et donc plus volontiers, à Valence ou Montélimar. Crest exerce également ce rayonnement grâce à ses équipements

Evolution de la répartition des emplois par secteur d'activité entre 2009 et 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales.



commerciaux, administratifs, scolaires, sanitaires, socio-culturels ou encore par l'animation de la ville les jours de marché (mardi et samedi) ou de festivals.

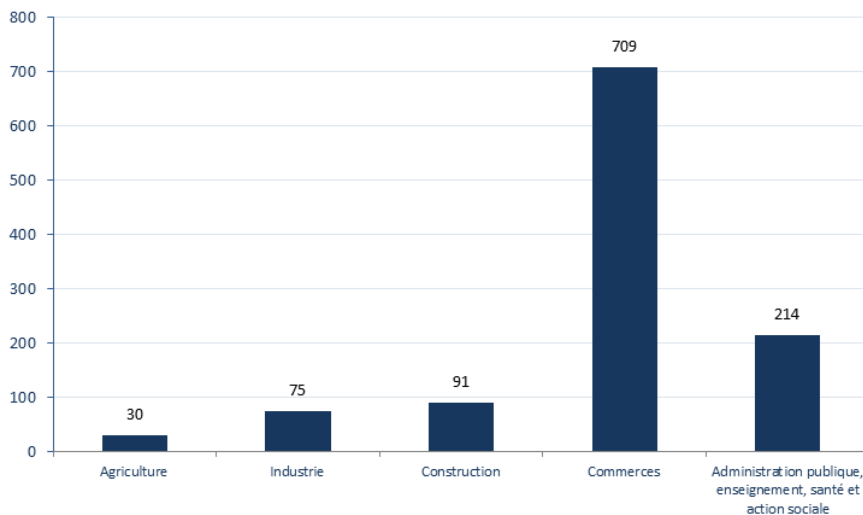
L'offre commerciale de Crest est complétée par celle de Valence, située à moins d'une demi-heure de voiture et qui possède de grands centres commerciaux.

La ville maintient un niveau d'activité important, notamment renforcé par un développement de l'activité touristique.

Entre 2009 et 2014, on note que les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction voient leur part quelque peu diminuer.

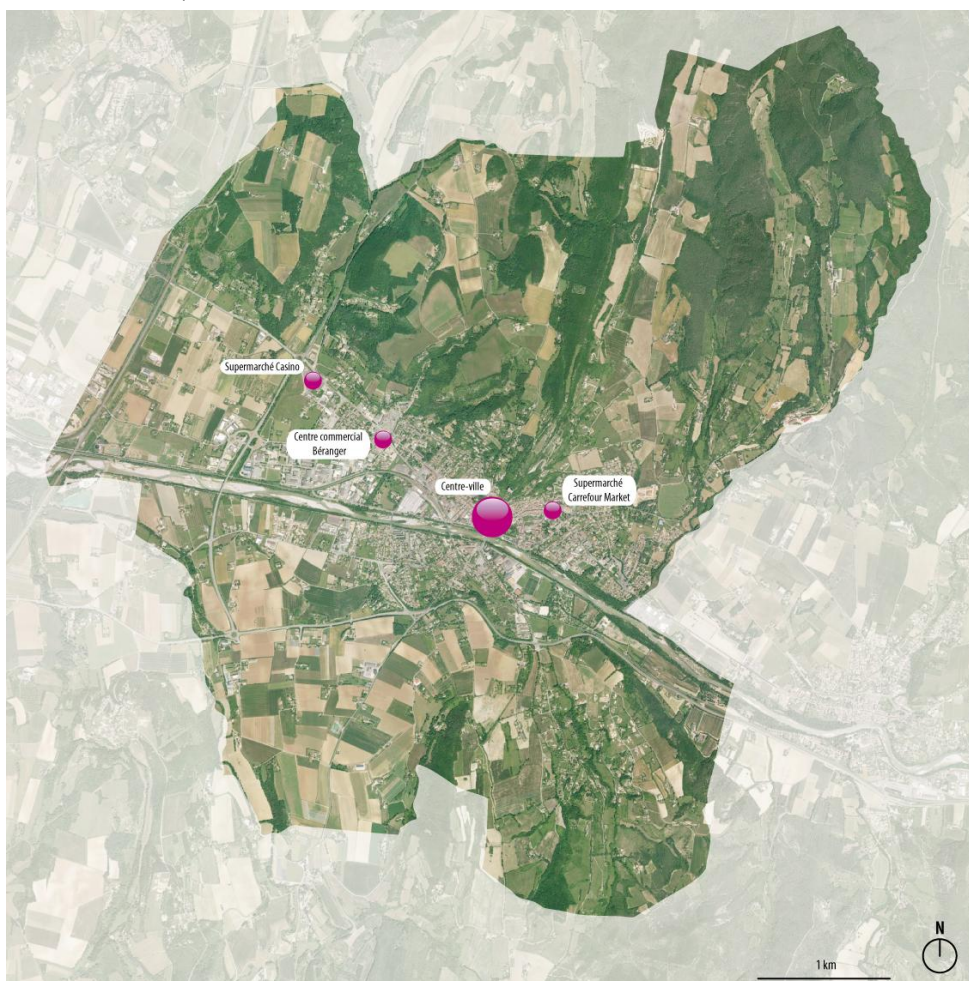
Nombre d'établissements par secteur d'activité en 2014

Sources : G2C, d'après Insee, RP2009 et RP2014, exploitations principales.



Localisation des centres commerciaux

Sources : G2C Territoires, 2016



Une activité touristique importante

Située dans la vallée de la Drôme, entre la confluence Drôme/Rhône et les portes du Pays Diois, entre la Drôme Provençale et le Parc du Vercors, Crest et sa région offrent des attractions naturelles, culturelles, et sportives variées : activités de pleine nature, culture et patrimoine, ateliers d'art et festivités. La commune dispose d'un office du tourisme situé au cœur de la cité médiévale.

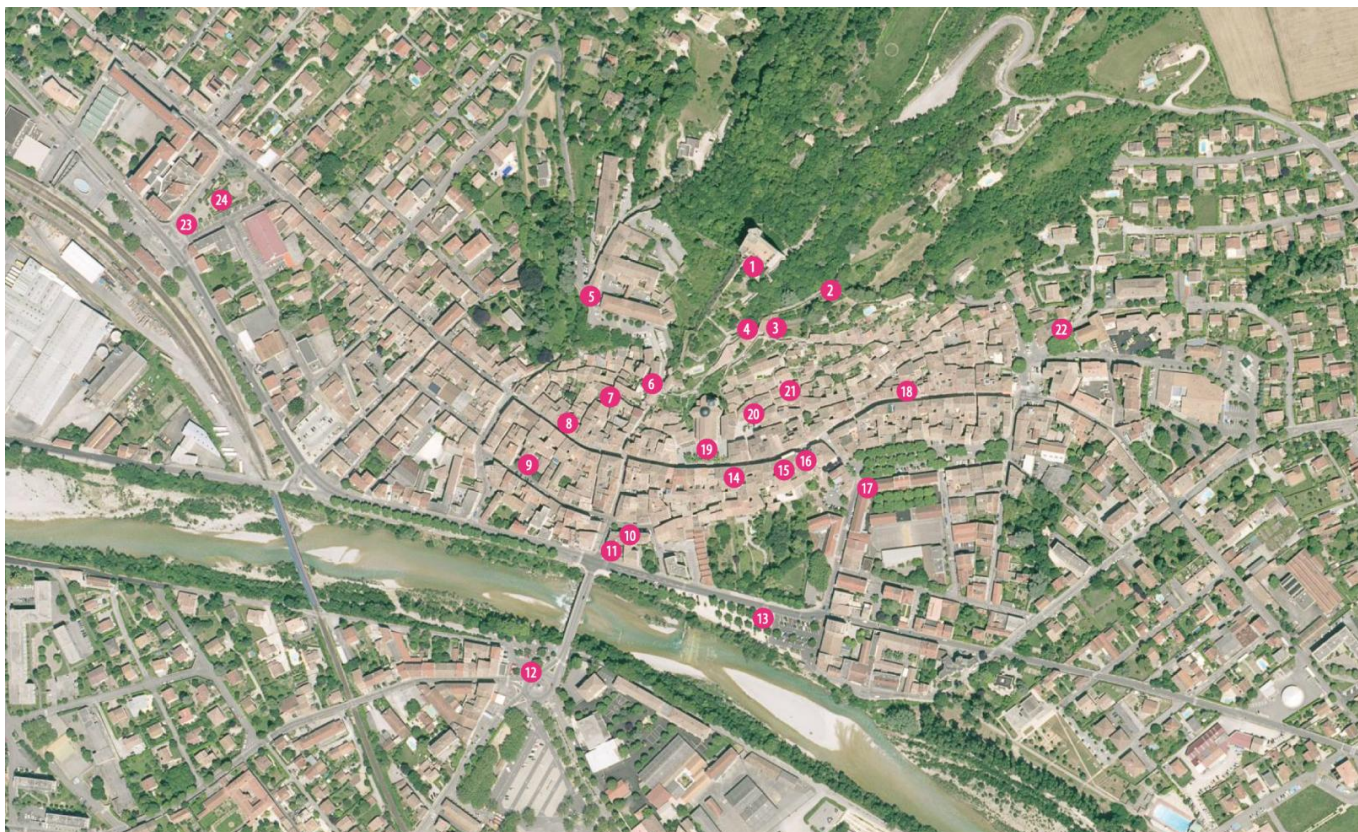
Une cité médiévale offrant un riche patrimoine bâti

La ville de Crest s'est développée à partir du Xe siècle le long d'un ancien axe romain, reliant les villes de Die et de Valence. Haut lieu de défense de la Vallée de la Drôme avec sa Tour haute de 52 mètres, Crest bénéficie d'un riche patrimoine bâti qui témoigne de l'histoire de la Vallée, lieu de passage, de commerce et de développement ayant attiré de riches familles.



Edifices et monuments de la cité médiévale

Sources : G2C Territoires, d'après Office du tourisme de Crest.



- | | |
|--|---|
| 1. Tour de Crest (XIIe siècle) | 13. Kiosque à musique (1893) |
| 2. Porte de Montségur (XIVe siècle) | 14. Maison de Pluvinel (XVIIe siècle) |
| 3. Chapelle et couvent des Ursulines (XVIIe siècle) | 15. Clou Bonaparte |
| 4. Fontaine de Saboury (XIIe siècle) | 16. Maison de la Tour du Pin Montauban (XVIIIe siècle) |
| 5. Chapelle de la Visitation Sainte Marie (XVIIe siècle) | 17. Ancienne bibliothèque municipale |
| 6. Chapelle des Cordeliers (XIIe siècle) | 18. Maison Bèche (XVIIe siècle) |
| 7. Premier collège (XVe siècle) | 19. Eglise Saint-Sauveur (XIXe siècle) |
| 8. Maison Pierre de Richard (XVe siècle) | 20. Premier hôtel de ville (XIIIe siècle) |
| 9. Ancienne halle aux grains (XIXe siècle) | 21. Prison des Grimaldi (XVIIe siècle) |
| 10. Maison Labretonnière (XVIIe siècle) | 22. Temple (1822) |
| 11. Maison Chabrières (XVIIIe siècle) | 23. Sculpture "Le Destin du Voyageur" de Bruno Catalano (XXIe siècle) |
| 12. Monument de l'Insurgé (XIXe siècle) | 24. Sculpture "Le Résistant Mourant" de Léopold Kretz (XXe siècle) |

200 m



De nombreuses activités de pleine nature

Porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Vercors, et le long de la rivière Drôme, la commune bénéficie d'un environnement naturel offrant une diversité d'activités sportives et de plein air telles que l'escalade, via-ferrata, parapente, canoë,... Il existe également de nombreux sentiers balisés, cyclables et pédestres. Un parcours de VTT permet de longer la rivière Drôme sur 45km de Livron jusqu'à Saillans.

La rivière Drôme est inscrite au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires. Le territoire de Crest se trouve sur la fin du parcours utilisé par les professionnels. Le site d'escalade des Roches est un site utilisé notamment pour la pratique scolaire et familiale.



L'offre d'hébergements touristiques

La commune dispose de deux hôtels, 19 chambres d'hôtes, 15 gîtes meublés, 2 campings ainsi qu'un hébergement insolite.

Localisation des hébergements touristiques

Sources : G2C Territoires, 2016



Hôtel



Hébergement insolite



Camping



Chambre d'Hôte



Gîte

Les zones d'activités

Crest dispose de plusieurs zones d'activités destinées à l'accueil des entreprises industrielles, artisanales ou commerciales.

- **La zone industrielle**

Cette zone existe depuis de nombreuses années, les entreprises implantées sont « ancrées » à Crest. Le site est cependant toujours en mouvement. On y trouve des entrepôts mais également des industries.

Une partie de cette zone est exposée au risque inondation.



- **La zone d'activités de la Plaine**

En cours de développement, cette zone, où se situent principalement des entreprises récentes, peut encore à l'heure actuelle, accueillir de nouveaux bâtiments. Cette zone bénéficie de l'échangeur sur la D538 liée à la desserte de la zone industrielle.



- **La zone d'activités de la Condamine**

Située à l'entrée Ouest de la commune, cette zone d'activités commerciales bénéficie d'une facilité d'accès et d'une excellente visibilité en bordure de la route départementale. Depuis 2011, la municipalité a fait le choix d'étendre le périmètre de la zone afin d'accueillir de nouvelles enseignes (supermarché Casino, McDonald's...).



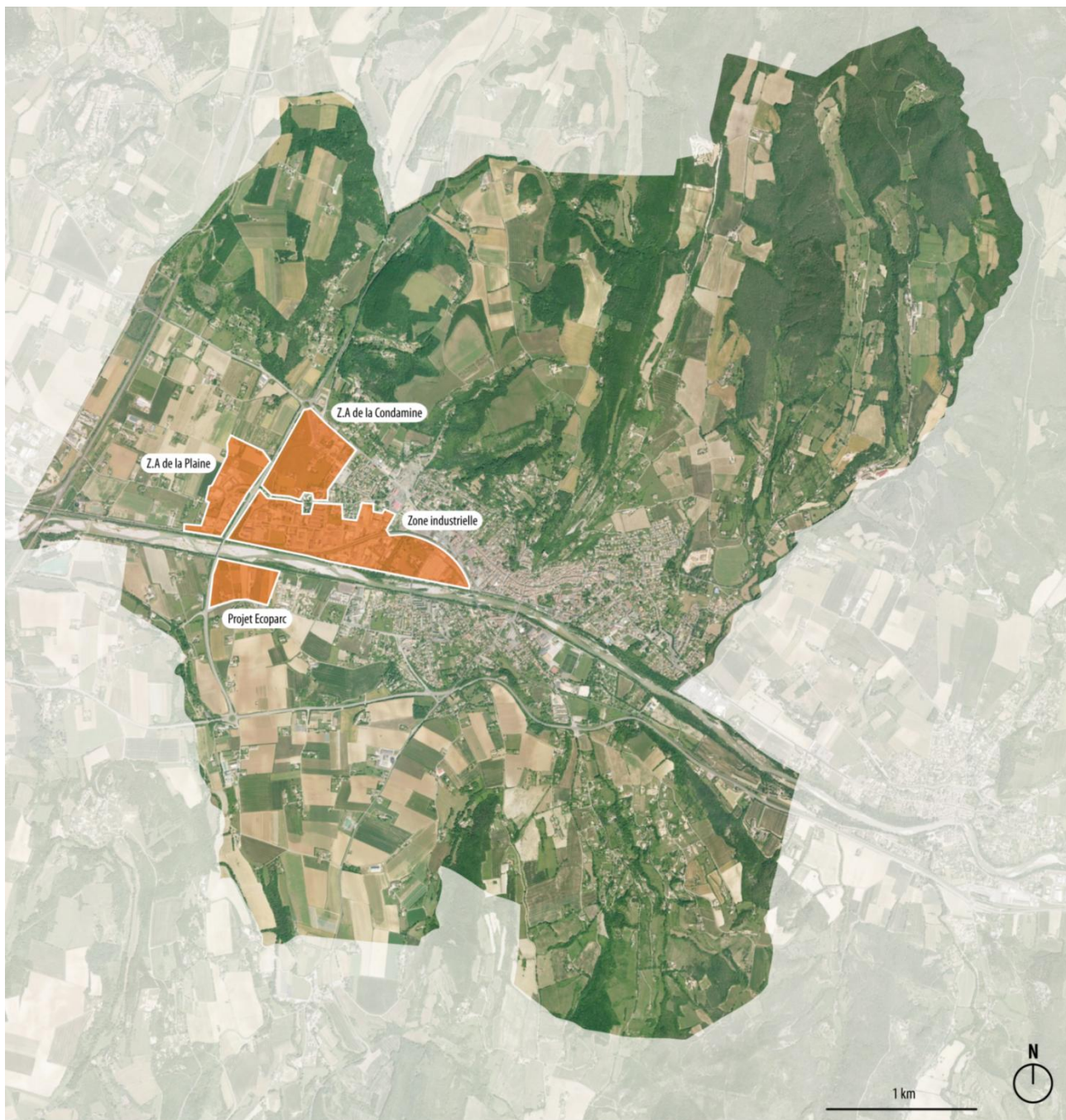
- **Le projet Ecoparc**

Dans le cadre de l'agenda 21 local, la Ville souhaite favoriser l'émergence d'une zone d'activités de haute qualité environnementale. Celle-ci sera positionnée au sud-ouest de la commune, au cœur du quartier Mazorel. Un accent fort sera mis sur le respect de l'environnement à travers les aménagements, la vie et l'accueil des entreprises. Deux équipements y ont déjà vu le jour à proximité : le gymnase Chareyre, récompensé de la Marianne d'Or 2012 du développement durable, et le nouveau centre hospitalier.



Localisation des zones d'activités

Sources : G2C Territoires, 2016



Une activité agricole prédominante

Une diminution des terres agricoles utiles

Crest connaît une déprise agricole entre 1988 et 2010. En effet, le territoire communal a subi une perte de 15% de sa surface agricole et plus de 18% de sa population active agricole. Toutefois, l'agriculture occupe encore une part importante de l'activité de la ville.

Lorsque ces données sont comparées à celles du département, des spécificités de Crest sont mises en évidence. Le nombre d'exploitations diminue plus rapidement à Crest ; des regroupements d'exploitations ; des exploitations agricoles de faible superficie, avec des surfaces en fermage importantes ; des voiries peu adaptées au matériel actuel.

Crest se distingue également par son irrigation, ses cultures spécialisées, la présence d'industries agroalimentaires. De nombreuses exploitations ont également adopté le statut de société.

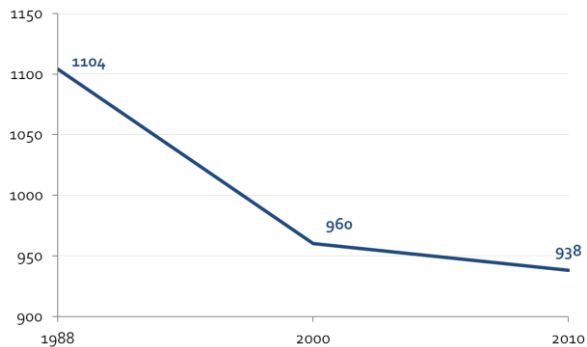
Définition INSEE de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) :

La superficie agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). La SAU comprend les terres exploitées par les exploitants :

- Ayant leur siège d'exploitation sur la commune,
- Sur le territoire communal de Crest et sur les communes voisines.

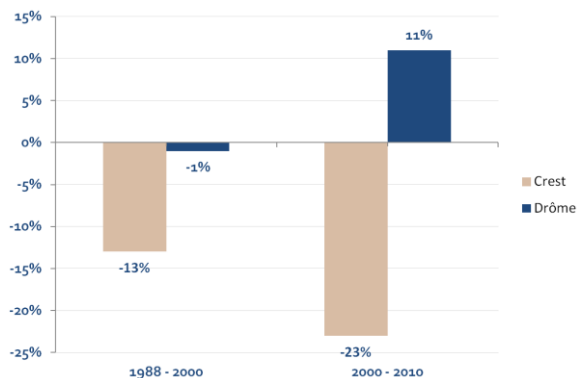
Evolution de la Superficie agricole utilisée (hectare)

Sources : Agreste, recensement agricole 2010



Evolution comparée de la SAU

Sources : Agreste, recensement agricole 2010



La commune compte 33 exploitations agricoles en 2010 selon le RGA, c'est 16 de moins qu'en 2000.

Avec une évolution du nombre d'actif par hectare cultivé pendant plusieurs années, le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune a diminué entre 1988 et 2010.

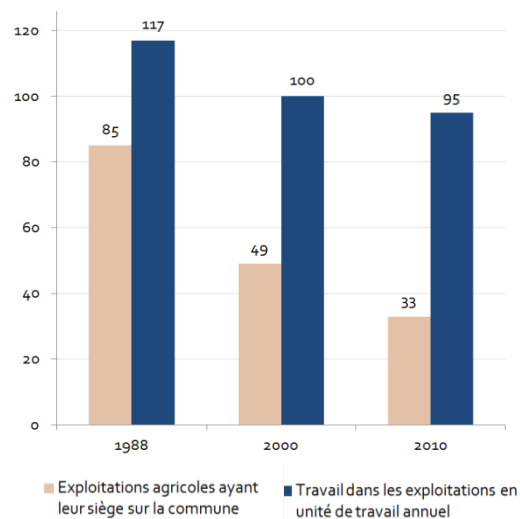
Un terroir identifié par des appellations

La commune est concernée par plusieurs signes d'identification de la qualité et de l'origine tels que les AOP (Appellation d'Origine Protégée) et les IGP (Indication Géographique Protégée) :

- **IGP – Ail de la Drôme** : l'ail de la Drôme est un ail de consommation, destiné à être vendu à l'état frais, demi-sec ou sec. Il s'agit d'un ail blanc pouvant présenter des flammes violettes, et de gros calibre. L'aire géographique comprend 118 communes réparties sur 13 cantons de la Drôme. Cette IGP a été définie sur la base de l'implantation historique et actuelle de la culture d'ail, d'après les données du recensement général agricole, et d'après des données climatiques.
- **AOC et AOP – Picodon** : le Picodon est un fromage qui prend la forme d'un petit palet rond et irrégulier. C'est un fromage à pâte molle, non pressé. Il bénéficie d'une AOC depuis 1983, ainsi que d'une AOP depuis 1996.

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune / Travail dans les exploitations

Sources : Agreste, recensement agricole 2010



Elle est également comprise dans les aires géographiques des IGP suivantes :

- Pintadeau de la Drôme,
- Volailles de la Drôme,
- Agneau de Sisteron,
- Vins Collines Rhodaniennes,
- Vins Comtés Rhodaniens,
- Vins de la Drôme,
- Vins de Méditerranée.

L'agriculture biologique est bien développée dans le département de la Drôme qui se trouve être le premier département bio de France. La commune de Crest comporte notamment des cultures et exploitations en appellation biologique

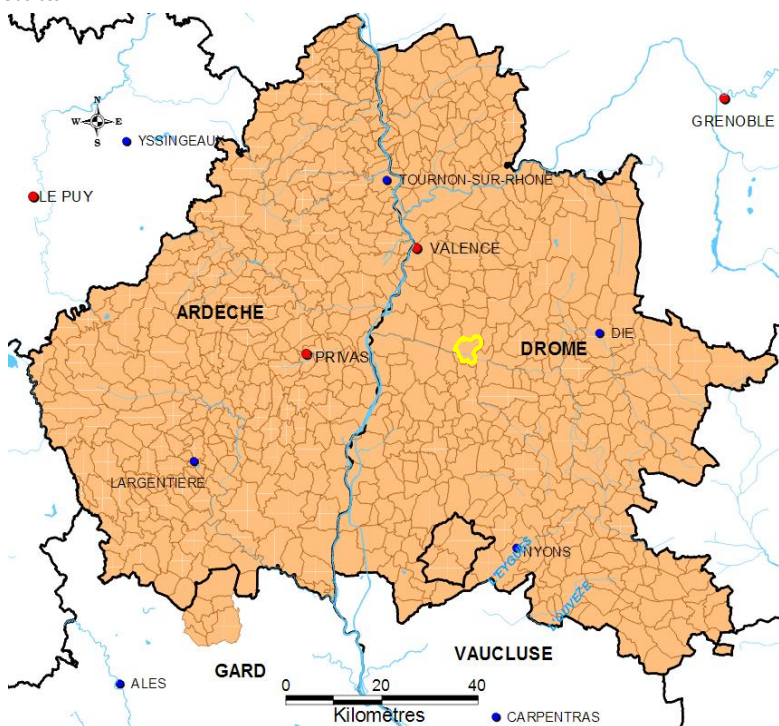
Indication Géographique Protégée (IGP) : Signe d'identification de la Communauté européenne. Identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) : Label officiel français identifiant un produit dont les étapes de fabrication sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

Appellation d'Origine Protégée (AOP) : Signe d'identification de la Communauté européenne. Il protège la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

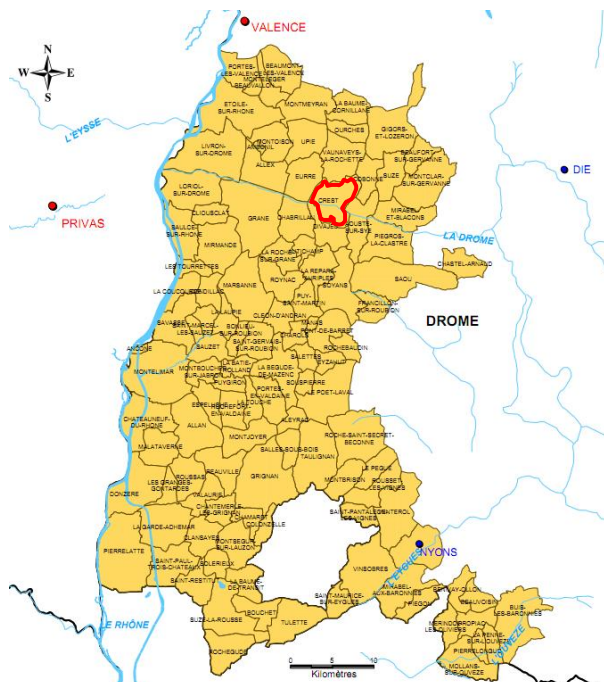
Périmètre de l'AOC Picodon

Sources : INAO



Périmètre IGP Ail de la Drôme

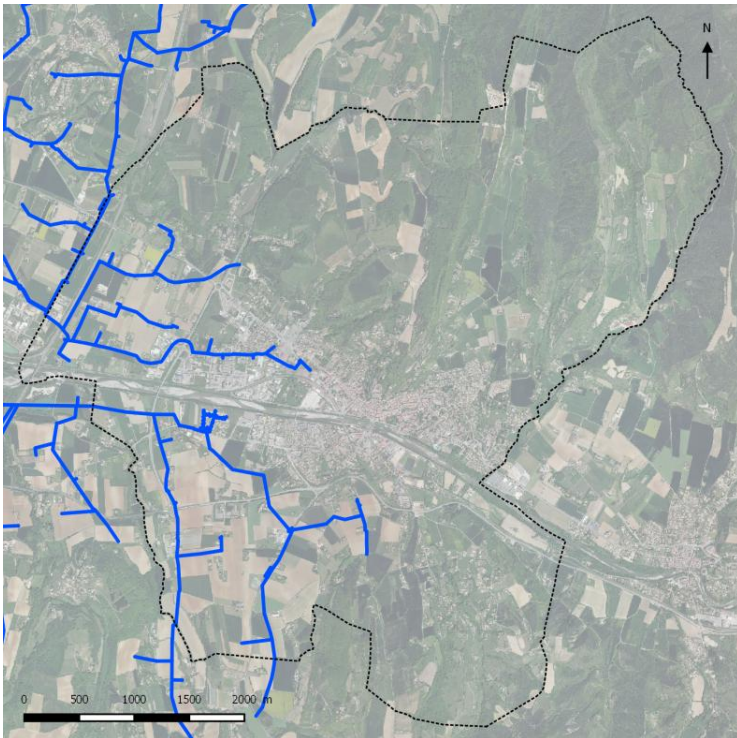
Sources : RGP 2012



Les cultures sur le territoire de Crest

Réseau d'irrigation

Sources : SISEV



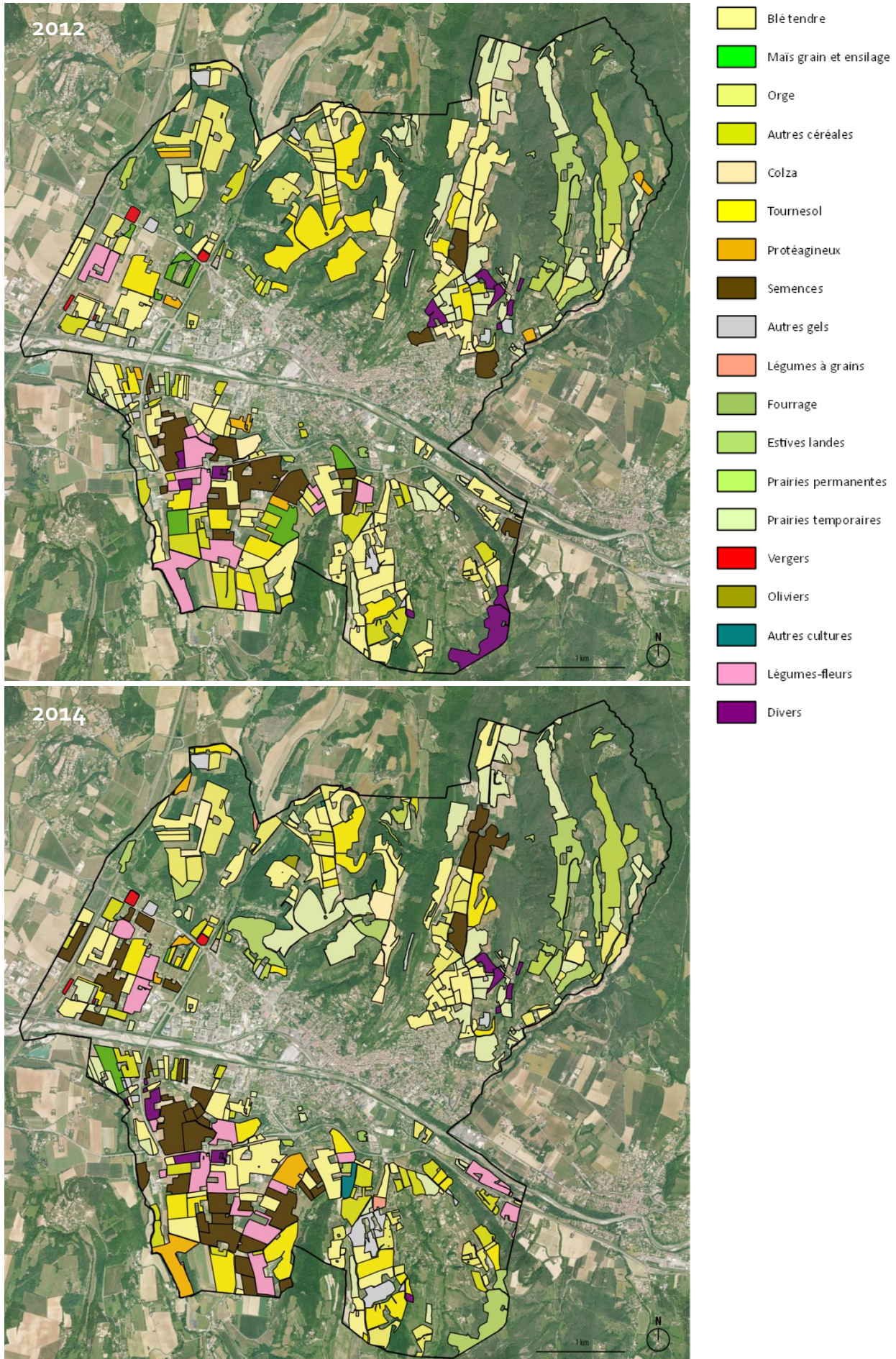
Terres agricoles cultivées en 2012 et déclarées à la PAC

Sources : RGP 2012



Parcelles déclarées au RPG en 2012 et en 2014

Sources : RGP 2012 et 2014



Le Registre Parcellaire Graphique correspond aux zones de culture déclarées par les exploitants dans le cadre de la PAC (politique agricole commune). Les cartes du RPG permettent de constater la diversité des cultures présentes sur le territoire, ainsi que l'évolution entre deux périodes.

Grandes catégories de cultures déclarées en 2012 et 2014 au RPG

Sources : RGP 2014

Céréales	Prairies	Semences	Maraîchage	Divers	Gels	Vergers	Total ha cultivé	Année
498	169	63	50	27	15	3	826,8	2012
418	231	106	52	16	21	4	849,6	2014

Les espaces déclarés entre 2012 et 2014 ont légèrement augmenté d'environ 22 ha.

Les grandes cultures de céréales représentent la majeure partie des espaces déclarés. Cette catégorie comprend divers types de cultures telles que le blé, le tournesol, l'orge, le maïs et le colza. Les espaces de prairies représentent la seconde catégorie la plus représentée et qui a connu une forte augmentation entre 2012 et 2014. Elle comprend les prairies permanentes, temporaires et les estives.

Le territoire comporte également des cultures de semences qui ont augmenté entre 2012 et 2014, ainsi que du maraîchage (légumes/fleurs), des cultures diverses et des terres en jachère (gels).

A noter également pour caractériser l'agriculture, outre la culture de céréales, la présence d'élevage d'animaux principalement dans l'élevage caprin et l'aviculture.

La partie nord du territoire de Crest est classée en zone fait l'objet d'un classement en zone de montagne par arrêté ministériel du 13 mars 1986 portant classement de communes ou parties de communes en zone défavorisées au titre de l'agriculture. L'arrêté et la carte sont joints en annexe du présent rapport de présentation.

Questionnaire agricole

Dans le cadre de la révision du PLU, un questionnaire a été déposé auprès des agriculteurs.

Parmi les exploitants présents sur la commune, 12 agriculteurs qui se sont exprimés représentent un total de 267,5 hectares de terres exploitées sur la commune de Crest. Leur exploitation agricole comprend des terres sur la commune mais aussi sur les communes limitrophes. Leurs exploitations font en moyenne 37 hectares.

Ces activités génèrent environ 31 emplois à l'année et 11 emplois saisonniers. Parmi les exploitations, 8 d'entre elles représentant 66% des exploitations, fournissent moins de 2 emplois et sont donc de petites structures avec un chef d'exploitation.

La grande majorité des exploitants ont leurs résidences à Crest. La plupart ont pour projet d'étendre leur exploitation d'ici les dix prochaines années.

Cependant, les exploitants soulignent plusieurs difficultés qui sont : le manque de ressource en eau, la problématique du morcellement des terres agricoles et les difficultés d'accès ou de circulation dans le cadre de leur activité.

Concernant la diversification des exploitations agricoles en lien avec l'agritourisme, seulement 2 exploitants, soit 16%, ont notifié le fait qu'ils avaient, en parallèle de leurs exploitations agricoles, des gîtes touristiques. Pour certains, la diversification de leur activité vers l'agritourisme est un projet.

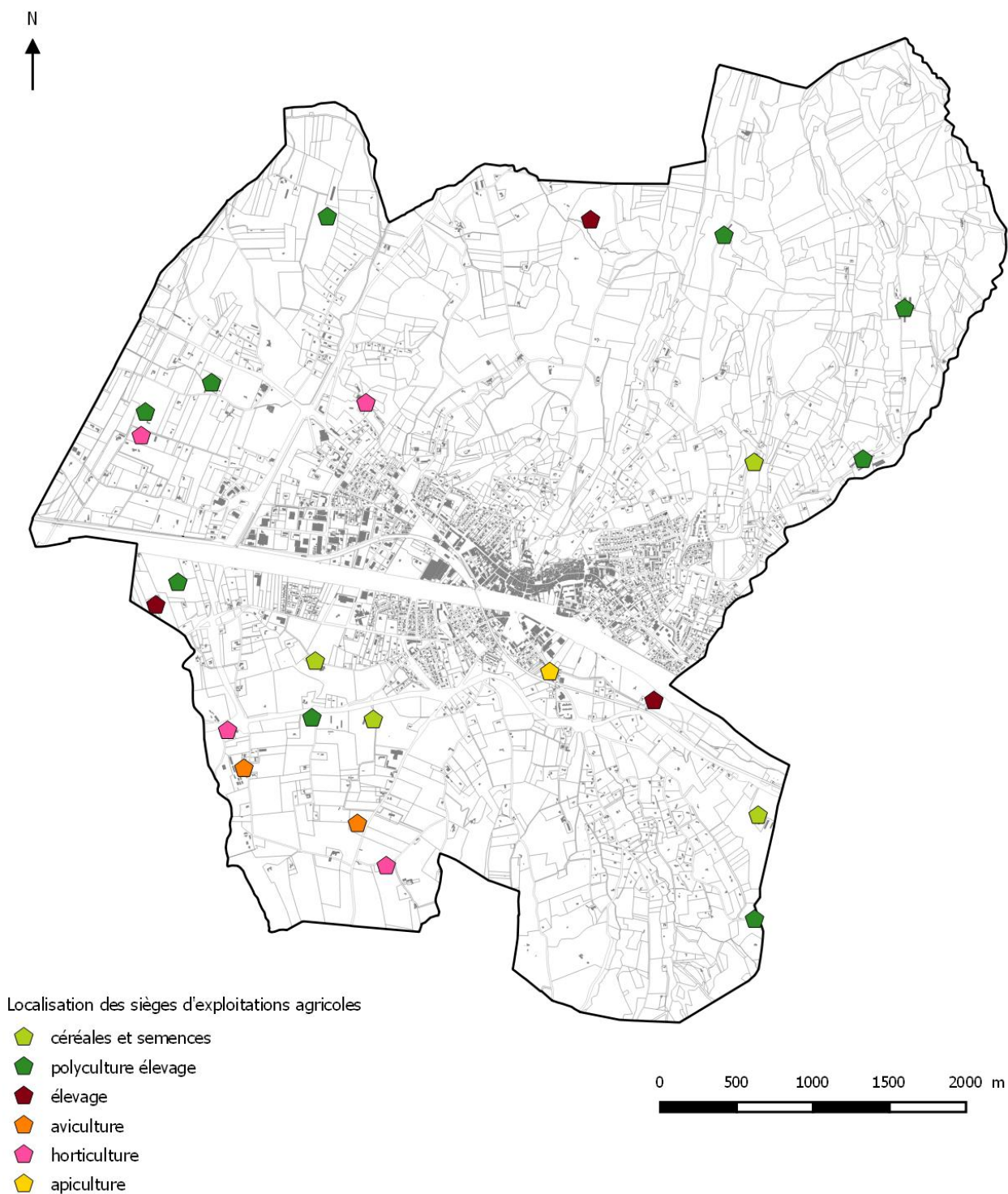
L'activité de vente directe est assez développée, notamment pour les exploitations de type élevage (caprin et avicole) ainsi que les pépinières.

Les données du questionnaire aux agriculteurs ainsi que les informations communales ont permis d'identifier les exploitants suivants sur la commune de Crest :

- 4 exploitations de céréales et semences
- 9 exploitations en polycultures et élevage
- 3 éleveurs caprins
- 1 aviculteur
- 1 couvoir
- 4 horticulteurs
- 1 apiculteur

Carte de localisation des exploitations agricoles sur le territoire de Crest

Sources : G2C Territoires, 2018



DONNEES ECONOMIQUES

- Un bassin d'emploi important pour la vallée de la Drôme.
- Une armature commerciale importante sur le territoire et complétée par les centres commerciaux de Valence.
- Une offre touristique variée, à développer.
- Une forte emprise de la zone industrielle et des zones d'activités.
- Une activité agricole en régression, mais un terroir à diversifier.

ENJEUX :

- Préserver des emplois sur la commune ;
- Maintenir l'activité agricole ;
- Valoriser la qualité du terroir ;
- Préserver le patrimoine ;
- Développer l'activité touristique ;
- Développer la zone industrielle et des zones d'activités par l'implantation de nouveaux acteurs économiques ;
- Renforcer des liens et de l'accessibilité entre la zone industrielle et le centre-ville

FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Equipements publics / collectifs

Crest est point de référence du Pays du Crestois, qui a toujours eu une vocation de ville centre, au cœur de la Vallée de la Drôme.

La commune est bien dotée en équipements et services publics et privés, complétés de l'appareil commercial, qui se concentrent essentiellement autour du centre-ville et qui confèrent à Crest toutes les qualités de centre « ressource » pour son bassin de vie.

Centres hospitaliers

Crest bénéficie d'un nouveau centre hospitalier, situé dans le quartier Mazorel, qui a ouvert ses portes en juin 2013. Il permet l'amélioration des conditions d'exercice et de prise en charge des patients de Crest et sa région.

Une démarche de Haute Qualité Environnementale a été mise en œuvre dans la conception du bâtiment. Celui-ci se compose d'une ossature bois et d'une toiture végétalisée pour l'isolation extérieure, produit de l'eau chaude solaire, récupère les eaux de pluie et dispose d'une ventilation double flux. L'ensemble de ces aménagements lui donnent un caractère économe et durable.

Grâce à une convention-cadre avec le centre hospitalier de Valence, divers actes chirurgicaux peuvent être pratiqués en ambulatoire à Crest : orthopédie, ophtalmologie, ORL, chirurgie viscérale, gynécologie, stomatologie. De nombreuses spécialités sont présentes : alcoologie, anesthésie-réanimation, cardiologie, dermatologie, echo-doppler, gastro-entérologie, pneumologie, pédiatrie, néphrologie, ophtalmologie, urologie,...

L'ancien hôpital Sainte-Marie conserve différentes activités para-hospitalières. Il regroupe les EHPAD Armorin, Jardins de la Tour et Les Flamants, ainsi que l'unité d'autodialyse. Une maison d'assistantes maternelles « Les Minots de la Tour » a également investi le rez-de-chaussée.

Le centre hospitalier rayonne sur une zone d'attraction d'environ 40 000 habitants.



Ecoles, collèges et lycées

Crest bénéficie de plusieurs écoles, collèges et lycées :

- Maternelles : quatre écoles pour environ 297 élèves.
- Élémentaires : quatre écoles pour environ 512 élèves.
- Secondaires : trois collèges et deux lycées pour environ 2441 élèves.

Soit au total environ 3250 élèves dont 35,5% dans le privé, 64,5% dans le public.

Le Centre aéré intercommunal reçoit chaque été durant 6 à 7 semaines, plus d'une centaine d'enfants dans un grand espace arboré de 2,5 ha, rue Sainte Euphémie, tout près du centre-ville (enfants de 4 à 11 ans).

Culture et loisirs

Crest bénéficie d'une médiathèque départementale construite au début des années 2000 aux abords de la Gare SNCF. Prêt de livres, magazines, CD, DVD, la médiathèque départementale contribue à l'animation culturelle du territoire.

Cette médiathèque assure deux missions essentielles pour faire vivre le réseau de lecture publique dans le département :

- Ouverture au public (25 heures hebdomadaires).
- Soutien aux bibliothèques et points de points lecture par la desserte en bibliobus.

Le cinéma Eden complète également l'offre culturelle avec trois salles de 75, 99 et 450 places. L'Eden sert également de salle de rencontres et de spectacles à l'occasion de la saison CulturàCrest ou lors des ciné-conférences « Connaissance du Monde ».



Equipements sportifs et de loisir

Il existe de nombreux équipements sportifs sur la commune :

L'espace Soubeyran propose terrain de football, rugby, gymnase – salle multisport, un boulodrome, un skatepark,...

Il existe également des terrains de tennis, une piscine en plein air l'été, un centre équestre,...

Crest bénéficie d'espaces verts avec la réalisation du parc arboré du Bosquet à proximité de la piscine, le long de la Drôme.



Répartition des services et équipements

Sources : Ville de Crest, G2C Territoires



1. Ecole Claire de Chandeneux
2. Ecole Anna Pierjean
3. Groupe scolaire Georges Brassens
4. Ecole élémentaire Royannez
5. Collège Revesz-Long
6. Collège-Lycée Armorin
7. Ecole maternelle et élémentaire privée Saint-Louis
8. Collège-Lycée privé Saint-Louis
9. Crèche du Petit Bosquet
10. Foyer-Restaurant Louise Vallon
11. Centre Hospitalier
12. Centre Hospitalier Sainte-Marie

13. Cinéma Eden
14. Médiathèque
15. Ludothèque Archijoux
16. Ludothèque Crest'actif
17. Pôle emploi
18. Centre aéré
19. Stade et gymnase Armorin
20. Gare SNCF
21. Gymnase Robert Chareyre
22. Gendarmerie
23. Pompiers
24. Stades

25. Skate Park - Boulodrome
26. Gymnase Soubeyran
27. Ecole Musique et Danse
28. Piscine
29. Club Hippique
30. Médiathèque
31. Cité des artisans
32. Déchetterie
33. Service de santé au travail
34. La Poste
35. Hôtel de Ville
36. Dojo
37. Salle municipale

200 m



Réseaux de communications numériques

La couverture des territoires en réseaux de communications électroniques est un puissant levier de développement économique et social, d'amélioration de l'efficacité des organisations publiques et privées, et de développement des capacités des individus. Les infrastructures numériques (téléphonie mobile, haut et très haut débit) contribuent de ce fait à la compétitivité du territoire, et créent les conditions de l'émergence d'un modèle de croissance plus durable, s'appuyant sur des échanges dématérialisés.

Dès lors, la mise en place d'infrastructures d'accès au haut et au très haut débit permet d'accroître l'attractivité des territoires, au bénéfice de leurs habitants, de leurs entreprises et de leurs services publics.

Le Réseau ADN

Le Syndicat Mixte ADN est un établissement public, qui a été créé en 2007 à part égale par le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Rhône-Alpes.

Il porte la politique publique d'aménagement numérique du territoire de l'Ardèche et de la Drôme par la mise en place d'un réseau de communications électroniques Haut et Très Haut Débit : le réseau Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Au cours de l'été 2013, les deux assemblées départementales de l'Ardèche et de la Drôme ont adopté à l'unanimité le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Ardèche et de la Drôme, piloté par le Syndicat mixte ADN sur le volet « Infrastructures numériques ».

Le SDTAN Ardèche-Drôme dresse un diagnostic de la couverture en Haut et Très Haut Débit de la région Rhône-Alpes, tant pour les professionnels et les services publics que pour le grand public. Il décrit par ailleurs les actions entreprises et celles à engager sur le territoire régional afin de favoriser le déploiement du Haut et Très Haut Débit en concertation avec les opérateurs privés.

Le SDTAN ne constitue pas un projet opérationnel mais un document stratégique qui vise à définir les ambitions des collectivités, le réseau cible de long terme qui y correspond et le phasage de sa réalisation au cours du temps.

La fibre à la maison pour tous les territoires

Le nouveau projet piloté par le Syndicat Mixte ADN constitue à poursuivre le déploiement du réseau fibre optique déjà existant jusqu'aux habitants (FTTH – Fibre to the Home), avec l'objectif de couvrir en premier lieu les poches de zones grises (débit <4 Mbit/s) les plus importantes à l'échelle du territoire bi-départemental. Ce projet représentera un investissement total estimé à plus de 460 millions d'euros sur les deux départements, et la construction de 310 000 prises FTTH. La réussite de ce projet réside dans la mise en place d'un modèle bâti sur la péréquation territoriale en mobilisant tous les échelons de financement (national, régional, départemental, intercommunal).

Pour cela, il a été proposé à toutes les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération ardéchoises et drômoises de rejoindre la gouvernance du Syndicat Mixte ADN. En septembre 2015, 32 intercommunalités sont ainsi devenues membres à part entière.

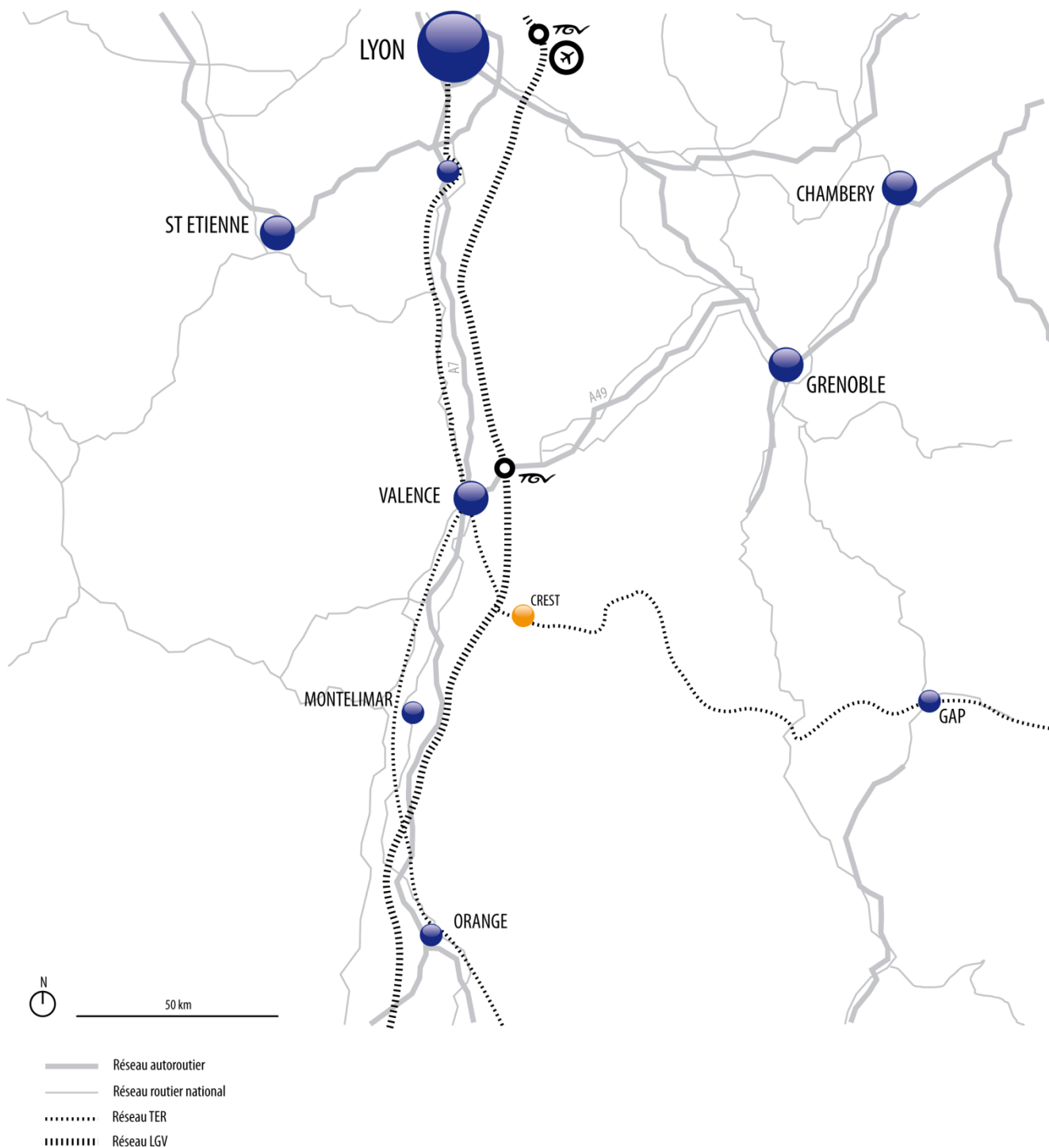
Infrastructures de déplacement

Une commune très bien desservie par les infrastructures de transport

La route et le chemin de fer sont les deux infrastructures qui rattachent Crest au reste du département et du pays. Située à 25 km de Valence et 35 km de Montélimar, les grandes unités urbaines de la vallée du Rhône, Crest constitue avec ses voisines Romans, Dieulefit et Nyons une porte d'entrée des vallées alpines.

Desserte par les grandes infrastructures de transport

Sources : IGN, G2C Territoires



Les grandes infrastructures de transport

Crest bénéficie d'une bonne desserte routière par rapport aux grands systèmes de transport et de déplacement associés à la gestion des flux dans la Vallée du Rhône et ses sites riverains. Toutefois, bien qu'indiqué explicitement en sortie de Valence Sud de l'A7, Crest ne se situe pas tout à fait sur un axe de flux majeurs, mais en « itinéraire bis ».

Crest bénéficie d'une desserte TER opportune sur la ligne reliant la Vallée du Rhône aux Hautes-Alpes.

La Ligne à Grande Vitesse (LGV) Méditerranée traverse le territoire communal. Elle place Crest à 30 km de la gare TGV de Valence, et par conséquent à moins d'une heure de Lyon, 2h30 de Marseille et à 3h de Paris.

L'aéroport le plus proche, Lyon Saint Exupéry, est à 130 km.

La desserte routière

Le réseau routier desservant Crest est composé de la D93 reliant la ville de Valence, chef-lieu de la Drôme au nord-ouest, de la D538 menant à Romans, et qui continuera à faire l'objet d'améliorations de tracé significatives dans les années à venir dans le cadre de programmes de développements pluriannuels. La D104 et la D164 complètent ce réseau départemental. La commune est donc efficacement connectée à sa région et en particulier à la Vallée du Rhône, mais aussi au Briançonnais, tout en contribuant de manière active à un itinéraire bis, alternative bienvenue au couloir N7 / A7 fréquemment saturé.



Le réseau viaire communal

S'agissant des déplacements, la ville de Crest est soumise à de fortes contraintes géographiques et historiques. En effet, la Drôme, qui sépare le territoire communal en deux, et le centre historique ancien exigent une adaptation du stationnement et de la circulation des véhicules.

Le territoire communal est desservi par une grande densité de voiries de plus ou moins grand gabarit ; cette densité permet une accessibilité à l'ensemble des zones actives du territoire. A Crest comme ailleurs, le centre-ville, notamment au niveau quais, est un lieu d'attraction ou de simple passage, d'un grand nombre de véhicules.

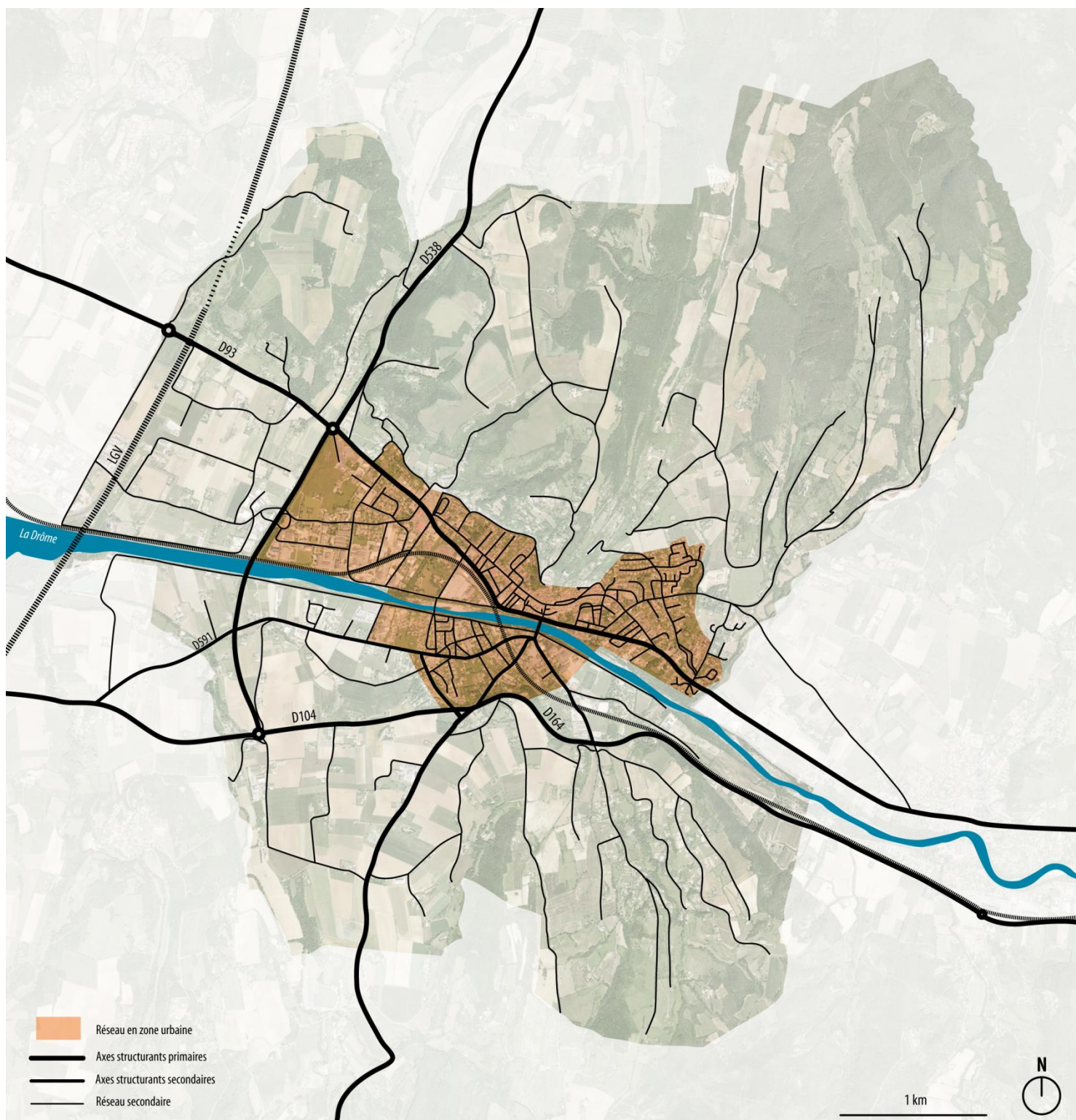
Le réseau viaire présente des caractéristiques urbaines mais également rurales en périphérie du centre-ville. La circulation automobile est majoritaire, tant en ville que dans ses périphéries et pose de manière récurrente la question du stationnement et de l'entretien de la voirie. Dans les secteurs périphériques, la géographie du territoire, l'étroitesse des voies, le caractère instable de certains tronçons et les engins agricoles de plus en plus grands sont autant de facteurs à prendre en compte.



Après que des évolutions notables aient été opérées dans la configuration générale du système de voiries pour diminuer le transit par le centre-ville, notamment par la mise en place de la déviation de la D538 à l'ouest, la réalisation du pont en bois construit en lieu et place du Pont Bellay, ou encore l'aménagement de la desserte de la zone d'activité, une nouvelle réflexion sur la circulation et le stationnement en centre-ville alimente le projet de territoire de Crest. Cette étude apporte un éclairage complémentaire sur le fonctionnement du centre et produit des propositions dont plusieurs d'entre elles inspirent la Commune, et dont bien sûr, le cadre réglementaire du PLU pourra faciliter la mise en œuvre.

Le réseau viaire communal

Sources : IGN, G2C Territoires



Il peut être souligné que Crest présente le plus long pont en bois de France (92m de long, 8m de large), qui constitue un modèle d'ouvrage de franchissement respectueux de l'environnement (Prix Territoria 2001 de l'Observatoire national de l'innovation publique). Ouvrage routier à double sens et à deux voies, il enjambe les deux rives de la Drôme et permet le passage de véhicules jusqu'à 3,5 tonnes. Sa construction s'est achevée en 2001.

Cet ouvrage présente deux objectifs :

- Favoriser le développement de la ville au nord et au sud dans des conditions exigeantes d'environnement.
- Recourir à la filière bois, ressource naturelle de la région, pour réaliser un équipement durable et écologique.



L'état des lieux du stationnement

1903 places de stationnement organisées sont disponibles sur la commune, dont 1613 gratuites, 210 payantes et 80 pour handicapés. Il convient de se rappeler que des villes d'importance analogue sont souvent moins bien pourvues.

L'axe de la rue Aristide Dumont et la rue Paul Pons sont les lieux de superposition de différents types de demandes (emplois, commerces, administrations) qui saturent l'offre de stationnement. Il est tout aussi évident que la morphologie du tissu du centre ancien comme la typologie des immeubles favorisent un stationnement des véhicules des résidents sur le domaine public.

Afin d'encourager la rotation des véhicules, plusieurs rues et parkings du centre-ville sont classées en « zone bleue ». Dans les parkings situés en « zone bleue », le stationnement est gratuit mais limité dans la durée à certaines heures de la journée : la « zone bleue » s'applique du lundi au samedi entre 9h et 12h et entre 15h et 18h.

Sur l'ensemble de la commune, 80 places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite dans les parkings Dumont, Chabrières, Cours Jouberton, place du Docteur Rozier, du Général de Gaulle, de la Liberté, de la Poste, rue Sainte-Marie, à la Médiathèque, quai des Marronniers, et montée de la Barbeyère.



Le recensement des espaces de stationnement principaux aux abords du centre-ville

Sources : G2C Territoires



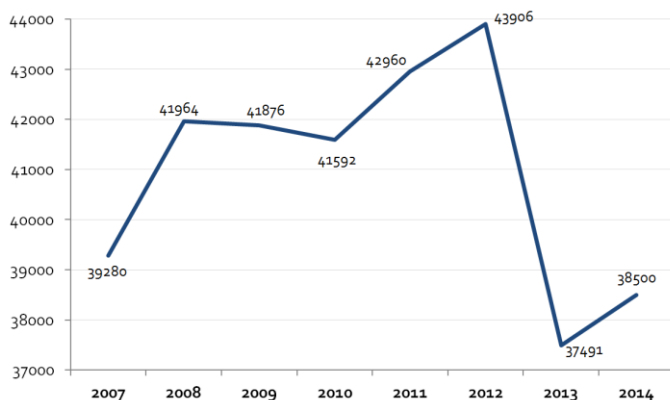
Les transports collectifs

Deux modes de transport collectif desservent la ville de Crest. Le train, par le biais de la gare de Crest en pleine redynamisation, et l'autocar, qui complète le dispositif de Transport Express Régional (TER) et transporte les élèves dans leur relation domicile – collèges et lycées.

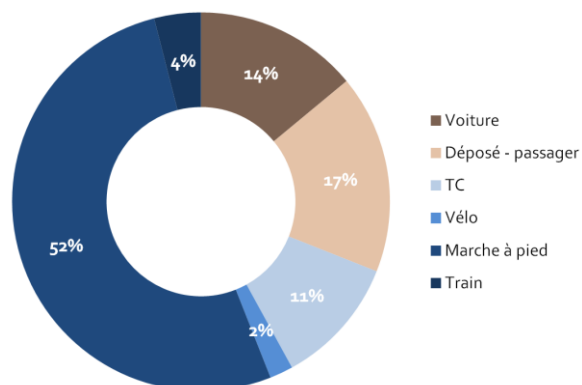
La gare propose 8 trains par jour (Gap – Valence) et des cars TER et départementaux. Une ligne TET (Trains d'Equilibre du Territoire) propose quant à elle une desserte de nuit (2 trains par nuit) entre Paris et Briançon, en passant par la gare de Crest. La vitesse des trains est peu élevée et il s'agit d'une voie unique en gare, ce qui la rend peu compétitive. La gare a progressivement augmenté sa fréquentation entre 2007 et 2012 (+12%). La chute de 2013 est due à des travaux réalisés sur la ligne (au niveau de Romans).

Evolution de la fréquentation de la gare (nombre de voyageurs)

Sources : diagnostic projet d'aménagement du quartier de la Gare - 2015



Parts modales de rabattement de la gare



Gare SNCF de Crest

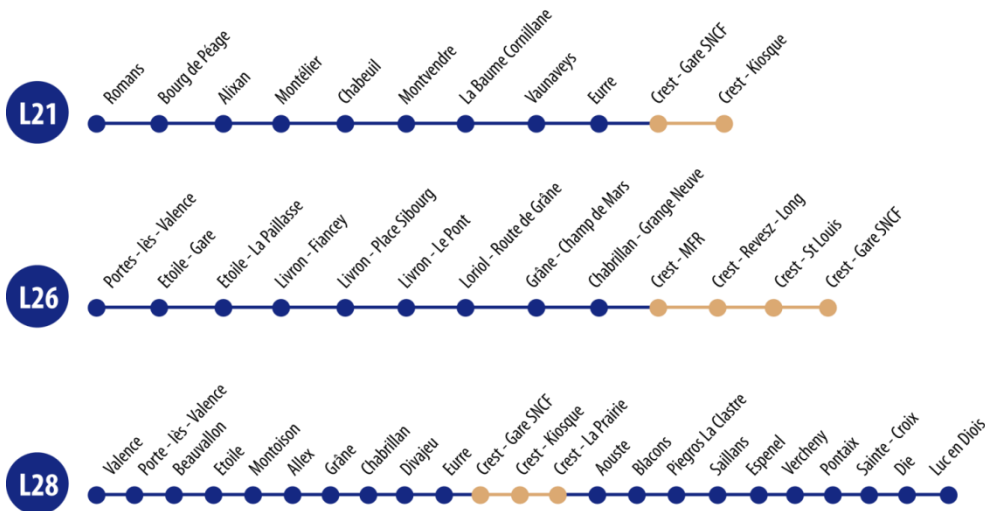


Il en résulte que dans la Plaine de Valence, l'automobile reste le moyen principal de transport. Les congestions urbaines n'atteignent pas les seuils critiques des grandes agglomérations urbaines qui ont nécessité le développement de transports collectifs.

Cette mobilité s'appuie principalement sur un recours à la voiture individuelle, au détriment objectif des transports collectifs. Le taux de motorisation de la population risque alors de continuer à croître, d'autant plus que les alternatives en transports collectifs interurbains ne proposent pas des améliorations d'interconnexions, tant en lieu, qu'en horaires et modes de transport, de suffisamment bonne qualité.

Les lignes du réseau de bus Keolis

Sources : Keolis, G2C Territoires



Un réseau de liaisons douces en développement

Dans le cadre de son Agenda 21, de sa politique de transport et afin de favoriser les déplacements doux, la Ville de Crest aménage des chemins de promenade accessibles et des itinéraires cyclables.

Cheminements piétons

Une partie du centre-ville est située en zone piétonne : rue Archinard, rue de la République, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Maurice Long. Plusieurs cheminements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite :

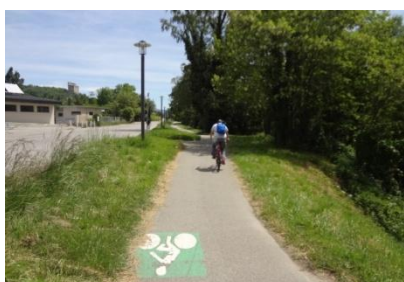
- Cheminement depuis le Pont Frédéric Mistral en passant par la Grand'rue puis la rue Aristide Dumont et retour par les quais (Verdun et Marronniers).
- Cheminement depuis le Pont Frédéric Mistral en passant par les quais Maurice Faure et Henri Latune, le parking de la poste puis par le boulevard du 6 juin pour arriver à la gare.
- Cheminement depuis la Grand'rue en passant par la rue Archinard, la rue des Alpes, la rue Adrien Fayolle et le retour par la rue du Pasteur André Mailhet, le parc du Bosquet, les quais Bérengier-de-la-Blache et des Marronniers.



Itinéraires cyclables

Pour favoriser l'usage du vélo en ville, sont disponibles sur la commune de :

- **Bandes et pistes cyclables** : RD 538 et 164, avenue Félix Rozier, rue Jean-Jaurès, avenue des Trois Beccs, rue Prunet, rue Condamine.
En projet : avenue Charles Armorin.
- **Voies vertes** : quai des Marronniers, Espace du Bosquet, quai Pied Gai, rue des Auberts, rue Paul Goy, chemin Revesz-Long, rue Léopold.
En projet : rue Driss Chraïbi, secteur La Maladière, secteur La Croix.
- **Espaces partagés piétons/cyclistes** : rue Hôtel-de-Ville, rue de la République, rue Archinard, quai Mazorel, quai Bérengier-de-la-Blache.
En projet : avenue Henri Grand, rue Sadi Carnot, rue Félix Perrier, quai André Reynier.
- **Contre-sens cyclables** : rue Sadi Carnot, rue des Alpes, rue Général Bovet, rue Eugène Arnaud, rue Chandeneux.
- **Parkings à vélo** : Des arceaux à vélos sont disponibles quai des Marronniers, place du D^r Rozier, place de l'Église, espace du Bosquet, gymnase Chareyre, ainsi qu'un parking fermé sur le parvis de la gare avec une desserte de l'espace gare/médiathèque.



La commune travaille par ailleurs à la réalisation d'une « vélo-route » le long de la Drôme. Il s'agit d'un itinéraire de découverte ouvert à tous les cyclistes. Le tracé prévu longera les rives de la Drôme en empruntant, à l'ouest, le quai Pied Gai jusqu'au pont en Bois, puis à l'est, les quais André Reynier et Soubeyran.

Co-voiturage

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville de Crest s'engage dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en incitant tout un chacun à pratiquer le covoiturage. Trois aires de covoiturage sont à disposition :

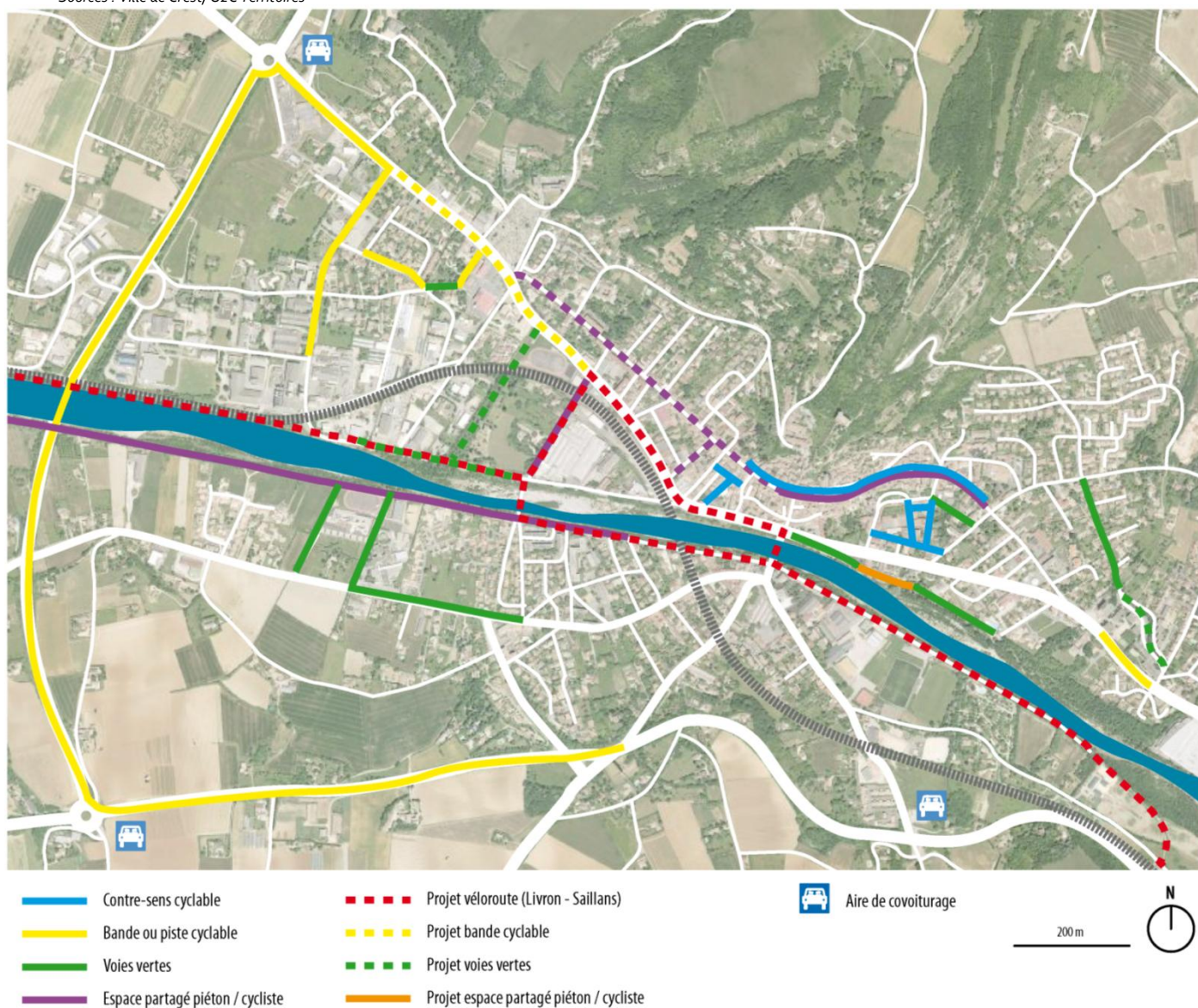
- L'aire de Saint-Ferréol (accessible depuis l'avenue Jean Rabot)
- L'aire des Blaches (accessible depuis le contournement de Crest, au rond-point des Blaches)
- L'aire de La Saleine (accessible depuis la route départementale, en venant de Chabeuil).

Le stationnement y est gratuit et non limité dans la durée.



Le réseau de modes de déplacements doux à Crest

Sources : Ville de Crest, G2C Territoires



Les réseaux et la gestion des déchets

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune

A Crest, le service d'approvisionnement en eau ainsi que le service de l'assainissement collectif sont confiés par délégation de service public à une entreprise spécialisée (SUEZ). Celle-ci gère les services d'alimentation en eau potable, de raccordement au réseau collectif d'eaux usées ainsi que le retraitement des eaux. La Ville gère en régie directe le service d'assainissement non collectif (SPANC).

L'alimentation en eau de la commune

L'eau de Crest provient en grande partie du captage des Pues à Alex avec une production de 2500 m³ / jour. La commune achète également de l'eau au syndicat des eaux Drôme-Gervanne, ce qui permet à la ville d'avoir une alimentation de secours.

Le service public d'eau potable de la ville de Crest assure la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

La production d'eau est assurée à 97% par le captage des Pues à Alex et 3% par l'import de Drôme Gervanne.

La commune de Crest vend de l'eau en gros aux communes voisines : Divajeu, Vaunavey et Eurre.

Seul un traitement au chlore est réalisé. Celui-ci garantit la stérilité de l'eau tout au long du trajet dans les canalisations et les réservoirs.

La commune de Crest a une capacité de stockage de 5 250 m³, pour une consommation journalière d'environ 2500 m³. Ce stockage offre ainsi à la commune une autonomie satisfaisante dans la mesure où il représente deux jours de consommation.

La consommation annuelle domestique d'eau à Crest connaît une diminution entre 2010 et 2012 (486217 m³ en 2010, 312719 m³ en 2012). Cette baisse des consommations peut s'expliquer par la tertiarisation des activités et la désindustrialisation ; les efforts de compression des charges des gestionnaires d'immeubles d'habitation, de bureaux et des établissements publics ; les progrès techniques et les innovations technologiques limitant la consommation en eau des appareils électroménagers et l'abandon progressif des climatisations collectives à eau perdue ; les comportements éco-citoyens et la lutte contre le gaspillage.

A Crest, 4095 abonnés sont raccordés au réseau de distribution d'eau potable. L'eau de Crest est de très bonne qualité bactériologique. Elle est peu fluorée, contient peu de nitrates et pas de pesticide.

Le prix du m³ d'eau potable à Crest est de 2,14 euros TTC (au 1^{er} janvier 2016).

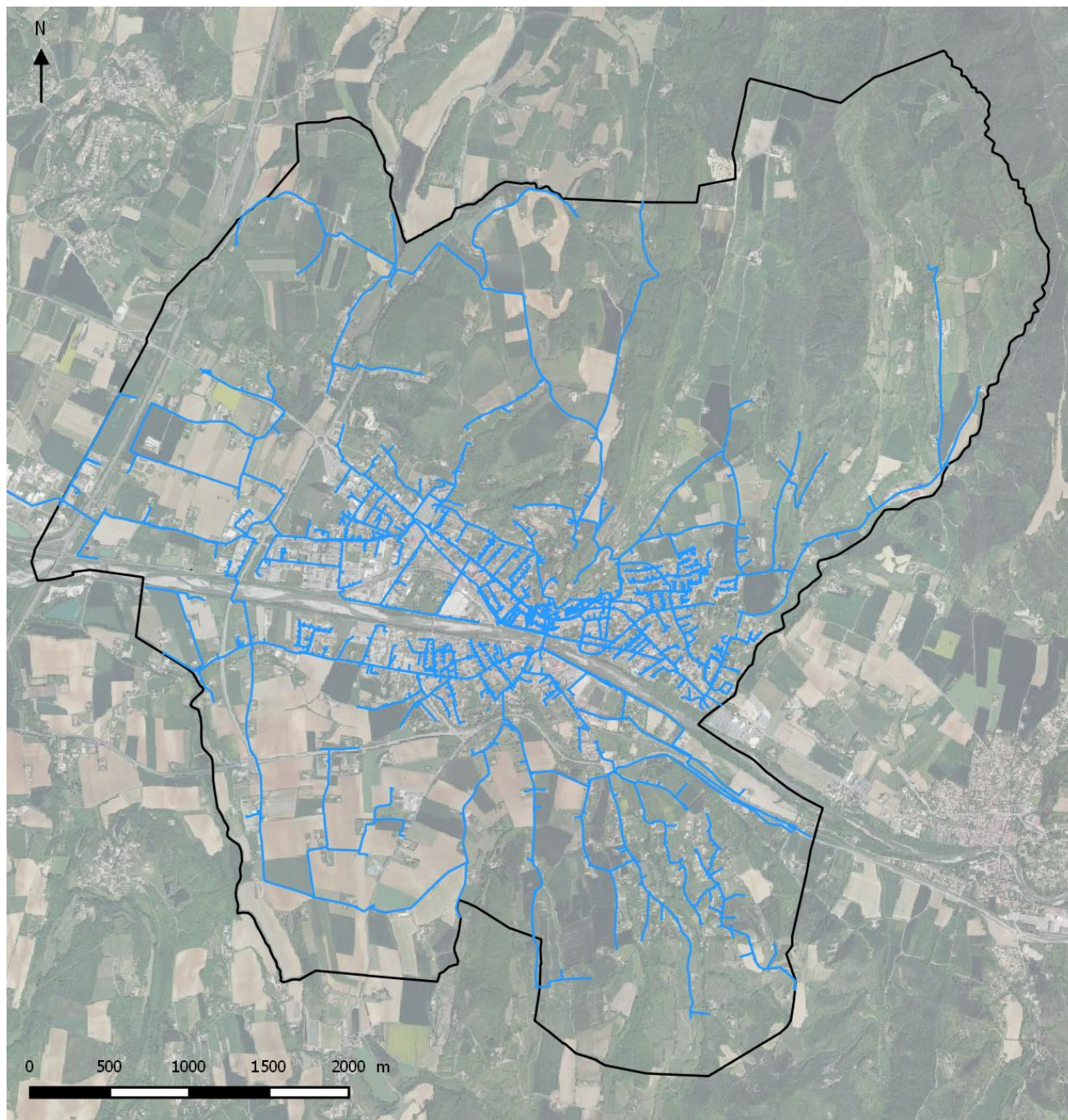
Le réseau d'alimentation en eau potable

Le réseau d'alimentation en eau est étendu et comprend à la fois les secteurs urbains de la commune ainsi que de nombreux espaces périphériques de l'agglomération (quartiers périphériques Nord, Sud, plaine agricole).

On compte 94 km de réseaux de canalisation d'eau potable desservant la commune.

Plan du réseau d'eau potable

Sources : SUEZ



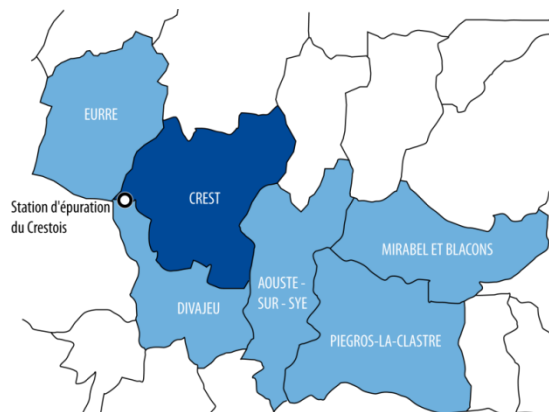
Les systèmes d'assainissement

- L'assainissement collectif

Les eaux usées sont acheminées vers la station de traitement des eaux usées du Crestois. Celle-ci appartient à la Communauté de Communes du Crestois, et elle se situe sur la commune de Crest. Outre les eaux de Crest, elle reçoit également les eaux usées de Divajeu, Eurre, Aouste, Mirabel-et-Blacons et de Piégros-la-Clastre, qui transitent par le réseau d'assainissement de Crest. La station du Crestois traite aujourd'hui l'équivalent de 13 000 habitants, mais ses capacités de traitement s'élèvent jusqu'à 20 000 habitants.

La station d'épuration du Crestois

Sources : Ville de Crest



- L'assainissement non collectif

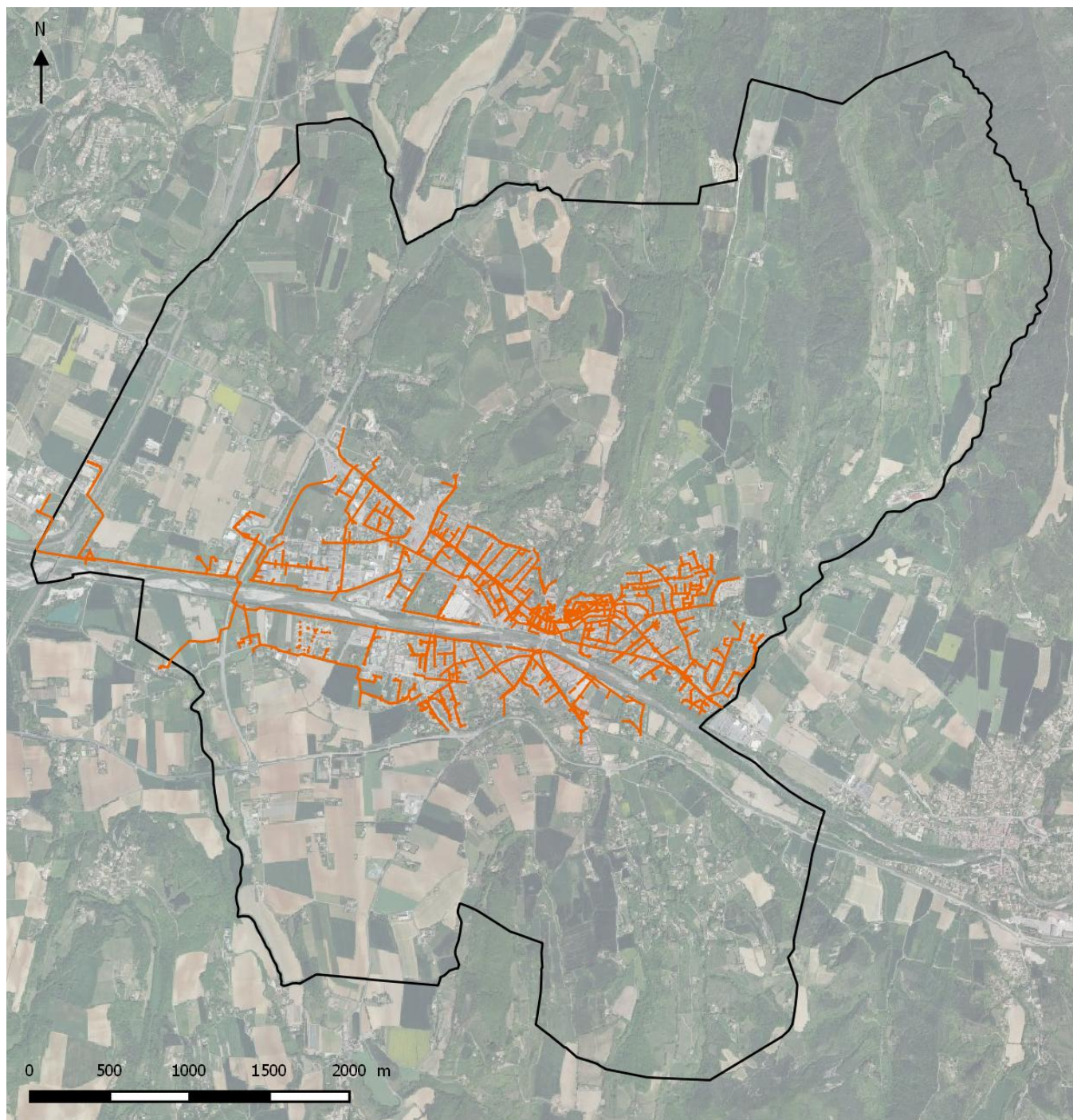
A Crest, si 4116 abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, 519 foyers ont en revanche recours à des installations d'assainissement non collectif. Ces derniers sont recensés et contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le réseau d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif dessert les secteurs urbains de l'agglomération de Crest ainsi que les zones d'activités. Le reste des installations sur le territoire est équipé de systèmes d'assainissement autonome. On compte 44 km de réseaux pour la collecte des eaux usées.

Plan des réseaux d'assainissement collectif

Sources : SUEZ



Collecte et traitement des déchets

Il existe à Crest plusieurs points d'apport volontaire sous forme de containers d'ordures ménagères, de tri sélectif (jaune, vert, bleue) mais également de recyclage des vêtements.




Une déchetterie est présente sur le territoire. Elle permet aux particuliers et aux entreprises de Crest et de l'intercommunalité de se débarrasser des matériaux et encombrants dans des conditions respectueuses de l'environnement. Chaque déchet apporté est ensuite éliminé ou valorisé dans le cadre des filières de recyclage.

Pour traiter et valoriser ses déchets, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans adhère au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour l'ensemble du territoire, sauf pour la ville de Crest où il y a une gestion spécifique, qui se fait à Donzère. Le SYTRAD gère la transformation des ordures ménagères et déchets recyclables à l'exception du verre.

Localisation des containers d'apport volontaire

Sources : Ville de Crest, G2C Territoires



-  Déchetterie
-  Container de recyclage des vêtements
-  Container de tri sélectif

Les servitudes d'utilité publique

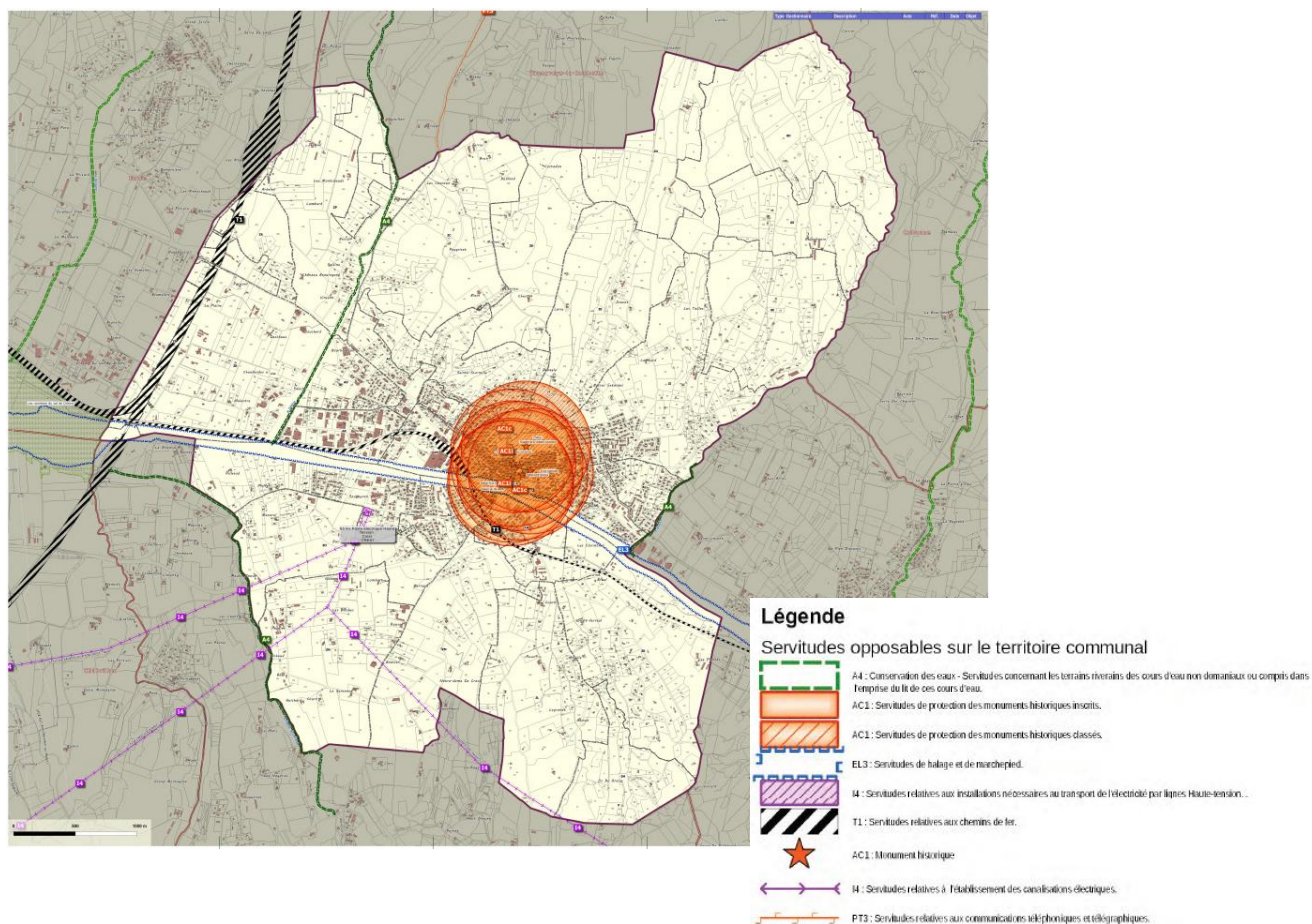
Le territoire de Crest est concerné par plusieurs servitudes d'utilité publique

On recense 6 types de servitudes :

- A3 : servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- AC1 : servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- EL3 : servitude de halage et de marchepied
- I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- PT3 : servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 : servitude relative aux voies ferrées

La carte et la liste des servitudes sont également jointes dans les annexes du PLU.

Type	Gestionnaire	Description	Acte	N°	Date	Objet
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Saleine : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968	Création
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau de Lambres : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968	Création
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Lusière : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Sainte-Marie : En totalité l'église Sainte-Marie	Arrêté ministériel	inconnu	20-05-1996	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Immeuble Rebuffat / Maison Royler : Façades et toitures, grand salon et pièce contigue avec leur déc.	Arrêté ministériel	inconnu	28-12-1984	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Saint-Sauveur : En totalité l'église de Crest	Arrêté ministériel	inconnu	21-03-1983	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Chapelle de l'hôpital : Façade occidentale de l'ancienne chapelle de la Visitation (actuellement cha	Arrêté ministériel	inconnu	10-04-1981	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Maison Breton / des Cuirettries / Hôtel d'Alien : Façade et toiture sur rue de la maison du 16e si	Arrêté ministériel	inconnu	02-03-1981	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Hôtel de Chion : Façade et toiture sur rue	Arrêté ministériel	inconnu	22-07-1980	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Ancienne poste : Façade, toitures et décor de la grande salle	Arrêté ministériel	94-937	28-07-1975	Création
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Tour : Tour de Crest	Arrêté ministériel	inconnu	30-12-1899	Création
EL3	DDT de la Drôme - SEFEN Police de l'eau	Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux	Décret	inconnu	27-07-1957	Création
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CREST-DIE - Aérien	Décret	inconnu	12-09-1983	Création
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CREST-LOGIS-NEUF - Aérien	Mise en service	inconnu	--	Création
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-DU-RHON-CREST - Aérien	Mise en service	inconnu	--	Création
I4I	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 Kv Poste électrique Haute-Tension - Crest - CREST	Mise en service	inconnu	--	Création
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 330 tr.01	Arrêté préfectoral	inconnu	22-05-1970	Création
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994	Création
T1	SNCF	Ligne SNCF Livron - Gap (Livron - Aspres-sur-Buech)	Décret	inconnu	--	Création



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

- Une offre en services et équipements conséquente.
- Un pôle hospitalier d'importance.
- De nombreux équipements éducatifs et culturels.
- Un pôle sportif important.
- Un territoire bien connecté aux axes et modes majeurs de déplacement de Rhône-Alpes ;
- Un dispositif viaire déjà largement complété et modernisé durant ces vingt dernières années ;
- Des améliorations à apporter au fonctionnement du cœur de la ville, concerné par le transit ;
- Des capacités théoriquement suffisantes en stationnement mais un taux de rotation et de respect de la réglementation encore perfectible ;
- Un compromis incontournable à trouver entre le tout voiture et la volonté de requalification du bâti dense du centre-ville et, en particulier, du centre ancien ;
- La nécessaire amélioration des conditions de circulation et de stationnement des deux roues.

ENJEUX :

- Poursuivre l'effort de traitement de la voirie, d'aménagement de modes de déplacements doux ;
- Améliorer de la lisibilité et du fonctionnement du parc de stationnement aux abords du centre-ville ;
- Prévoir une évolution de la croissance démographique en adéquation avec la capacité des équipements et des réseaux.

ANALYSE URBAINE ET FONCIERE

Morphologie urbaine, typologie et fonction

Evolution historique de l'urbanisation

1. Epoque Celtique

Il semblerait que, à cette époque, la barre rocheuse de Crest fasse office de limite de territoires, et son passage une porte des Alpes. Rien ne permet de dire que le passage était gardé ou que la barre rocheuse était habitée. Mais on sait qu'un itinéraire transalpin existait, probablement sur la rive droite de la Drôme.

2. Epoque Romaine

La Gaule conquise, le territoire de Crest fait partie de la « Provincia » puis de la « Narbonnaise ». Les romains aménagent l'ancien tracé des Voconces qui remonte le cours de la Drôme. Sur cette voie romaine, Valence, Aouste, Saillans, Die et Luc sont les principales étapes. Crest n'est pas une ville romaine, car Aouste (Augustum) est le centre antique du territoire. Pour autant des vestiges de cette époque témoigne d'une occupation du territoire de Crest.

3. Moyen-âge : la fondation de Crest

Crest a sans doute été fondée à la fin du Xe siècle par les Arnaud qui possèdent la ville et le château de Crest. A la fin du XIIIe siècle, Crest compte un second château inférieur au premier. On parle d'un bourg et d'une ville qui forment un même ensemble, certainement cerné d'une muraille. Crest compte alors 5 paroisses : sainte Marie (1192) et saint Sauveur (1196), puis extra muros, saint André (1192), saint Vincent de Crécelon (1196), et une paroisse inconnue (1196). La ville est alors en plein essor. Elle a une importance stratégique et commerciale car elle est située au carrefour des voies venant de Valence et Romans, de la route du sud, de la route du Vercors... C'est là que l'on peut franchir la rivière et ce passage obligé sur les grandes voies du commerce va donner toute son importance à la ville.

Depuis 1278, un canal, dit de Soubeyran, a été creusé rive gauche. Il actionne des moulins à blé. Le canal de Villette qui traverse Crest au sud, est creusé en 1392 ce qui permet de penser que la ville n'a pas atteint la muraille au sud. L'escalier « des Cordeliers » menant au château date peut être de cette période.

4. XVe siècle : Entre déclin et croissance

Un déclin significatif de Crest se serait produit après 1419. En effet, une enquête fiscale de 1443 fait état d'une population décimée : Le bourg du Marché est vide, la rue Rochefort est vide. Près de la rue du Loup, dans la Grande Rue, dans la rue Côte Chaude, maisons et granges sont vides. Mais vers 1475 un renouveau urbain a lieu. Le centre se reconstruit et se densifie à partir de ce moment.

En 1491 la place devant l'église Saint Sauveur est restructurée. Le cimetière est déplacé au nord de l'église dans un premier temps. L'espace libéré au sud de l'église est comblé en moins d'un siècle, par des maisons de marchands.

L'habitat est réhabilité autour de 1500. On retrouve dans Crest beaucoup de façades renaissance avec les portes à linteau droit avec accolade et les fenêtres à meneau caractéristiques. Il peut s'agir de modifications partielles comme de constructions neuves.

En 1577 un inventaire manuscrit fait état d'une ville pleine, qui s'est étendue vers le sud : la ville a gagné ses remparts et au delà des portes, le bourg du Marché et le bourg de Porte Neuve sont actifs.

Le canal de Villette a été prolongé en 1517 vers le quartier de Crèvecol pour actionner des moulins. Mais le débit du canal se révèle insuffisant, les moulins sont en ruine en 1585. En 1520 la Ville avait construit son canal, en amont du canal de Villette.

Après le déclin, l'agriculture redevient importante aux XVIe et XVIIe siècles ; on cultivait du blé froment, du maïs, de l'avoine de l'épeautre. La vigne a une place importante, on produit aussi des noix et des truffes. Le chanvre est cultivé, il est travaillé dans les battoirs à eau. L'élevage est important également.

5. XVI - XVIIe siècle : Les ravages de la guerre et la reconstruction

Les guerres de religion entre 1562 et 1585, viennent ralentir l'essor de la ville. Crest subit de plein fouet la guerre civile. De nombreuses églises et couvents sont détruits. La fin du XVIe et le début du XVIIe siècle sont marqués par le renouveau catholique. On restaure les bâtiments dévastés, mais on construit aussi de nouveaux couvents. Suite à l'édit de Louis XIII en 1632, le château de Crest est démantelé. Seul le donjon est épargné de la démolition, grâce aux consuls de Crest qui en firent la demande. En 1642 la seigneurie appartient aux princes de Monaco. L'économie a bien repris. Au quartier des Moulins, les moulins et « artifices » tournent toujours. En 1682 le canal de Jouberton est construit. Toujours rive droite mais à l'ouest de la ville, le moulin ruiné de Crèvecol a été transporté plus haut, au Pré Rond, et son canal a été dévié. En 1636, ce même moulin devient un moulin à papier. Rive gauche, en 1650 on compte trois meules et une écurie à porcs. Achetés par les Gailhardon papetiers de Romans qui font creuser un canal en 1694, les meules sont transformées en foulons, pressoir à huile, moulins à grain et à papier. La ville est étriquée dans ses remparts. A l'intérieur les rues sont étroites et sinueuses et il n'y a pas de place publique. Les bâtiments sont élevés et comptent deux ou trois étages. La ville basse est souvent inondée par les crues de la Drôme. Les portes de la ville sont toujours en place et il y a encore un péage à l'entrée. Mais la ville a déjà débordé de ses murs et ses trois faubourgs de Porte Neuve, du Marché et de Soubeyran sont bien actifs.

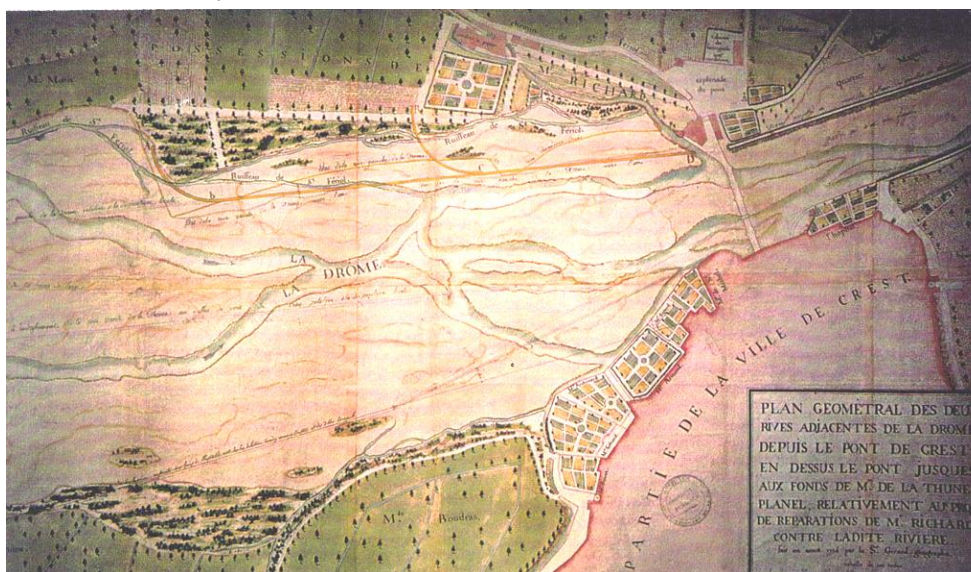


Gravure de Le May : Vue de la ville et du château de Crest en Dauphiné, sur la Drôme prise au midi sur la levée que les habitants ont fait pour empêcher le débordement de cette rivière. In J F Guettard et E. Bequillet, voyage pittoresque de la France et du Dauphiné, Paris 1780.

6. XVIIIe siècle : la chute des remparts

En 1721 Crest compte 5000 habitants, puis 6000 en 1788. Elle figure parmi les dix villes du Dauphiné reconnues par De la Porte, l'intendant de la province en 1755. Son mémoire comporte une description des villes et places fortes du Dauphiné. « La ville de Crest est adossée contre une montagne et forme une espèce d'amphithéâtre. Son enceinte est de simples murs en mauvais état. Il n'y a qu'une rue où les voitures puissent passer, les autres étant étroites et sales et extrêmement en pente. Les maisons y sont en général mal bâties. On fait dans cette ville un grand commerce de draps et de ratines». Crest est fermée pour le péage de l'octroi, pour éviter la contrebande, mais aussi parfois pour

cause d'épidémie et souvent pour l'insécurité locale. Il y a d'ailleurs un conflit entre la Ville qui entend préserver les murs pour pouvoir percevoir l'octroi et les particuliers qui pratiquent des ouvertures dans les murailles pour accéder directement à leurs terres ou simplement pour éclairer leurs maisons. En 1740 plus de la moitié des remparts tombe en ruine. Au sud, ils sont ravinés par les débordements de la rivière. Ils s'écrouleront au nord au niveau du couvent des visitandines, suite aux excavations ménagées dans leur soubassement. A l'intérieur, la ville a encore sa structure médiévale avec ses rues étroites, ses bâtisses rehaussées à la recherche de la lumière et qui empiètent sur la rue. La basse ville vers l'hôpital est un quartier malsain, encore inondable, où l'on trouve encore quelques terres cultivées. Les quartiers de Carcavel et de Rochefort sont peuplés. Les notables ont de belles propriétés dans la ville haute, autour de la rue Saint François. La Grande rue qui traverse Crest entre la porte du Bourg (porte Neuve) et la porte du Marché est bordée d'hôtels particuliers occupés par les marchands et les bourgeois. Crest est une ville très commerçante. En 1742 il y a 75 marchands ou fabricants. Il y a deux marchés par semaine. On y vend de la soie, des draps, des étoffes de coton, des papiers....A la fin du XVIII^esiècle la ville a évolué. Le changement vient surtout de l'espace public. Toutes les portes sont démolies, à l'exception de la porte de Montségur. La place du Pont est créée en 1756 (l'actuelle place Digonnet et début des Cuiretteries), et la rue du Pont est élargie en 1774. Certaines maisons délabrées ont été abattues par la commune, libérant la rue de leur emprise. Les rues principales ont été repavées entre 1724 et 1759. L'éclairage a été mené dans la deuxième partie du XVIII^esiècle. La ville instaure un nettoyage régulier des rues à la même époque. En 1766 on effectue le numérotage des bâtiments. La construction des digues de la Drôme a débuté en 1770. En 1738 la rivière avait encore envahi la basse ville, en 1747 une crue avait détruit le four du Marché. Les premiers travaux concernent la rive droite, en aval du ruisseau de la Lozière. En 1786 la rive est endiguée jusqu'au chemin de Halage (au niveau de la rue Eugène Arnaud); parallèlement la rivière est endiguée rive gauche, de Soubeyran à Mazorel. Au XIX^esiècle, les travaux achevés, la ville a gagné 82 hectares de terrain et se trouve préservée des crues de la rivière.



7. Crest au XIX^e siècle

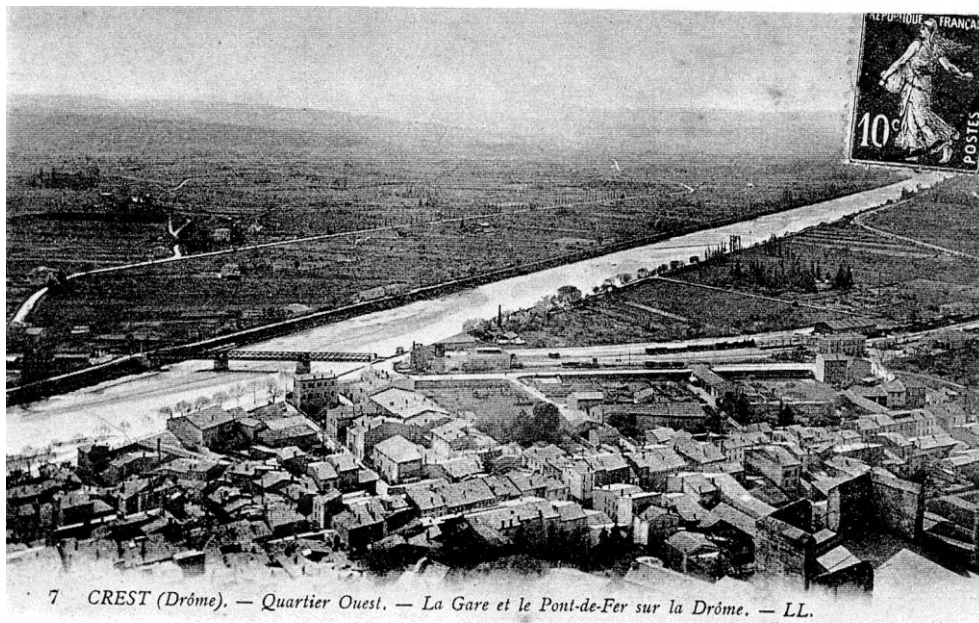
La croissance économique et démographique est due à l'industrie textile. Mais l'industrie du coton connaît un déclin, celle de la laine aussi. Seule la soie se maintient jusqu'au XX^e siècle. Les plans d'alignement de 1878 et 1884 révèlent la ville à la fin du siècle. A l'intérieur des murs et des faubourgs les espaces publics sont restructurés, à l'extérieur la ville a gagné sur la rivière. Un temple protestant est édifié en 1822 au quartier des Moulins. Une place est aménagée devant son entrée. Le nouveau collège catholique (école secondaire) est construit près du temple en 1856, avec une chapelle attenante. La voûte de l'église s'écroule en 1836. Le bâtiment est entièrement reconstruit en 1847. Son orientation est différente. Les maisons voisines sont rachetées, le cimetière déplacé, et on en profite pour retrouver une place imposante. Une nouvelle mairie trouve sa place dans une maison mitoyenne rachetée en 1839 par la ville. Ce sera le troisième hôtel de

ville de Crest, inauguré en 1847. La Halle au blé qui était restée rue de la Pierre est transférée en 1853 dans un grand bâtiment construit place de l'ancien hôpital, aujourd'hui place de la halle. Cette place est nouvelle. Le bâtiment et la place ont été créés sur les jardins de la propriété Sanson. La construction des digues prend fin en 1832 avec l'édification du dernier tronçon entre le Marché et le pont, sur lequel on aménage le cours des Marronniers. C'est un espace public de promenade, avec un kiosque et c'est nouveau. Mais la Drôme reste dangereuse : en 1840 le pont est emporté par une crue. Il est reconstruit plus large en 1842. Le plan d'alignement de 1878 prévoit l'alignement des maisons qui empiètent sur les voies, l'élargissement de rues, la création de places nouvelles. Mais le programme ne sera jamais entièrement réalisé. Certaines mises à l'alignement sont mal vécues par les habitants. C'est le cas du propriétaire de la deuxième « maison des têtes » en 1882. Rive gauche le faubourg de Soubeyran maintenant à l'abri de la Drôme s'est développé entre 1780 et 1815 autour de l'actuelle place de la Liberté.



La place de la Liberté, faubourg de Soubeyran, au sud du pont.

Le quartier de la Porte Neuve prend de l'importance. On y trouve beaucoup d'activités : une fabrique et moulures de bois (Lambert), une scierie à bois (Bonsons), une fabrique de cordes (Fayolle), un relais de Poste, de nombreux hôtels et cafés. On trouvait même un établissement thermal Gougne bains thérébentineux et résineux en 1850 sur les quais à l'angle de la rue Paul Pons (on voit sa cheminée). Au sud ouest de Porte Neuve un quartier s'est formé autour de la gare. Une gare de tramway vient également y prendre place : en 1906 le tramway relie Crest à Valence.



Vue sur le quartier de la gare au sud du faubourg de Porte Neuve

Le quartier des Moulins, le long du canal des Moulins, compte toujours autant d'usines en 1873: une fabrique de draps (Fayolle), quatre moulinages de soie (Bernard, Mme Colombier épouse Vertupier, Barral, Emile Elme), un déroulage de soie (Barral) une fabrique de bobines pour le moulinage (orphelinat), deux fabriques de chapeaux et une de bobines (Daudemare), une filature de laine (Garnier). Le quartier de Jouberton s'est développé depuis que la Ville a vendu à Garnier en 1817 les droits de se servir des eaux du canal. De nouvelles usines y ont été installées dès 1821: un atelier de serrurerie et de machines et une fabrique de draps (Garnier en 1873), une filature et un moulinage de soie construites en aval (Louis Auguste Viel en 1873). En 1900 il y avait encore une fabrique de limonade et une usine de tissage (Chalamel, Fayolle et Armorin) qui employait encore 50 ouvriers. L'ensemble déménagera lorsque la ville rachètera cet emplacement pour construire l'école de garçons en 1905. A l'intérieur de la ville, pour des besoins d'hygiène le canal de la Ville est devenu collecteur. Son eau polluée n'est utilisée que pour son énergie ou par des activités qui s'en accommodent ; toutes les usines textiles (11 usines et une fabrique) sont en amont ou sur une dérivation du canal des moulins.

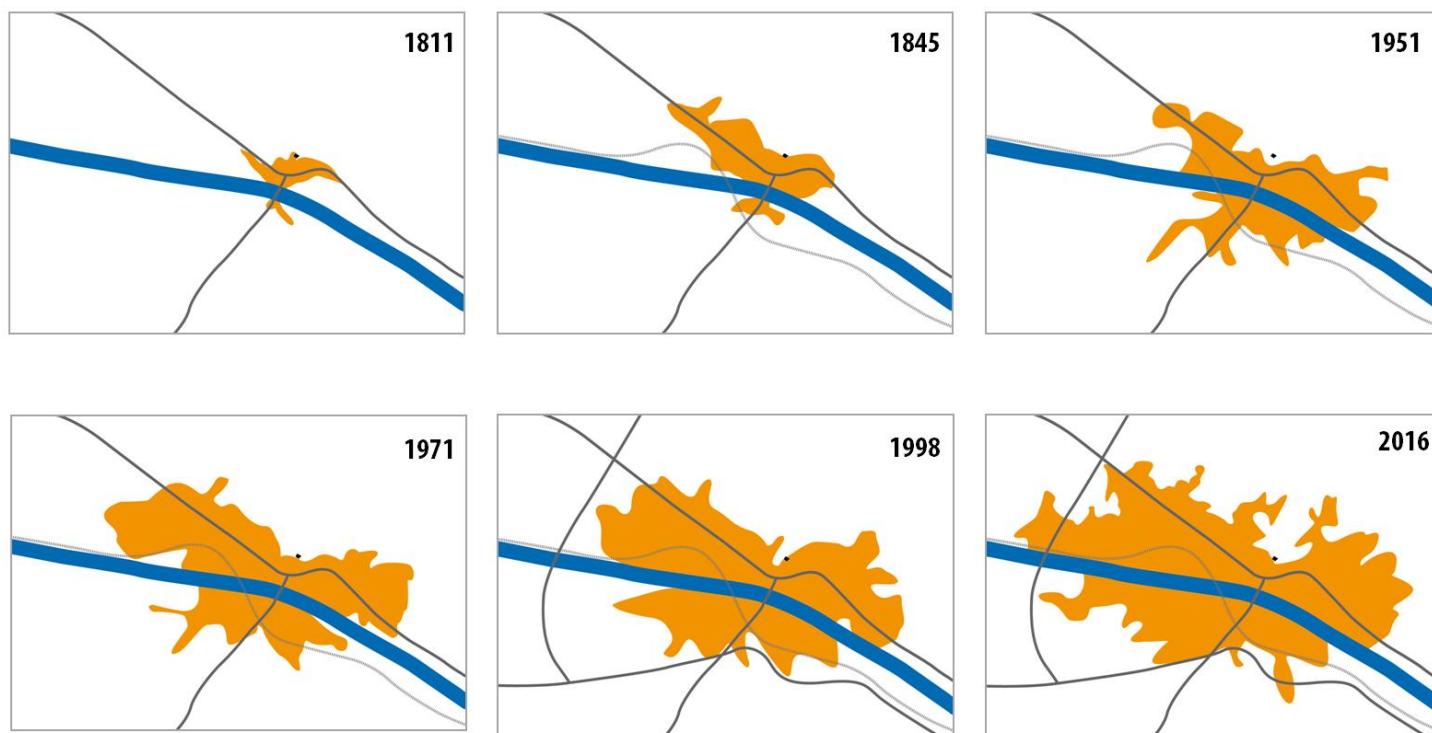


8. Crest aujourd'hui

Un siècle plus tard la forme ancienne de Crest est encore bien perceptible dans la ville actuelle. La ville intra muros et le tracé de l'enceinte, la rue principale qui incise le bâti si dense du centre, les anciens faubourgs industriels, tout se lit encore très bien dans la structure actuelle. La ville a gardé cette configuration et n'a pas subi de transformations radicales dans sa structure. Les rares parcelles vides à l'intérieur de la ville ancienne se sont remplies.

Rive droite, l'extension de la ville s'est établie au pied de la colline mais aussi sur toutes les surfaces gagnées sur la rivière depuis la construction des digues. C'est aussi le cas rive gauche. Sur ces terrains relativement plats, la nouvelle urbanisation qui commence après la seconde guerre, se fait sous forme de pavillonnaire (la maison dans son jardin) et de petit collectif. Mais l'orthogonalité reste de mise. Les rues anciennes sont continuées, le découpage des terrains reste orthogonal et leur surface n'est pas très importante. A l'intérieur des parcelles les volumes obéissent aux directions données par les limites ou la rue. La végétation vient remplir les espaces vides.

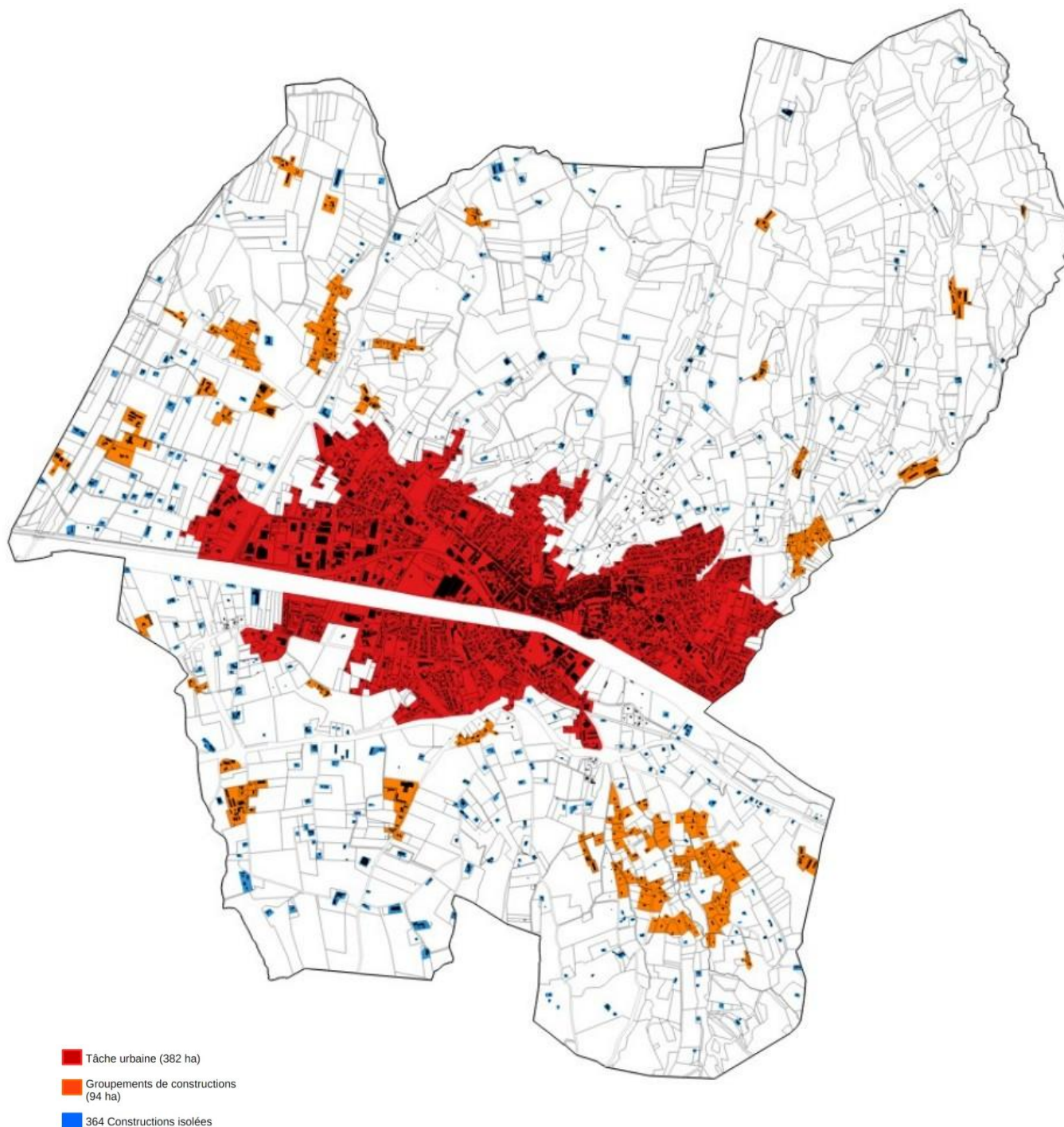
La trame urbaine perdue dans son ensemble, l'évolution de Crest relève surtout de la transformation du bâti.



L'urbanisation de Crest est composée d'une enveloppe urbaine principale autour du centre-ville et scindée en deux par la Drôme. Le reste du territoire communal, constitué de terres agricoles et d'espaces naturels présente une urbanisation diffuse, composée de constructions à vocation agricole ou d'habitat.

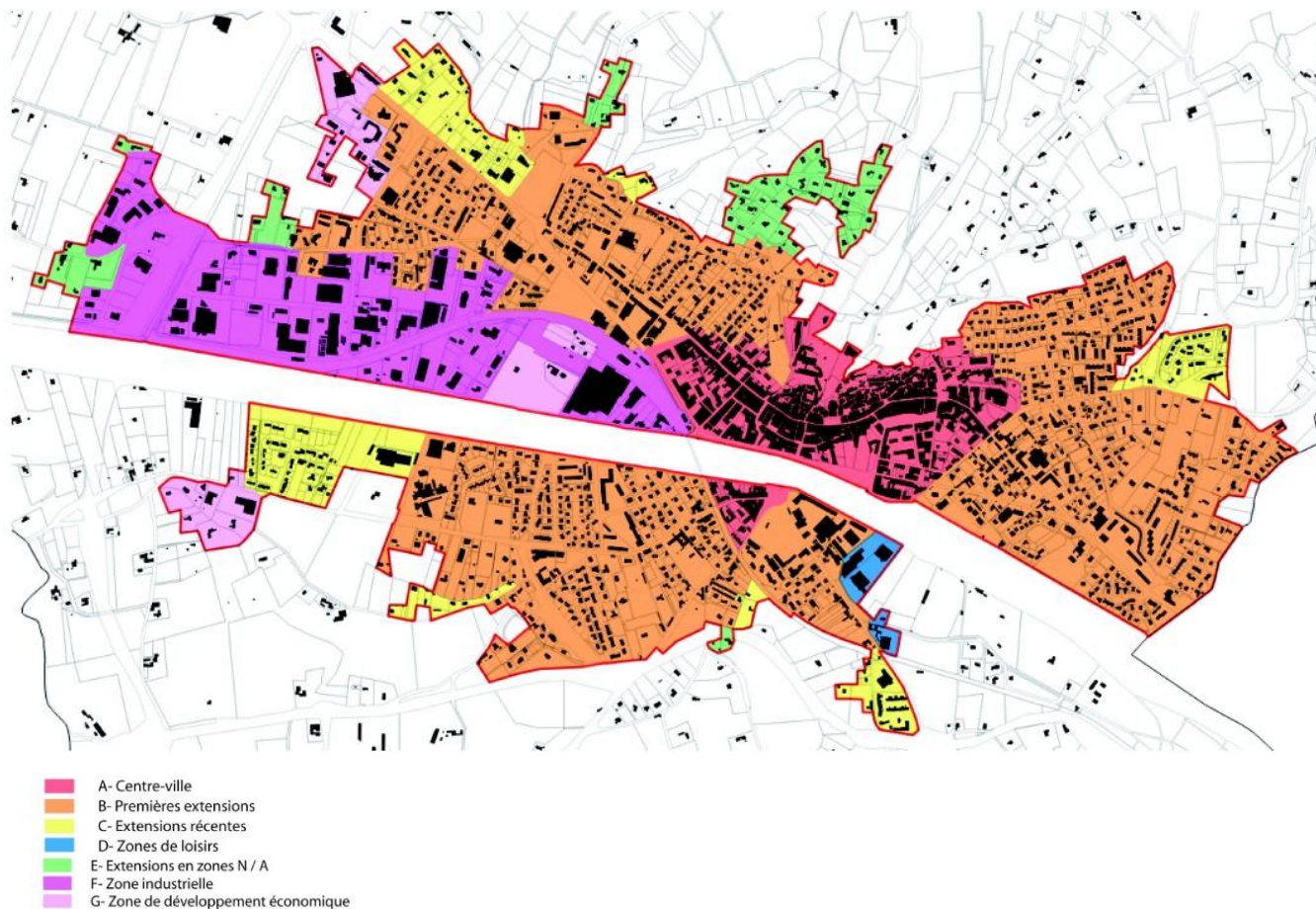
Tache urbaine principale de Crest

Sources : G2C Territoires



Entités urbaines de Crest

Sources : G2C Territoires



Enveloppe urbaine : elle correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérées actuelles (moins de 50 mètres entre deux constructions), c'est-à-dire à l'urbanisation équipée en tout ou partie. La définition de l'enveloppe urbaine est un outil permettant d'estimer le foncier consommé pour les logements et la population existante, de comprendre comment les extensions urbaines se sont faites.

La ville s'est développée en plusieurs temps. Pendant plusieurs siècles la ville s'est développée au pied de son château situé sur une barre rocheuse dominant la Drôme. La forme ancienne de Crest est toujours perceptible dans la ville actuelle. Le centre médiéval n'a pas subi de transformations radicales dans sa structure. Rive droite, l'extension de la ville s'est établie au pied de la colline mais aussi sur toutes les surfaces gagnées sur la rivière depuis la construction des digues. C'est également le cas rive gauche. Sur ces terrains relativement plats, la nouvelle urbanisation qui commence après la seconde guerre mondiale s'est alors traduite par un développement d'habitats collectifs et pavillonnaires beaucoup plus quelconques sur la colline dominant la ville.

Le centre historique



Densité moyenne : 150 logements / hectare



La forme urbaine médiévale est encore aujourd'hui très lisible (ruelles, calades, places et placettes). L'imbrication du parcellaire, l'étrécissement des voies et la distribution viaire souvent complexe, et le caractère parfois très rudimentaire des dispositifs d'assainissement peu à peu déployés dans ce bloc très compact de bâti, ont longtemps dissuadé la collectivité, mais aussi les opérateurs privés, d'investir dans ce centre ancien.



Le réseau viaire du centre médiéval est constitué d'une artère principale : rue de l'Hôtel de Ville, rue de la République, rue Sadi Carnot, qui suit un axe Est-Ouest, épousant la topographie de la colline sur laquelle s'est développée la cité.

Ce principal axe dessert un réseau de ruelles, calades et impasses escarpées et sinueuses, mais également des places et placettes qui offrent des aérations dans ce tissu dense.

Le tissu urbain est composé de maisons de ville mitoyennes, dont les façades sont alignées sur la rue. Les constructions à vocation principale d'habitat s'élèvent en R+2 à R+3. Les rez-de-chaussée des constructions sont souvent occupés par des commerces ou des services, notamment le long des axes principaux. Le bâti est caractérisé par une diversité de hauteurs et d'alignements des ouvertures. En effet, le centre ancien épousé un dénivelé qui ne permet pas un alignement de toutes les ouvertures. L'ambiance du centre ancien est apaisée par une limitation de la circulation automobile (zones piétonnes, zones 30), et est animée par la présence d'un très grand nombre de commerces.

Le parcellaire est caractérisé par de petites parcelles, caractéristiques des noyaux urbains médiévaux. On constate une densité moyenne d'environ 150 logements / hectare.

Le centre historique de Crest

Crédit photo : G2C Territoires



Les extensions urbaines autour du centre-ville



Densité moyenne : 40 logements / ha



Ces zones d'extension du centre historique ont principalement une vocation d'habitat. Le tissu s'est formé en prolongement du centre et le long des axes de circulation comme l'avenue Adrien Fayolle, l'avenue des 3 Becks et l'avenue Félix Rozier au nord de la Drôme ; la rue des Auberts se prolongeant en rue Driss Chraïbi, l'avenue Agirond et l'avenue Jean Rabot au sud de la Drôme. Ces axes constituent les voies principales sur lesquelles vient se greffer un réseau de dessertes locales permettant d'accéder aux maisons individuelles ou aux ensembles d'habitat collectif.

On y trouve une grande diversité de formes urbaines : des immeubles d'habitat collectif, des lotissements constitués de maisons individuelles ou de maisons individuelles mitoyennes ainsi que des maisons individuelles sans opérations groupées, réalisées de manière indépendantes.



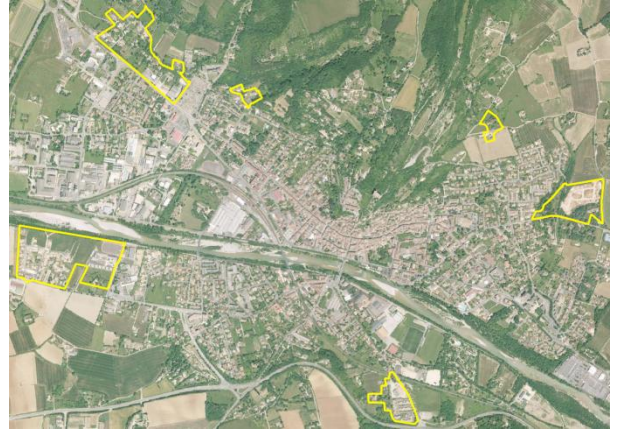
Les premières extensions de Crest
Crédit photo : G2C Territoires



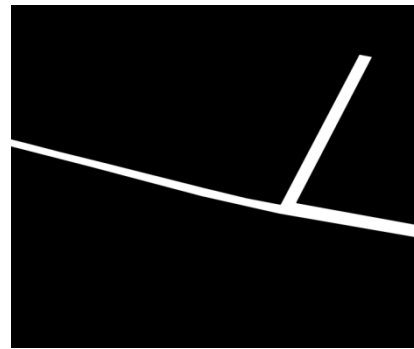
Extensions récentes



Densité moyenne : 25 logements / hectare



Ces zones ont principalement une vocation d'habitat. Un réseau de dessertes locales a été créé pour accéder aux maisons individuelles. On y trouve des opérations d'ensemble constituées de maisons individuelles et de maisons individuelles mitoyennes en rez-de-chaussée ou en R+1



Analyse de la consommation d'espace

Évolution de l'enveloppe urbaine et consommation foncière

Conformément aux dispositions de la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, en date du 12 juillet 2010, un bilan de la consommation d'espace a été établi sur une période de 10 ans : entre 2006 et 2016 (interprétations de photographies aériennes).

A partir des espaces agricoles et naturels de références définis pour l'année 2006 par photo-interprétation, l'analyse permet d'estimer les ilots agricoles et naturels qui ont depuis évolué vers une vocation artificielle (logement, activité économique...).

TRAME	SOUS-TRAME	2006		2016		EVOLUTION	
		Surface en ha	%	Surface en ha	%	En ha	En ha par an
	Agricole	1130,5	47,7	1106,8	46,5	-23,7	-2,4
	Naturelle	834,1	35,2	823,4	34,6	-10,7	-1,1
Urbaine	Habitat	233,7	9,8	257,8	10,8	24,1	2,4
	Constructions isolées	112,3	4,7	115,6	4,8	3,3	0,59
	Tourisme	2,1	0,09	2,1	0,09	0	0
	Zone d'activités	60,7	2,5	69,8	2,9	9,1	0,9
TOTAL TRAME URBAINE		408,8	17,2	445,4	18,7	36,5	3,6
TOTAL		2373,5	100	2375,5	100		

■ Consommation des espaces naturels et agricoles

L'ensemble de la trame urbaine de la commune de Crest a évolué de 408 ha à 445 ha passant de 17,2% à 18,7% de l'ensemble du territoire. Elle a ainsi progressé de près de 36 ha, soit environ 3,6 ha par an sur la période 2006-2016.

L'artificialisation des sols a touché les espaces agricoles qui ont reculé de 23,7 ha et les espaces naturels qui ont reculé de 10,7 ha.

L'évolution de cette trame urbaine est en partie due à des extensions de l'enveloppe urbaine à vocation d'habitat (24,1 ha en plus en 2016 par rapport à 2006). Les zones d'activités existantes se sont également développées à hauteur de 9 ha sur dix années.

Les constructions isolées représentent 4,8 % de la surface communale en 2016. Ce mitage apparaît comme non négligeable en particulier au sud de la commune. Il a légèrement évolué en 10 ans, gagnant 3,3 ha.

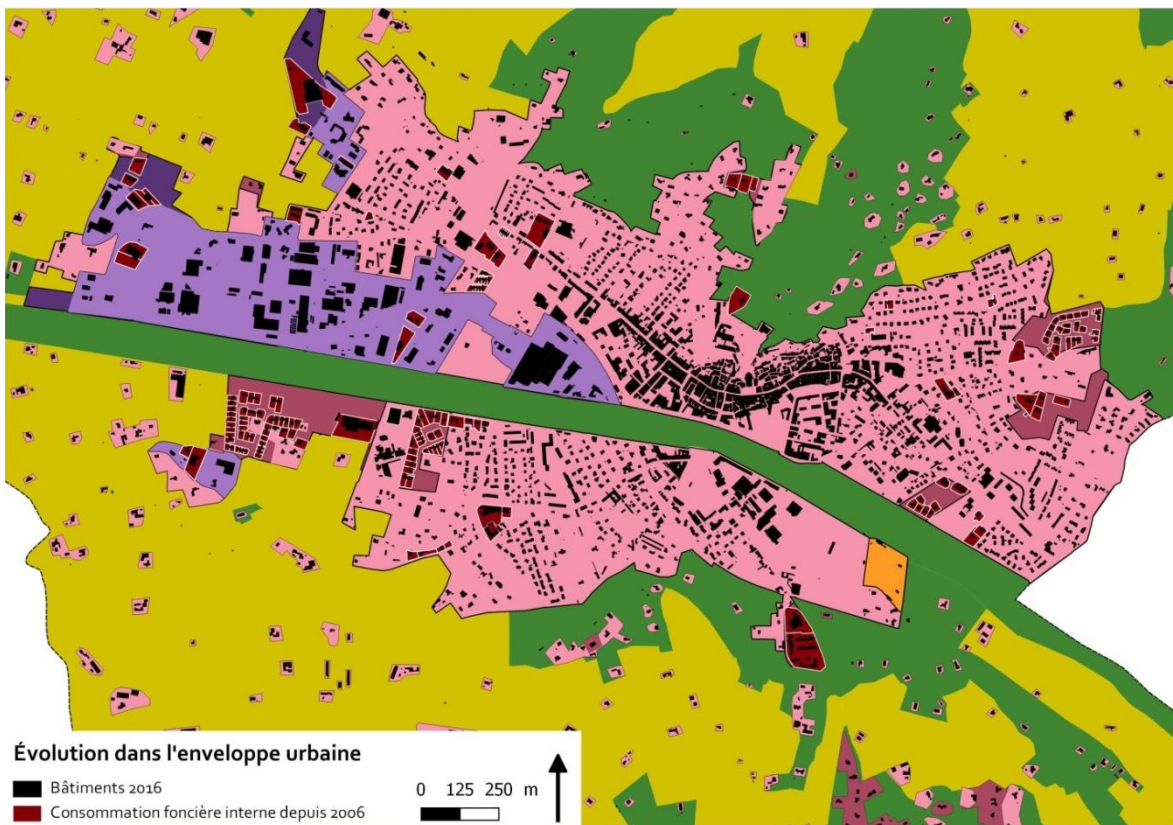
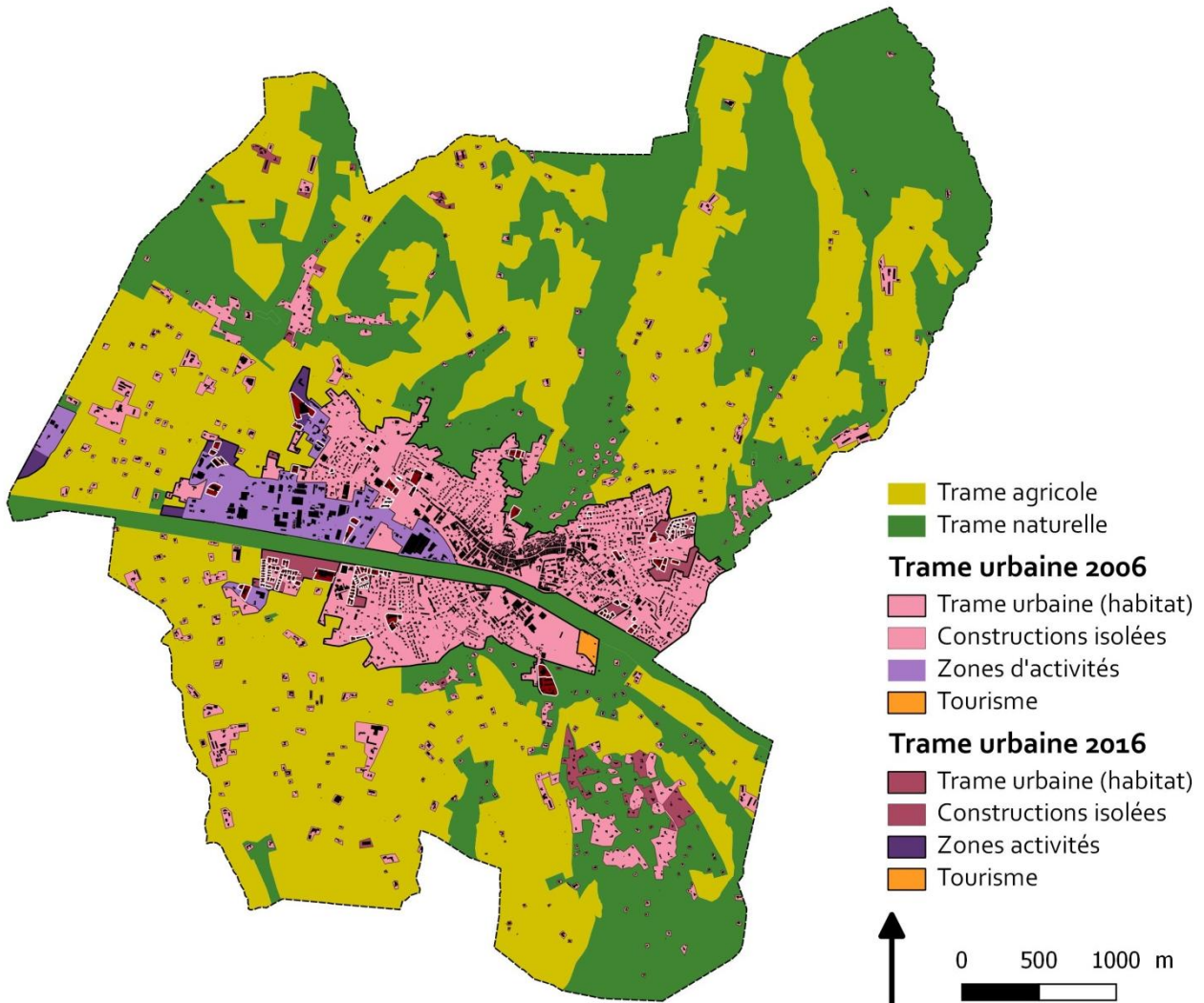
■ Consommation au sein de l'enveloppe urbaine

Entre 2006 et 2016, l'urbanisation a également progressé en consommant des espaces au sein même de l'enveloppe urbaine et en continuité immédiate, venant combler des dents creuses.

On constate la réalisation de lotissements d'habitation, d'équipements ou d'activités, principalement en périphérie urbaine. Au total, cette consommation équivaut à 20,7 hectares de parcelles urbanisées en densification.

Evolution de la consommation d'espaces entre 2006 et 2016

Sources : G2C Territoires 2018 d'après interprétations photos aériennes IGN 2006/2016



ANALYSE URBAINE

- Un site de défense mettant en valeur le centre-ancien et sa tour ;
- Un cadre de vie agréable ;
- Un centre-ville mêlant habitat, commerces et services ;
- Des disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant ;
- Des dents creuses dans la zone industrielle et les zones d'activité ;
- Des zones à urbaniser du PLU en vigueur toujours disponibles,
- Une consommation d'espaces d'environ 3,6 ha par sur les dix dernières années.

ENJEUX :

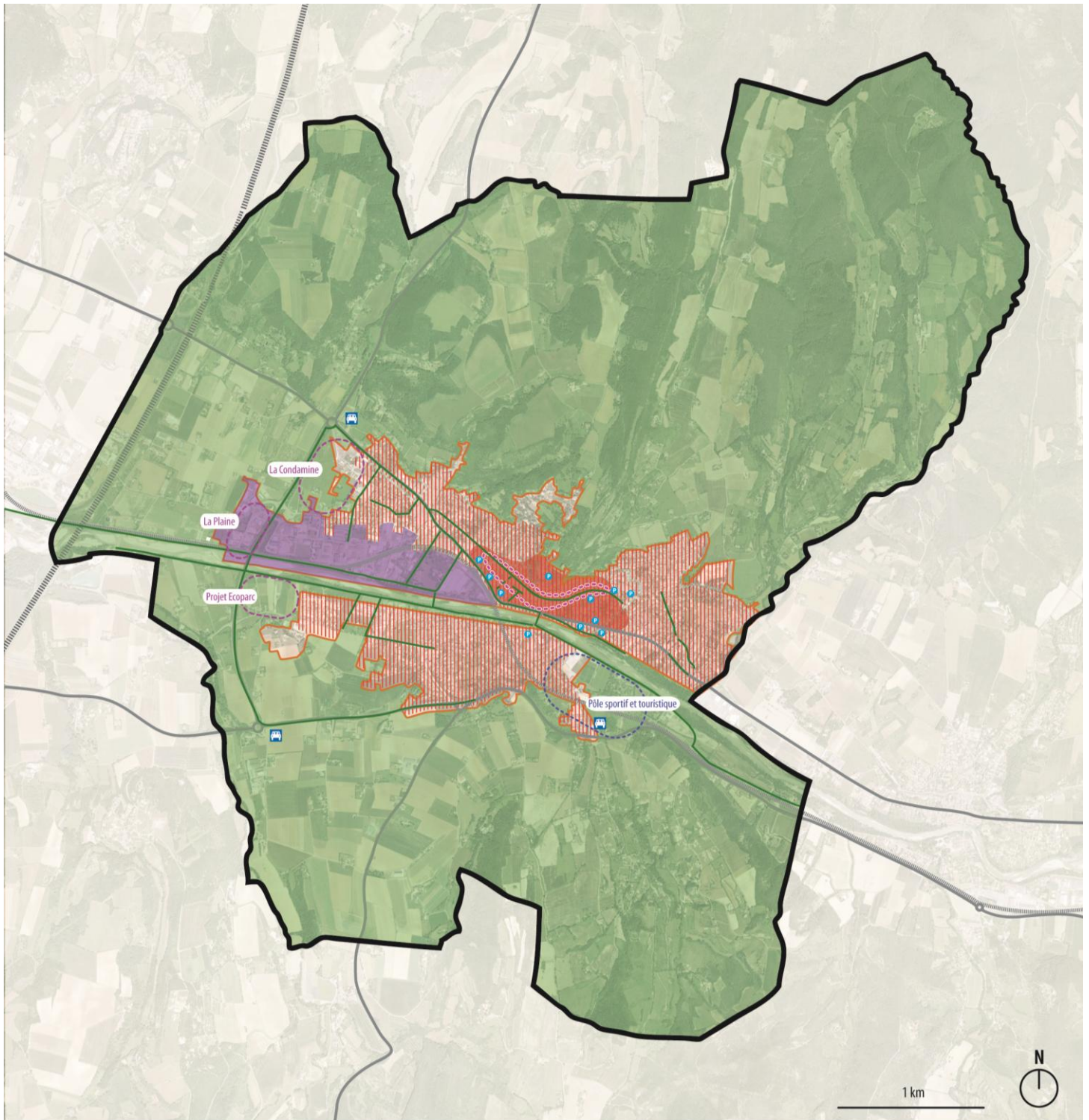
- Mener une réflexion sur la requalification urbaine du centre-ville ;
- Maitriser le phénomène de mitage ;
- Permettre le développement des accès des quartiers pavillonnaires stratégiques autour des axes de transports structurants ;
- Limiter l'étalement urbain ;
- Encourager le remplissage des dents creuses avant toute ouverture de nouvelles terres à l'urbanisation ;
- Ouvrir à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine le foncier strictement nécessaire pour répondre aux besoins en logements.





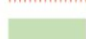






SYNTHESE DES ENJEUX TERRITORIAUX

THEMATIQUES	ATOUS / OPPORTUNITES	CONTRAINTES / FAIBLESSES	ENJEUX
Dynamiques démographiques	<ul style="list-style-type: none"> -Un réveil de la croissance démographique 	<ul style="list-style-type: none"> -Une tendance au vieillissement de la population ; -Un desserrement important de la population -Une population à faibles revenus ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Le maintien de la croissance démographique ; - Produire les logements nécessaires au maintien de la population -Le développement et l'adaptation de l'offre de logements pour répondre aux besoins de la structure de la population et à la demande.
Données relatives aux logements	<ul style="list-style-type: none"> -Un parc de logements qui se développe ; -Une mixité des typologies d'habitat ; -Une part importante d'habitat collectif ; -Une offre de logements locatifs relativement importante ; -Un parc de logement social bien représenté. 	<ul style="list-style-type: none"> -Une majorité de grands logements ; -Un vieillissement de l'habitat du centre-ancien ; -Une offre qualitative de logements limitée en centre-ville. 	<ul style="list-style-type: none"> -La diversification du parc de logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants ; -La maîtrise le développement urbain dans la tâche urbaine actuelle ; -L'amélioration du parc de logements locatifs sociaux existant ; -Le développement des projets de rénovation et de résorption de l'habitat indigne dans le centre-ancien ; -La production d'appartements qualitatifs attractifs dans le centre-ville.
Données économiques	<ul style="list-style-type: none"> -Un bassin d'emploi important pour la vallée de la Drôme ; -Une armature commerciale importante ; -Une offre touristique variée ; -Une forte emprise de la zone industrielle et des zones d'activité ; -Un terroir de qualité ; -Une réflexion sur des zones d'activités de haute qualité environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> -Une proximité des centres commerciaux de Valence ; -Une diminution du nombre d'agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> -La préservation des emplois sur la commune ; -Le maintien de l'activité agricole ; -La valorisation de la qualité du terroir ; -La préservation du patrimoine ; -Le développement de l'activité touristique ; -Le développement de la zone industrielle et des zones d'activités par l'implantation de nouveaux acteurs économiques ; -Le renforcement des liens et de l'accessibilité entre la zone industrielle et le centre-ville.

THEMATIQUES	ATOUS / OPPORTUNITES	CONTRAINTES / FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Fonctionnement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Une offre en services et équipements conséquente ; -Un pôle hospitalier d'importance ; -De nombreux équipements éducatifs et culturels ; -Un pôle d'équipements sportifs important ; -Un territoire bien connecté aux axes et modes majeurs de déplacement de Rhône-Alpes ; -Un dispositif viaire largement complété et modernisé durant ces vingt dernières années ; -Des capacités de stationnement théoriquement suffisantes ; -Un réseau de liaisons douces en développement ; -Des aires de covoiturage en entrées de ville ; -Une réflexion en cours sur la Station de traitement des eaux usées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Un réseau de transport en commun qui reste limité ; -Un trafic routier important en centre-ville ; -Des nuisances sonores liées au trafic routier et au passage de la LGV ; -Des problématiques de stationnement en centre-ville. 	<ul style="list-style-type: none"> -La poursuite de l'effort de traitement de la voirie, d'aménagement de modes de déplacements doux ; -L'amélioration de la lisibilité et du fonctionnement du parc de stationnement aux abords du centre-ville ; -L'évolution de la croissance démographique en adéquation avec la capacité des équipements et des réseaux.
<p>Analyse urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un site de défense mettant en valeur le centre-ancien et sa tour ; -Un cadre de vie agréable ; -Un centre-ville mêlant habitat, commerces et services ; -Des disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant ; -Des dents creuses dans la zone industrielle et les zones d'activité ; - Des zones à urbaniser du PLU en vigueur toujours disponibles ; - Une consommation d'espaces d'environ 3,6 ha par sur les dix dernières années. 	<ul style="list-style-type: none"> -Une urbanisation qui a été consommatrice d'espaces agricoles et naturels ; -Une zone industrielle à proximité du centre-ville ; -Des espaces pavillonnaires peu denses et monofonctionnels ; -Une grande hétérogénéité des formes urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mener une réflexion sur la requalification urbaine du centre ville, -Maitrise du phénomène de mitage ; -Le développement des accès des quartiers pavillonnaires stratégiques autour des axes de transports structurants ; -La limitation de l'étalement urbain ; -L'encouragement du remplissage des dents creuses avant toute ouverture de nouvelles terres à l'urbanisation. - Ouvrir à l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine le foncier strictement nécessaire pour répondre aux besoins en logements

Carte de synthèse des enjeux territoriaux



- | | | | |
|--|---|---|--|
|  | Réaliser en priorité des choix d'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante |  | Sites de projets de développement économiques |
|  | Favoriser le remplissage des dents creuses dans l'enveloppe urbaine |  | Pôle d'équipements sportifs et touristique à conforter |
|  | Limiter le mitage tout en permettant l'amélioration du bâti existant et préserver les espaces agricoles et naturels |  | Cheminements doux à développer, créer et sécuriser |
|  | Conforter la zone industrielle et le remplissage des dents creuses |  | Parcs de stationnement existants |
|  | Encourager les opérations de rénovation dans le centre ancien |  | Aires de covoiturage existantes |
|  | Conforter et développer l'offre de commerces et services de proximité dans le noyau villageois | | |



2.

Etat Initial de l'Environnement

Patrimoine et cadre de vie	70
Patrimoine écologique	70
Patrimoine paysager, bâti et culturel	86
Ressources naturelles	113
Ressource en eau	113
Climat et énergie	118
Effets sur la santé humaine	120
Qualité de l'air	120
Nuisances	121
Risques naturels	125
Les risques technologiques	131
Synthèse des enjeux environnementaux	134

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Patrimoine écologique

La commune de Crest est riche d'une grande biodiversité (animale et végétale) grâce notamment à sa localisation...

De ce fait, elle est concernée directement par un certain nombre de périmètres à statut. Ces périmètres sont détaillés ci-après et présentés sur les cartes suivantes.

Des mesures de protection règlementaires internationales et nationales : le site des Ramières du Val de Drôme

Situé le long de la rivière Drôme, à la frontière ouest du territoire communal de Crest, ce site s'étend sur 374 hectares, sur les communes d'Alex, Chabrillan, Eurre, Grane, Livron-sur-Drôme. Il comprend différents types de milieux : eaux douces (60%), forêts caducifoliées (30%), pelouses sèches, steppes (5%), prairies semi-naturelles humides (5%).

Les habitats fluviaux sont ici d'une grande qualité. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110 km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe les Ramières du Val de Drôme.

Le site des Ramières, bénéficie de 4 mesures de protection distinctes :

- Une réserve naturelle nationale (décret du 2 octobre 1987)
- Une zone de protection spéciale pour les oiseaux – Natura 2000 (décembre 2003)
- Une zone spéciale de conservation pour les habitats naturels – Natura 2000 (mai 2010)
- Un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le site des Freydières (octobre 2005). Cette zone est incluse dans la zone Natura 2000 et vient compléter le territoire de la réserve.



■ Le réseau Natura 2000

L'arrêté du ministre de l'écologie du 23 décembre 2003 a porté désignation du Site Natura 2000 des Ramières du val de Drôme comme « Zone de Protection pour les Oiseaux », code FR8210041 en application de la directive 2009/147/CE pour la protection des oiseaux. Ce ministère a proposé le site comme « Site d'Importance Communautaire » en décembre 1998 sous le nom « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme », code FR8201678, en application de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ces deux sites concernent le même territoire.

Natura 2000 : le réseau des sites européens pour la conservation de la biodiversité.

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive Oiseaux et la directive Habitats. Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La structuration de ce réseau comprend :

- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : pSIC ou SIC** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ».

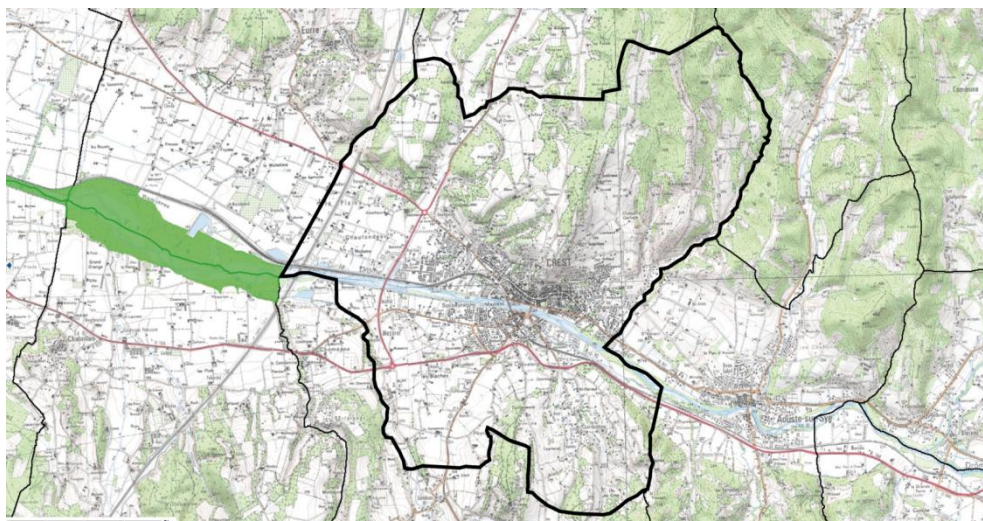
Ces espaces font l'objet d'un document d'objectif (DOCOB) qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le site des Ramières est le site naturel d'intérêt majeur de la Vallée de la Drôme. Il représente à lui seul un quart des surfaces en ripisylve du bassin versant de la rivière Drôme. L'autre site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 10 km, à Printegarde, au confluent de la Drôme et du Rhône. L'ensemble Ramières – Printegarde constitue la principale zone humide du département de la Drôme.



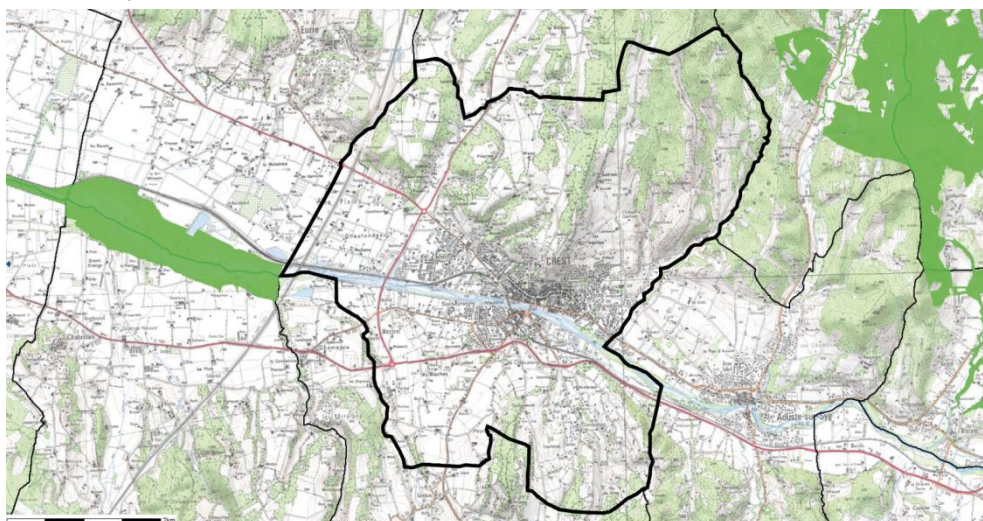
ZPS « Les Ramières du Val de Drôme »

DREAL Rhône-Alpes



ZSC « Les Ramières du Val de Drôme »

DREAL Rhône-Alpes



■ La Réserve Naturelle Nationale

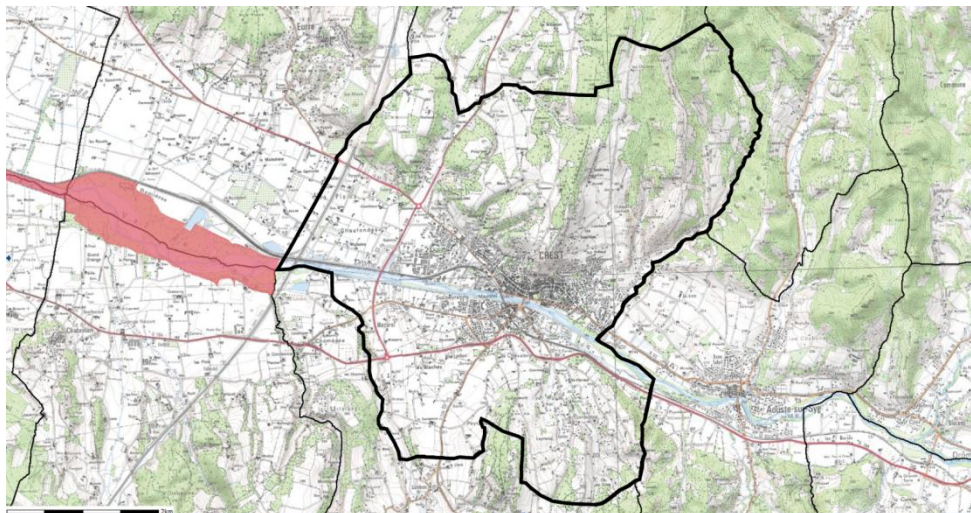
Dans les Ramières, les zones protégées par la loi française (Réserve Naturelle Nationale et arrêté de protection de biotope) recouvrent le même territoire que les zones désignées au titre de Natura 2000, le même opérateur ou gestionnaire et les mêmes partenaires. Aussi, ce document unique fait la synthèse des mesures de gestion prises au titre de ces 4 procédures réglementaires.

Le fonctionnement écologique de la réserve est étroitement lié au fonctionnement de la rivière Drôme et de sa nappe d'accompagnement. La Drôme a pour caractéristique une forte dynamique et une absence de barrage sur tout son cours : c'est une rivière à écoulement libre, encore relativement sauvage.



Réserve Naturelle Nationale

DREAL Rhône-Alpes



Globalement, le territoire de la réserve naturelle des Ramières est un espace naturel qui est resté bien préservé. Depuis sa création, l'élément le plus marquant a été la construction de la ligne TGV Méditerranéenne en 2000. Cet ouvrage, ligne nouvelle + viaduc sur la Drôme, frôle la réserve dans sa partie amont sur environ 500 m. Le TGV devait initialement amputer une partie de son territoire. Son statut de protection internationale, au titre de Natura 2000, a permis d'éviter un déclassement partiel de son territoire. D'autre part, les gravières ont été sorties du lit de la rivière Drôme par la création de la réserve en 1987 et la fin de l'autorisation de Gravidrôme en 1997. Depuis, une gravière alluvionnaire est exploitée par Lafarge Granulats Sud (autorisation en 1996, reconduite en 2003 pour dix ans, nouvelle demande en 2012 pour 10 ans). Cette gravière est installée dans une zone agricole et elle est mitoyenne de la réserve sur environ 2000 m. Elle a un impact sur le niveau de la nappe phréatique alluviale dans la réserve. Le point délicat de l'impact de la carrière est son effet possible sur le niveau de la nappe phréatique, et donc indirectement sur la forêt alluviale. Entre 2008 et 2013, la hauteur moyenne du lac des pêcheurs (premier plan d'eau de gravière creusé en 1996) connaît une tendance à la baisse.

Les dix premières années, la gestion de la réserve naturelle a été confiée à une association, le « Comité de Gestion » par convention avec le préfet de la Drôme le 18 octobre 1988. Cette gestion a été transférée à la Communauté de Communes du Val de Drôme le 27 novembre 1998. Cette évolution, consensuellement partagée, a permis une meilleure intégration de l'outil de protection de la nature dans la vie locale. Par une nouvelle convention du 19 décembre 2006, la gestion de la réserve a été renouvelée pour 5 ans, renouvelable une fois tacitement. Une nouvelle convention a été signée en mai 2012, après l'établissement d'un bilan de la gestion de la réserve par le conservateur. En 2016, il est prévu de lancer un nouvel appel à candidature avant de désigner le gestionnaire de la réserve.

Le gestionnaire est chargé d'assurer la conservation du patrimoine de la réserve. Il conçoit le plan de gestion.

En application du plan de gestion, il assure :

1. La surveillance (police)
2. La préparation des demandes d'autorisation et le suivi de leur mise en œuvre
3. La protection et l'entretien général du milieu naturel
4. La réalisation et l'entretien du balisage
5. Le suivi scientifique, la gestion des bases de données, l'organisation des expertises
6. La réalisation de travaux de gestion écologique
7. L'entretien des équipements
8. L'élaboration des rapports d'activité
9. L'accueil du public

A la demande de tous les partenaires et pour simplifier le travail de terrain, la communauté de communes du Val de Drôme a élaboré un document unique de gestion qui regroupe le « plan de gestion » pour la réserve naturelle et le « Document d'objection » au titre des deux procédures Natura 2000. De même, les « comités consultatifs » de la réserve, présidés par le préfet de la Drôme et le « comité de pilotage » de Natura 2000 (commun à la ZPS et la ZSC) se succèdent le même jour, ce qui évite les redondances inutiles.

Un plan de gestion a ainsi été élaboré en 2002, et mis à jour et actualisé en 2012, dont l'objectif principal est de conserver le caractère fluvial spontané et naturel des Ramières.



L'intérêt principal du site des Ramières est d'avoir gardé un fonctionnement naturel lié à la dynamique fluviale de la rivière Drôme. Cette dynamique importante est possible du fait de plusieurs caractéristiques indissociables :

- La Drôme n'a pas de barrage artificiel sur son bassin versant. Les crues naturelles transportent des matériaux alluvionnaires indispensables pour créer et entretenir les habitats caractéristiques du site.
- Deux secteurs non endigués dans les Ramières permettent à la rivière de divaguer presque librement. Les deux bassins sont essentiels pour écrêter les crues de la rivière Drôme dans la basse vallée.
- La création de la réserve naturelle nationale en 1987 a mis fin à l'extraction des galets dans le lit de la rivière, lui permettant de retrouver sa dynamique naturelle.
- La ville de Crest possède son captage d'eau potable (AEP) dans la réserve naturelle sur la commune d'Allex. Certains captages d'Allex, Grâne et de Loriol sont situés à proximité de la réserve. La réserve naturelle conforte les périmètres de protection de ces captages.
- Les deux contrats de rivières ont permis l'amélioration de la qualité de l'eau par le traitement des rejets urbains. Il n'existe pas de source de pollution chimique grave (notamment de l'industrie chimique) sur le bassin versant de la rivière Drôme.
- Les étiages sévères de la rivière sont préoccupants. Ce phénomène naturel est aggravé par les prélèvements nécessaires en été pour l'irrigation agricole dans la région de Crest et d'Allex-Montoison. La situation pourrait s'accroître si les changements climatiques sont confirmés.
- La maison de la réserve est devenue un lieu de rencontre des acteurs locaux. Elle permet des échanges fructueux pour trouver des solutions de gestion des ressources naturelles partagées.

La dynamique spontanée est à l'origine de la création de tous les habitats naturels des Ramières (milieux aquatiques, prairies alluviales et ripisylve).

Ces habitats peuvent être transformés et remodelés par des crues brutales et imprévisibles. Ils évoluent spontanément dans le temps et restent soumis à des paramètres fluviaux comme l'inondation, l'alluvionnement, les variations de niveaux de la nappe phréatique, assèchement saisonnier...

Des inventaires écologiques pour une connaissance de la richesse des milieux

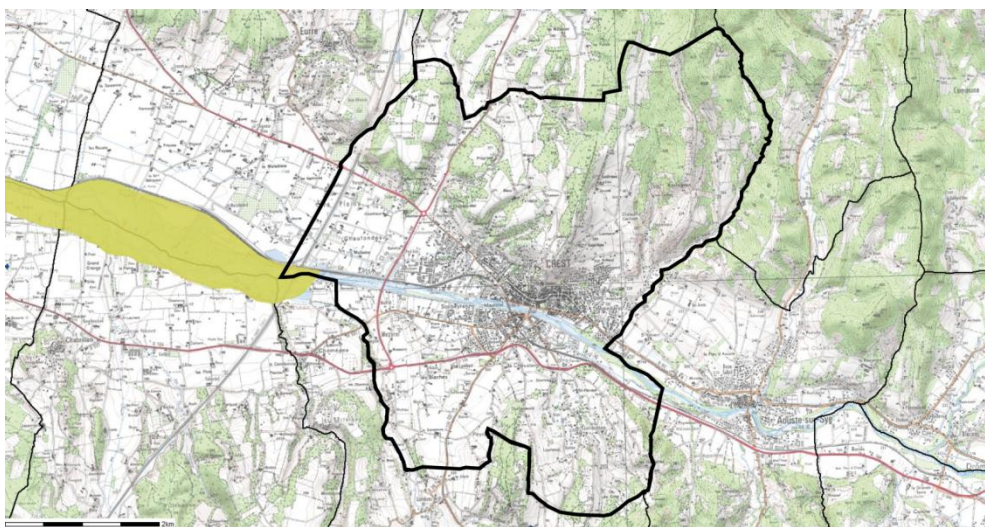
■ Inventaire ZICO

L'ensemble du site des Ramières du Val de Drôme a été inventorié en ZICO « Val de Drôme – les Ramières », qui concerne directement la commune de Crest.

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est un inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. Il est recommandé de prêter une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagements ou de gestion. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZICO « Val de Drôme – les Ramières »

DREAL Rhône-Alpes



La Directive 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages a pour objectif la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés et la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

L'existence d'une ZICO n'est pas en elle-même une protection réglementaire mais elle est révélatrice d'un intérêt biologique et peut constituer un indice à prendre en compte par la justice lorsqu'elle doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des différentes dispositions sur la protection des milieux naturels.

■ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des périmètres d'inventaire naturaliste permettant d'identifier la richesse d'un territoire en matière de biodiversité. Elles ne sont pas associées à des mesures de protection et de gestion particulières. Il s'agit principalement d'un outil d'amélioration de la connaissance qui n'a pas de portée réglementaire directe.

On en existe deux types :

- *les ZNIEFF de type I : ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes ;*
- *les ZNIEFF de type II : ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.*

L'inventaire des ZNIEFF a récemment été réactualisé. La cartographie ci-dessous intègre seulement ces données récentes de ZNIEFF dites de « 2ème génération ».

La commune de Crest est concernée par deux ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2.

ZNIEFF de type 1 - Plateau des Arras (26000006)

Situé à l'est de Crest, le Plateau des Arras est recouvert de champs labourés riches en messicoles, plantes sauvages rencontrées dans les cultures peu ou pas traitées. C'est le cas de la Tulipe précoce, qui y est assez « abondante », avec près de 200 pieds. Cette liliacée possède de grosses fleurs d'un rouge vif. Elle se reproduit facilement à l'aide de ces stolons, d'où son caractère envahissant. Elle a été fortement combattue parce qu'indésirable dans les cultures. Autrefois plus répandue, elle est désormais inscrite sur la liste des plantes menacées de France et sa protection est considérée comme un enjeu d'intérêt européen (à travers la « Convention de Berne »). Ce site est désormais suivi par le Conseil Départemental de la Drôme qui a souscrit un contrat avec l'agriculteur en exploitant la principale parcelle.



ZNIEFF de type 1 - Ramières du Val de Drôme (26090001)

L'ensemble naturel des « Ramières » du Val de Drôme, qui comprend la réserve naturelle du même nom, s'étend sur dix kilomètres dans le lit majeur de la Drôme en aval de Crest. Les deux tiers de la réserve, parties du lit majeur de la Drôme, sont propriété de l'Etat (Domaine Public Fluvial), les rives appartiennent aux communes et à des particuliers. Le terme « Ramières » désigne, localement, les bois riverains des cours d'eau (en latin, ramus signifie branche). La Drôme est l'une des rares rivières européennes qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant (cours principal et affluents). Deux secteurs élargis, où la rivière peut divaguer spontanément, reliés par une zone endiguée au XIXe siècle, écrêtent naturellement les crues dévastatrices. La vaste forêt riveraine ou ripisylve (200 ha) constitue la majeure partie de la réserve, abritant une flore et une faune très diversifiées. Plus de 650 espèces de plantes vasculaires (végétaux supérieurs) ont été recensées ici. Les îlots, régulièrement balayés par des crues, sont colonisés annuellement par des espèces comme la Renouée, le Chanvre d'eau ou l'Ambroisie. A l'abri d'embâcles (amas de bois) ou à l'écart des débordements les plus fréquents, les plantes vivaces sont dominées par neuf espèces de saules. La ripisylve est un boisement spontané et naturel où les Saules blancs et les Peupliers noirs dominent. Sous ces espèces pionnières, se développent les frênes (trois espèces), les érables (six espèces) et les ormes (trois espèces) dont le très rare Orme lisse. L'inventaire actuel des arbres, arbustes et arbrisseaux ligneux des Ramières est riche de plus de cent espèces. La réserve constitue ainsi un véritable « arboretum » naturel. L'action de la rivière est déterminante dans la dynamique forestière des Ramières (transport de graines, apport de fertilisants, régénération du peuplement). Lorsque la nappe est inaccessible aux racines, le terrain très caillouteux ne permet plus que le développement d'une lande arborée à Chêne pubescent. Ces landes sont « entretenues » par les lapins, ce qui permet le maintien de nombreuses orchidées et d'une petite fougère, la « Langue-de-serpent ». Les bordures de cultures qui entourent la réserve sont intéressantes en ce qui concerne les plantes messicoles (plantes sauvages des moissons), comme la rarissime Nigelle de France. Parmi les insectes, seules les libellules (trente six espèces) et les papillons diurnes (cinquante espèces) ont été correctement inventoriés. Les populations de poissons sont intéressantes notamment du fait de la présence de l'Apron, espèce endémique, exclusivement localisée au bassin du Rhône. Le Castor d'Europe trouve dans les Ramières des conditions optimales pour son alimentation. On estime la population à une douzaine de familles. Il se nourrit d'écorces de saules et de peupliers qu'il coupe lui-même. Les Ramières offrent une halte appréciée par de nombreux oiseaux migrateurs transcontinentaux : hirondelles, petits échassiers, rapaces. Les plus spectaculaires sont le Balbuzard pêcheur et la Cigogne noire. Plus de soixante dix espèces d'oiseaux se reproduisent dans la réserve. Le Milan noir est le rapace le plus fréquent. L'autre rapace caractéristique des Ramières est le Faucon hobereau. Le Guêpier, oiseau multicolore, abondant autour de la réserve se nourrit d'insectes qu'il vient chasser au-dessus de la Drôme. Le Petit Gravelot niche sur les bancs de graviers nus du lit de la rivière. L'Aigrette garzette et le Héron cendré sont omniprésents sur la réserve à la belle saison. Leur cousin, le Bihoreau gris est plus discret car il est nocturne. En hiver, les oiseaux sont moins abondants dans les Ramières, néanmoins quelques hivernants, comme la Mouette rieuse et le Grand Cormoran peuvent être observés. Les Ramières ont failli disparaître dans les années 1980 pour devenir une gigantesque zone d'extraction de graviers.

Depuis 1987, elles sont classées en Réserve Naturelle. Le statut de « Réserve Naturelle » vise à concilier les activités traditionnelles et la conservation d'un patrimoine dont l'intérêt est maintenant reconnu par l'Union Européenne. L'accès à la réserve est ouvert au public toute l'année. Elle encourage à la découverte de la nature, tout en respectant ses richesses. Les activités humaines y sont réduites. Le site des Ramières est en lien avec les sites naturels fluviaux de la Vallée de la Drôme, notamment le confluent de la Drôme et du Rhône.



Renouée



Chanvre d'eau



Ambroisie



Nigelle de France

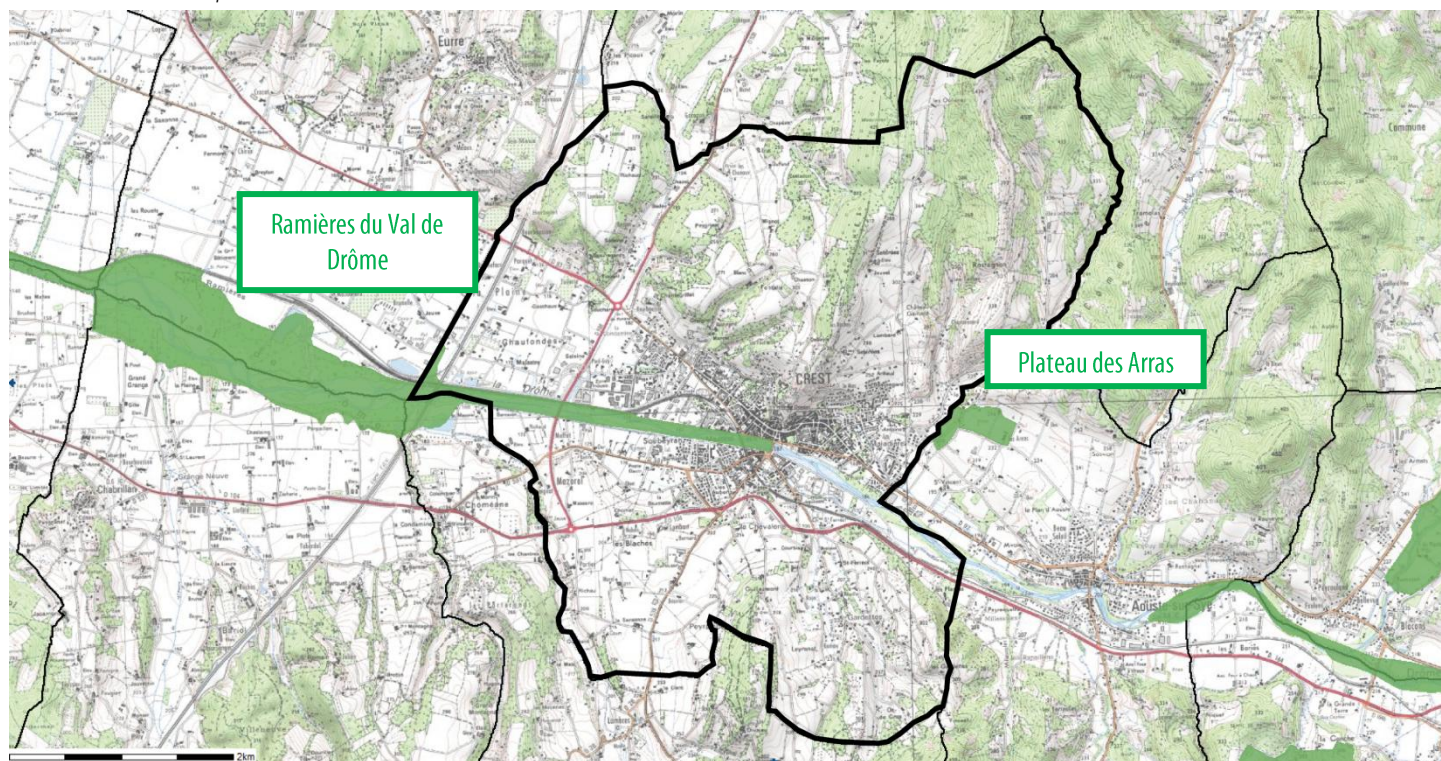


Apron



Castor d'Europe

ZNIEFF de type 1
DREAL Rhône-Alpes



ZNIEFF de type 2 - Chaînon occidentaux du Vercors (2605)

Le massif du Vercors est situé au cœur du Dauphiné. Les falaises abruptes qui le ceignent en font une véritable citadelle naturelle, longtemps isolée des régions qui l'entourent, les vallées de l'Isère, du Drac et de la Drôme. L'eau a taillé dans cette masse de calcaire des gorges profondes, des cirques majestueux, des grottes et des gouffres parmi les plus célèbres d'Europe. L'intérieur du massif est constitué de plateaux boisés et de vallons verdoyants au paysage modelé par l'agriculture. Le secteur décrit intègre les contreforts les plus occidentaux du Vercors (centrés sur les « Monts du Matin »), et même de l'arc alpin. Au sud, la Gervanne y forme une entité distincte, déjà tournée vers le Diois. La richesse biologique (favorisée par une géomorphologie tourmentée) est globalement remarquable du fait de la juxtaposition d'éléments de faune et de flore d'influences méditerranéenne (fauvettes méditerranéennes, Pipit rousseline, Moineau soulcie, Grand Ephèdre, Ophrys de la Drôme...), médio-européenne (Chouette chevêche), montagnarde et même alpine (Buplèvre des rochers, Aconit anthora, papillon Apollon...). Les populations locales de Chamois et de chauve-souris sont importantes. La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles, comme l'Adonis flamme, la Nielle des blés, la Nigelle de Damas ou la Caméline à petits fruits), ainsi que de rares endémiques des Alpes sud-occidentales (Genêt ailé). Certains types d'habitats naturels rares sont ici particulièrement bien représentés : c'est le cas des sources d'eau dure associées à de spectaculaires formations de travertins (« cratoneurion ») des gorges d'Omlèze. Le secteur abrite en outre un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires). Le peuplement faunistique du karst du Vercors est relativement bien connu. Il est particulièrement riche en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines), avec une cinquantaine d'espèces connues parmi les invertébrés, essentiellement des coléoptères (plus de trente espèces ou sous-espèces) et des collemboles (plus de quinze espèces). Cette diversité va de pair avec un haut degré d'endémisme, qui traduirait un phénomène de spéciation géographique consécutif au grand compartimentage des habitats souterrains. La faune stygobie (c'est à dire vivant dans les eaux souterraines) est par contre assez peu diversifiée, en raison



Fauvette méditerranéenne



Pipit rousseline



Chouette chevêche

probablement du faible développement des réseaux saturés au sein du karst local. La faune pariétale est également intéressante. Elle fréquente la zone d'entrée des cavernes ; cette faune peut être permanente, estivante ou hivernante : son habitat présente ainsi des caractères intermédiaires entre le monde extérieur et le monde souterrain. On observe ainsi localement un coléoptère du genre *Oreonebria*, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse, du Vercors et de leurs proches abords. Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble globalement peu perturbé par les activités humaines, au sein duquel les secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par de vastes zones de type I (gorges, plateaux, falaises...) fortement interdépendantes. En dehors de celles-ci, d'autres secteurs peuvent s'avérer remarquables, par exemple pour l'entomofaune (cas des stations de papillons Hermite, Apollon et Azuré de la Croisette connues sur le plateau entre le Col de Limouche et celui de Tourniol...). Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Aigle royal, Vautour fauve bénéficiant d'une réintroduction récente à proximité ...). Il traduit également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Écrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône. Il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (on peut citer parmi d'autres le site classé des Gorges d'Omlèze), géomorphologique, ainsi que biogéographique compte-tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales ou montagnardes parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.



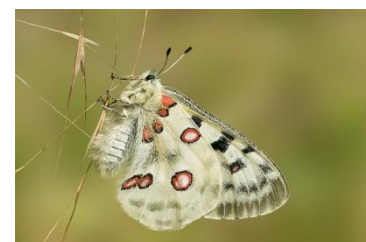
Aigle royal



Vautour fauve



Papillon Hermite



Papillon Apollon

ZNIEFF de type 2 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et principaux affluents (2609)

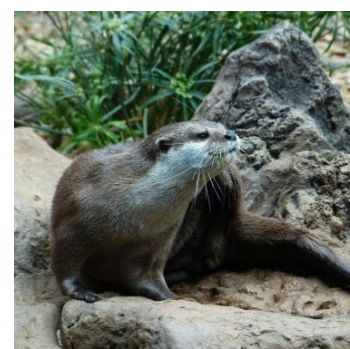
Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par la Drôme, ses annexes fluviales et ses principaux affluents (Gervanne, Sure, Bez, Roanne...). La Drôme est, parmi les grandes rivières de la région, celle qui a subi le moins d'aménagements lourds. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin le Val de Drôme et ses affluents parmi les milieux aquatiques remarquables, à travers le maintien d'un ensemble alluvial abritant des espèces en danger, au sein duquel une succession typologique complète peut être restaurée (par exemple Bez-Drôme-Rhône). Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques existantes entre la rivière et le fleuve Rhône, pour garantir le bon fonctionnement des milieux et la libre circulation des poissons. La flore compte par ailleurs des espèces méridionales intéressantes (Orchis à longues bractées), et quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles) comme la Nielle des blés ou la Nigelle de France. Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes. Le zonage de type II souligne l'interdépendance de ces cours d'eau, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I au fonctionnement très fortement interdépendant. En termes de fonctionnalités naturelles, le val de Drôme et ses annexes exercent tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Il constitue un corridor écologique pour la faune et la flore fluviatile (Loutre pour laquelle il existe des indices d'une présence encore récente, Castor d'Europe, Apron, Toxostome..) et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Ils jouent également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables (ardéidés, Milan royal, Moineau soulcie...), de batraciens, d'insectes (Magicienne dentelée, nombreuses libellules dont l'Agrion bleuâtre, très localisé dans la région) ou de mammifères, dont une grande variété de chiroptères. Le zonage traduit l'exigence, de la part de certaines de ces espèces, de vastes territoires vitaux (Cerf élaphe, Aigle royal). Il souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône. Quant aux aquifères souterrains, ils sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (avec par exemple le site classé du Claps et du Saut de la Drôme à Luc en Diois), géomorphologique (secteurs de « ramières ») et phytogéographique avec de nombreuses espèces méditerranéennes parvenant ici en limite de leur aire de répartition.



Orchis à longues bractées

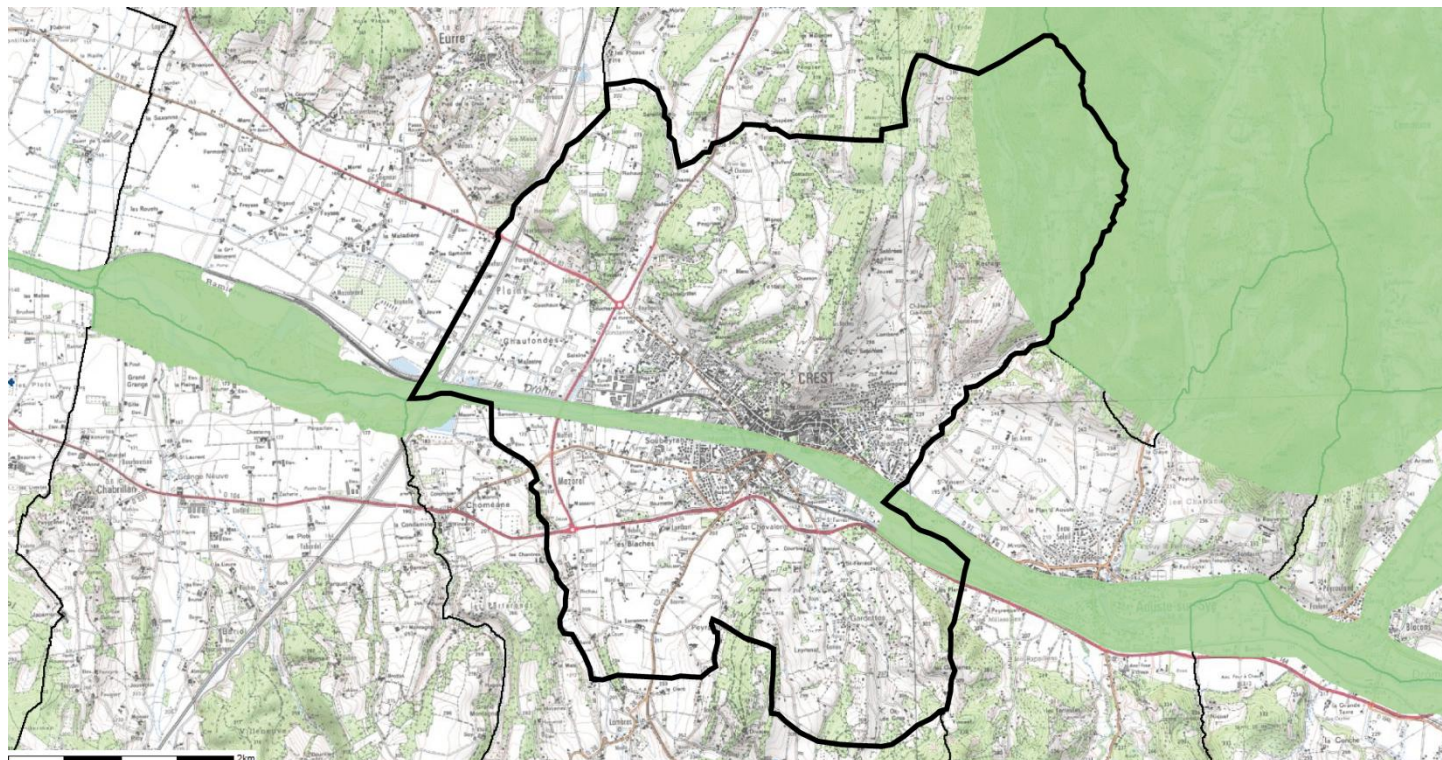


Nielle des blés



Loutre

ZNIEFF de type 2
DREAL Rhône-Alpes

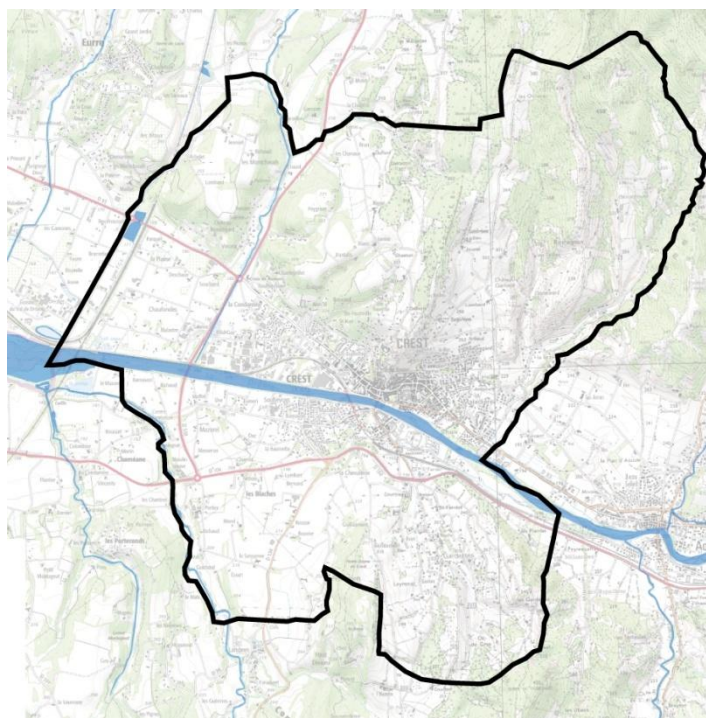


■ L'inventaire des zones humides

L'inventaire départemental des zones humides a identifié près de 6 secteurs sur le territoire de Crest :

- Bassin TGV de Bourbousson – 2,85 ha
- Canal ASF du péage de Loriol – 931 ha
- La Drôme endigué dans la plaine de Crest - Divajeu – 29 ha
- Lit de la Drôme entre Saillans et Crest – 141,58 ha
- Ramières de la Drôme à Chabrillan et Eurre – 119,07 ha
- Ruisseau de Saleine – 6,39 ha

Inventaire des zones humides
DREAL Rhône-Alpes



Les grandes entités écologiques

La commune de Crest recouvre un territoire constitué de multiples paysages aux milieux naturels très variés qui lui confèrent une biodiversité forte et d'intérêt notamment par la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.

Ainsi, cinq grands types de milieux peuvent être identifiés sur la commune :

- Les milieux urbanisés (habitat ou activités économiques) ;
- Les milieux ouverts à vocation agricole ;
- Les milieux forestiers ;
- Les milieux ouverts à semi-ouvert à vocation naturelle ;
- Les milieux humides.

■ Les milieux urbanisés

La forme ancienne de Crest est encore bien perceptible dans le centre. La ville intra-muros et le tracé de l'enceinte, la rue principale qui incise le bâti dense du centre, les anciens faubourgs industriels, tout se lit encore très bien dans la structure actuelle. Toutefois, en périphérie du centre, les espaces urbanisés sont représentés par des zones résidentielles où l'on retrouve un tissu moins dense aux formes hétérogènes. Cela laisse place au développement d'une végétation contrôlée (linéaires arbustifs, jardins, parcs,...).

Ce type de milieu, et en particulier les zones d'habitats pavillonnaires, profite à de nombreuses espèces anthropophiles telles que le Moineau domestique, les Pipistrelles, le Hérisson d'Europe...

Mais le plus souvent l'expansion de l'urbanisation engendre des barrières pour certaines espèces par ruptures de corridors. Ces ruptures peuvent être la résultante de destructions de milieux naturels (coupe de bois ou de ripisylve le long de cours d'eau) mais aussi l'installation d'éléments défavorables à certaines espèces, à l'exemple des chauves-souris lucifuges, qui pour certaines espèces peuvent abandonner des zones de chasse à cause d'obstacles lumineux comme les éclairages publics installés sur son parcours. Leur aire vitale s'en retrouve ainsi réduite et peut mettre en péril une population d'espèces locales.

■ Les milieux ouverts à vocation agricole – zones agricoles hétérogènes

Crest présente une surface importante de secteurs agricoles.

Ce type de milieu est propice à de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. En effet, de nombreuses espèces végétales protégées trouvent aujourd'hui leur place dans les systèmes agricoles traditionnels, notamment grâce aux haies bocagères plantées.

■ Les milieux ouverts et linéaires végétaux

Les milieux ouverts ou linéaires végétaux sont diffus sur la commune de Crest, réparties sous forme de « poches naturelles » ou en « linéaire » le long de promenades ou dans des zones d'habitats diffus. Il s'y développe une végétation de type pelouses et prairies pâturées.

Ces milieux ouverts abritent une flore et une faune riches à forte valeur patrimoniale. Les insectes profitent de ces zones fleuries, notamment les lépidoptères.

Les linéaires de feuillus le long des routes et cheminement communaux façonnent le paysage. Ils forment un réseau de continuités vertes qui offrent des couloirs de déplacement pour les oiseaux.

■ Les milieux boisés – Forêts et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Certains boisements s'imposent comme des éléments majeurs du paysage de Crest. C'est par exemple le cas de la Saleine à l'Ouest de la Condamine, ou de l'énorme bosquet qui borde la rivière Drôme en rive droite, au lieu-dit La Prairie, en amont du pont Mistral.

On est à proximité du Parc Naturel Régional du Vercors.

La commune est concernée par les dispositions relatives à la forêt méditerranéenne dont une protection stricte est demandée, notamment pour mieux circonscrire le risque potentiel d'incendies de forêts.

La végétation est principalement constituée de feuillus (chênes associés à de nombreuses essences, et notamment les peupliers, les mûriers, les robiniers).

L'association aulnaie-peupleraie, associée aux saules et aux frênes est présente le long des cours d'eau. Les pins sont également très présents.

Aux côtés des boisements et des espaces de cultures, les prairies constituent une faible superficie des terres agricoles. Ainsi, les espaces cultivés entraînent-ils une certaine simplification du milieu naturel. Cependant, ces espaces agricoles sont souvent imbriqués dans des parcelles boisées et offrent donc des lieux d'habitat et de nourrissage pour la faune locale.

■ Les milieux aquatiques/humides et leur ripisylve

Les zones humides sont des milieux qui répondent aux critères énoncés par les articles L. 211-1 et R. 211-108 du code de l'environnement : morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et présence éventuelle de plantes hygrophiles.

Elles jouent un rôle essentiel en tant qu'infrastructure naturelle pour l'expansion des crues et en tant que milieux contribuant à la préservation de la qualité et de la quantité des eaux superficielles et souterraines. Elles sont aussi des réservoirs de biodiversité. Partie intégrante du fonctionnement de tous les milieux aquatiques, les zones humides interviennent de manière déterminante dans l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau. Elles sont enfin le support d'usages divers et un atout pour le développement.

La Trame Verte et Bleue

La commune de Crest est concernée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhône Alpes, approuvé en juin 2014.

Le SRCE est l'outil d'aménagement à échelle régionale pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Le contenu de ce document répond aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement.

La loi « Grenelle 2 » de juillet 2010 définit la TVB comme l'assemblage de 3 composantes complémentaires :

- *Des réservoirs de biodiversité qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée...*
- *...reliés de manière fonctionnelle par des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces,*
- *Et une composante aquatique, la Trame bleue, constituée de certains cours d'eau, lacs, zones humides,...*

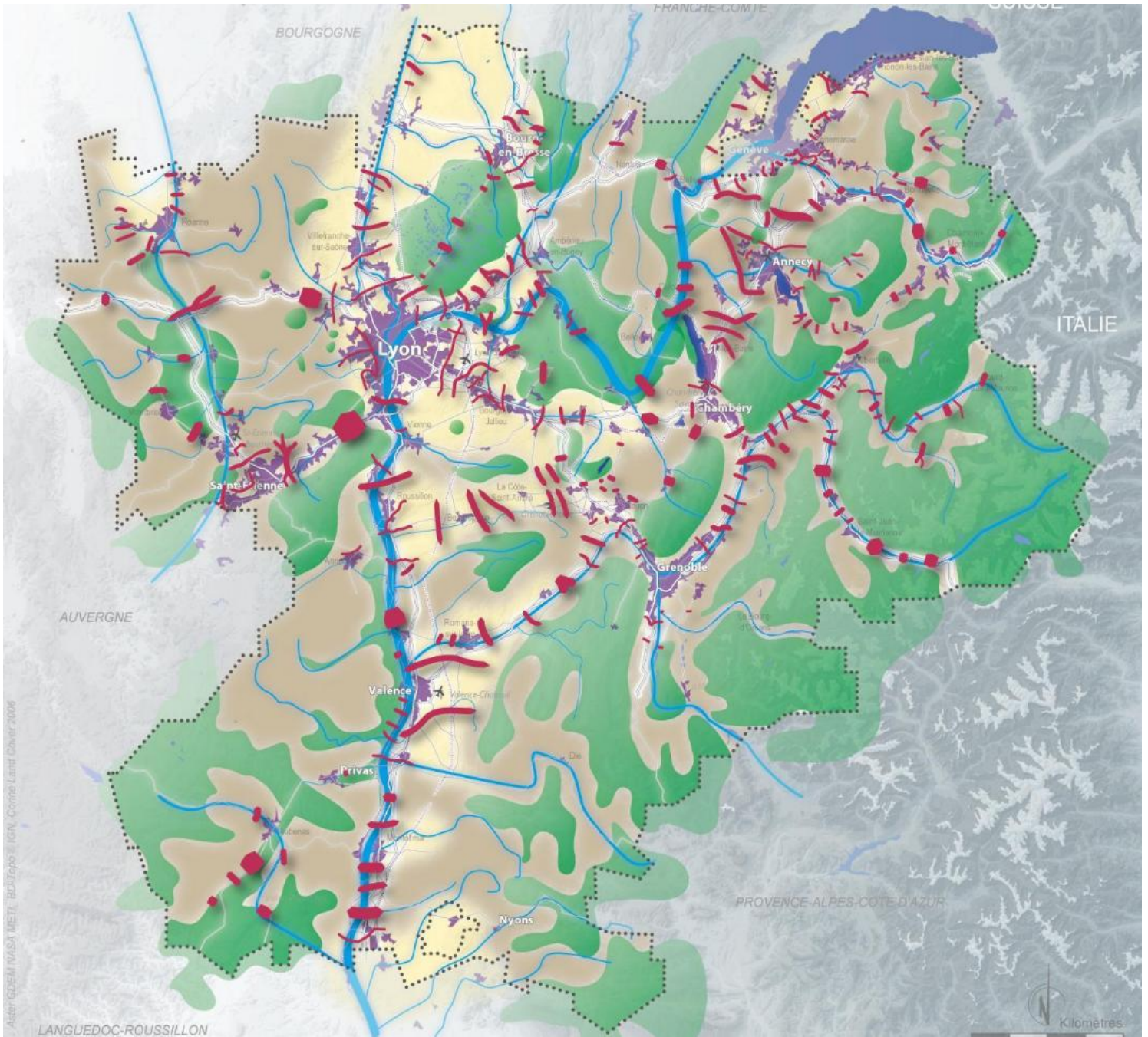
La grande majorité du territoire est composée de grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire. De part et d'autres de la zone urbanisée, de nombreux espaces perméables forment des continuités écologiques assurant une bonne mobilité pour les espèces végétales et animales, des milieux terrestres et aquatiques.

Bien qu'on ne retrouve aucun corridor écologique majeur au sein de la commune, la ripisylve de la Drôme forme un important réservoir de biodiversité.

La Drôme représente le cours d'eau d'intérêt écologique majeur identifié par le SRCE comme corridor aquatique, élément essentiel de la trame bleue, dont il faudra tenir compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, afin de garantir la bonne circulation des espèces.

Ce cours d'eau est cependant classé comme étant à remettre en bon état, et avec la présence de deux obstacles à l'écoulement identifiés par le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE V5) de mai 2015 : le seuil du SMARD à l'ouest de la commune, et le Pont Mistral dans le centre-ville.

Carte de synthèse régionale de la TVB Rhône-Alpes
SRCE Rhône-Alpes



Carte de synthèse régionale de la Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

Corridors d'importance régionale

Fuseaux
 Axes

Trame bleue

Principaux cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnus pour la Trame bleue
 Grands lacs naturels

Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

Espaces perméables : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité
 Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité du territoire

Principaux éléments fragmentants

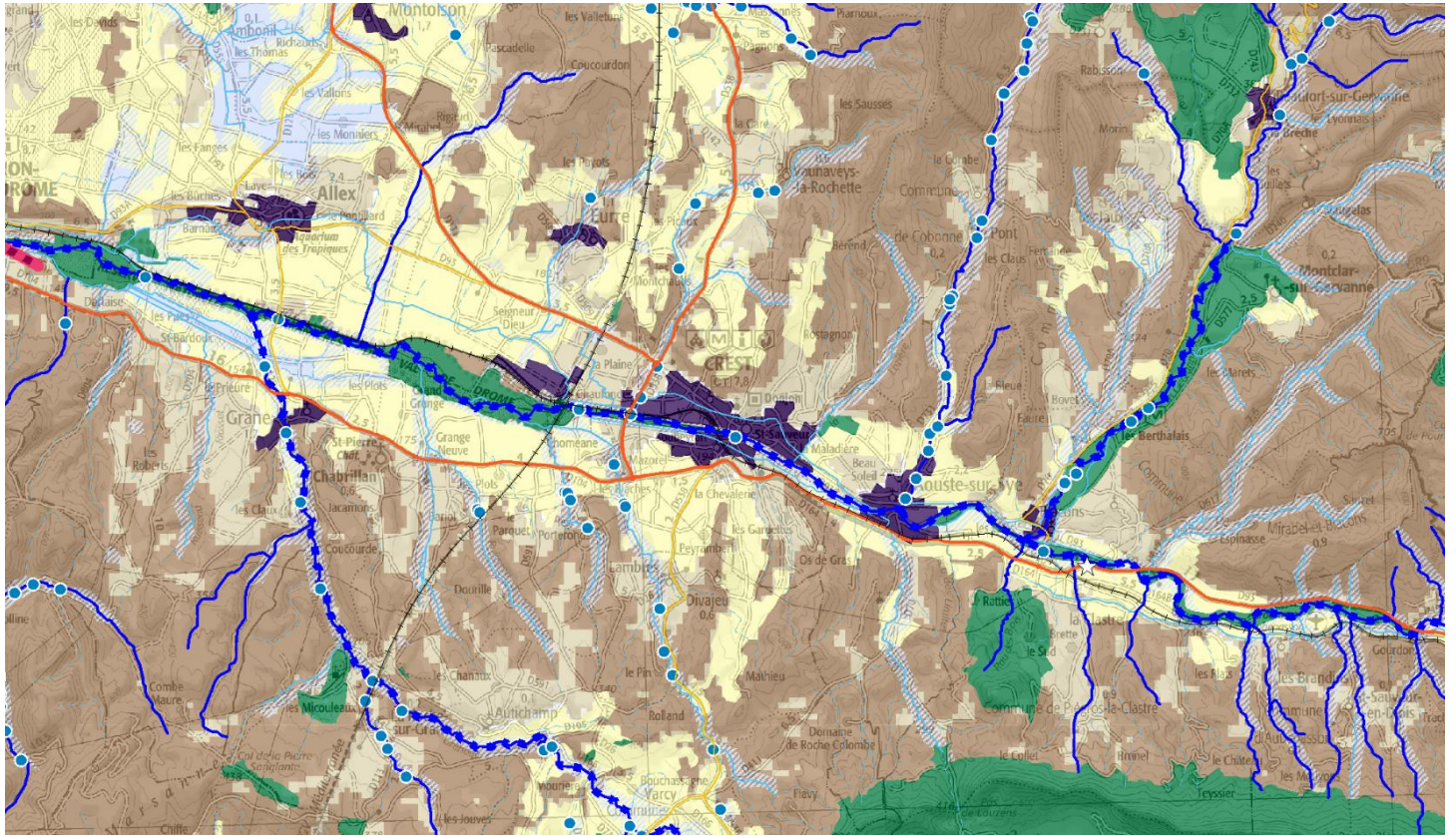
Zones urbanisées
 Autoroutes
 Routes principales
 Voies ferrées principales

Les espaces de mobilité, les espaces de bon fonctionnement et les zones humides ne sont pas représentés à cette échelle de synthèse

Fond cartographique

Périimètre de la région Rhône-Alpes

Atlas cartographique de la TVB régionale Rhône-Alpes
SRCE Rhône-Alpes



■ Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

■ Plans d'eau
 ~ Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

Infrastructures routières

— Type autoroutier
 — Routes principales
 — Routes secondaires
 - - - - - Tunnels

Infrastructures ferroviaires

— Voies ferrées principales et LGV
 - - - - - Tunnels

Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

☆ Points de conflits (écrasements, obstacles...)
 ■ Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade...)
 ● Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

— Routes, autoroutes
 — Voies ferrées
 Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (Données non exhaustives)

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

■ Perméabilité forte
 ■ Perméabilité moyenne
 ■ Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*
 ■ Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

~ - Objectif associé : à préserver
 ~ - Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

■ - Objectif associé : à remettre en bon état
 Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
 ■ - Objectif associé : à préserver
 Lac d'Annecy

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

■ Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

■ Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
 Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Réservoirs de biodiversité :

■ Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
■	■	- à préserver
■	■	- à remettre en bon état

Patrimoine paysager, bâti et culturel

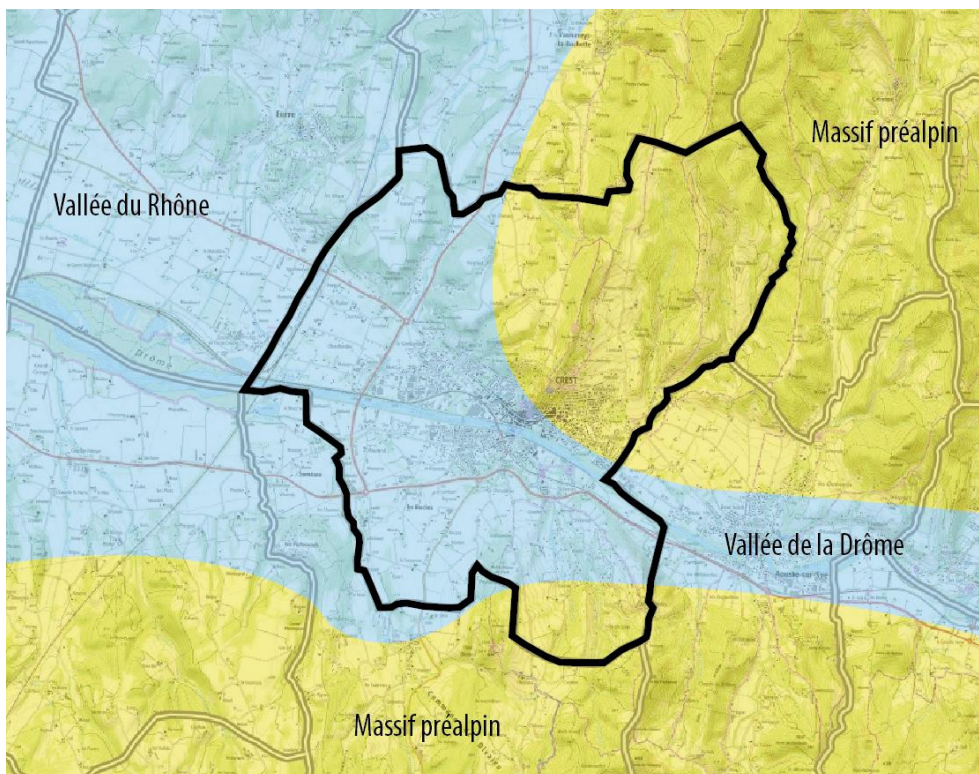
La commune de Crest possède une grande richesse en termes de paysage et d'environnement naturel. Le centre-ville médiéval dominé par la Tour de Crest présente un patrimoine bâti et culturel remarquable et caractéristique de la région.

Une morphologie qui structure le territoire

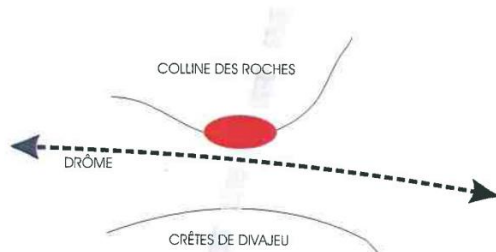
■ Situation

Situation de Crest

Etude préalable ZPPAUP – G2C Territoires



A l'échelle du grand territoire, la situation de la ville de Crest est clairement caractérisée par la rencontre entre la Drôme et la limite entre le massif préalpin et la plaine alluviale du Rhône. Crest apparaît ainsi comme étant le garde de la porte occidentale de la vallée de la Drôme. Crest se situe donc à l'interface des deux entités qui structurent le département de la Drôme, à savoir d'une part le couloir rhodanien, et d'autre part la vallée de la Drôme, principal axe de développement transversal du département.



La ville se développe selon une direction Est – Ouest sur la rive droite de la Drôme, sur les flancs de la colline des roches, en contre bas de la tour médiévale.

Le centre de l'agglomération correspond au point de passage le plus resserré entre la rivière et la colline des roches (ancien guet).

Cette colline correspond à la partie nord d'une crête d'orientation Nord Sud se prolongeant de l'autre côté de la Drôme, après s'être interrompue au niveau de Crest pour laisser passer la rivière.

Les activités urbaines se concentrent principalement autour de la Drôme, essentiellement en rive droite.

■ Unités paysagères

*Une **unité paysagère** est une portion d'espace homogène et cohérente tant sur les plans physiologiques, biophysiques et socioéconomiques. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.*

La DREAL Rhône-Alpes a produit un référentiel homogène en matière de paysage à l'échelle des 8 départements de la région.

La méthode retenue a été de privilégier une approche typologique actualisée. La région est ainsi découpée en 302 unités paysagères géo-morphologiques, classées en 7 grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire sans hiérarchie de valeur :

- Paysages naturels ;
- Paysages naturels de loisirs ;
- Paysages agraires ;
- Paysages ruraux patrimoniaux ;
- Paysages émergents ;
- Paysages marqués par de grands équipements ;
- Paysages urbains et périurbains.

Ces 7 familles de paysages sont définies selon un point de vue plus sociologique que géographique. Ces définitions répondent aux problématiques de la convention européenne : définition des caractéristiques paysagères, représentations sociales du type de paysage, les tendances évolutives et les objectifs des politiques publiques et les outils réglementaires ou contractuels existants.

La commune de Crest fait partie des unités paysagères suivantes :

- Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors : paysages marqués par de grands équipements.
- Basse-vallée de la Gervanne et vallées de la Sye et de Veronne : paysages ruraux – patrimoniaux.
- Vallée de la Drôme entre Crest et Saillans, et bassins d'Aurel / Vercheny et d'Espenel : paysages agraires.
- Agglomération de Crest : paysages urbains et péri-urbains.
- Collines entre les plaines de la Drôme et des Adrans : paysages agraires

Les paysages marqués par de grands équipements correspondent essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux XIXe et XXe siècles. Ces espaces fonctionnels, initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires ou thermiques, aménagements hydrauliques, carrières, etc. L'habitat reste secondaire par rapport à la monumentalité de ces aménagements.

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte. Elles sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural, mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.

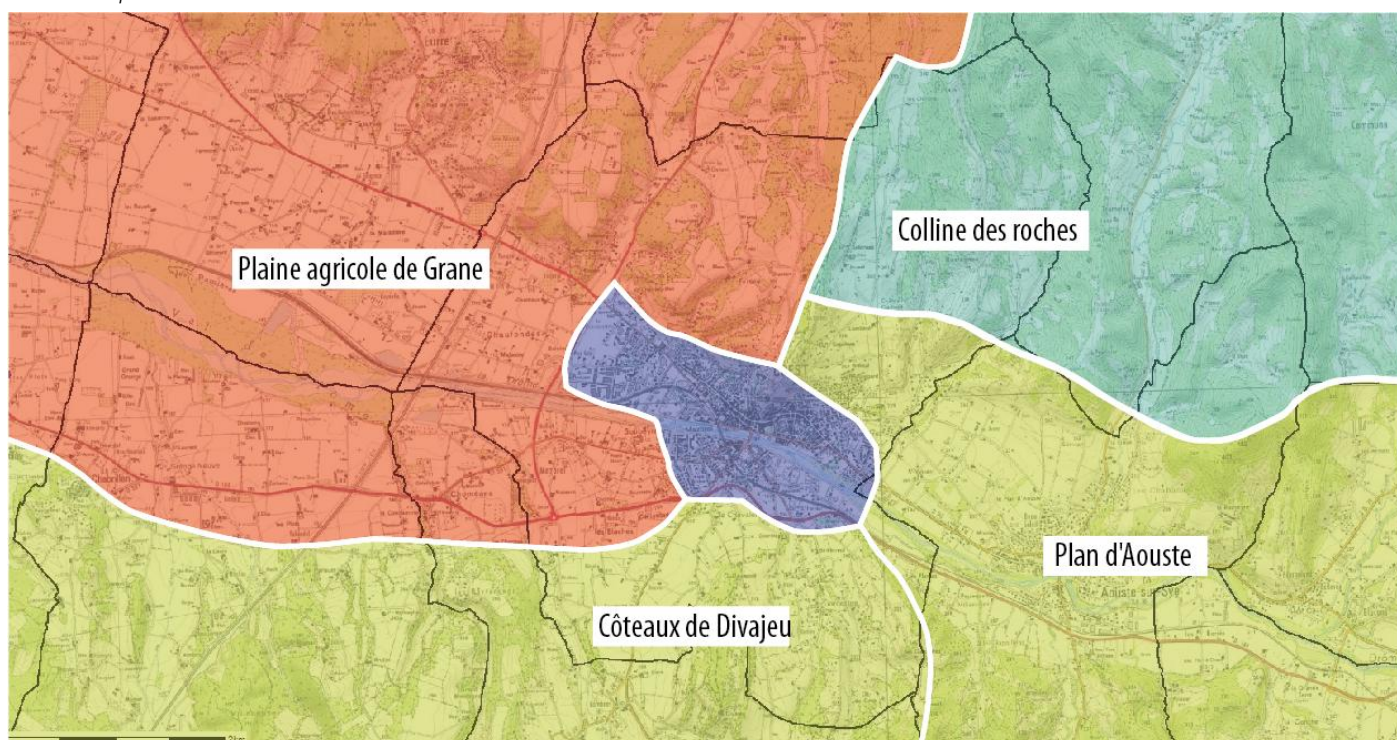
Les paysages urbains ou périurbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes : centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes.

Les paysages agraires sont ceux que l'on assimile d'abord à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente. L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis. Le mode d'assemblage de ces éléments constitue des structures paysagères complexes, qui varient selon géographie et l'histoire locale.

Les unités paysagères à l'échelle du territoire :

- Au nord la colline des roches orientée nord-sud, prolongement du massif Alpin. Elle est marquée par une forte présence de la végétation au sud et à l'est ainsi que par l'agriculture à l'ouest.
- Au sud, les coteaux de Divajeu qui sont occupés au centre par l'agriculture tandis que sur les côtés au niveau des pentes plus fortes, on trouve un paysage boisé.
- A l'est la plaine agricole d'Aouste qui présente un paysage ouvert à semi ouvert avec une présence importante des haies bocagères.
- A l'ouest, la plaine agricole de Grâne largement ouverte qui rejoint la plaine du Rhône.

Les unités paysagères de Crest
Etude préalable ZPPAUP – G2C Territoires



- Paysages marqués par de grands équipements
- Paysages urbains et périurbains
- Paysages agraires
- Paysages ruraux - patrimoniaux

La colline des Roches au nord



Les coteaux de Divajeu au sud



La plaine agricole d'Aouste à l'est

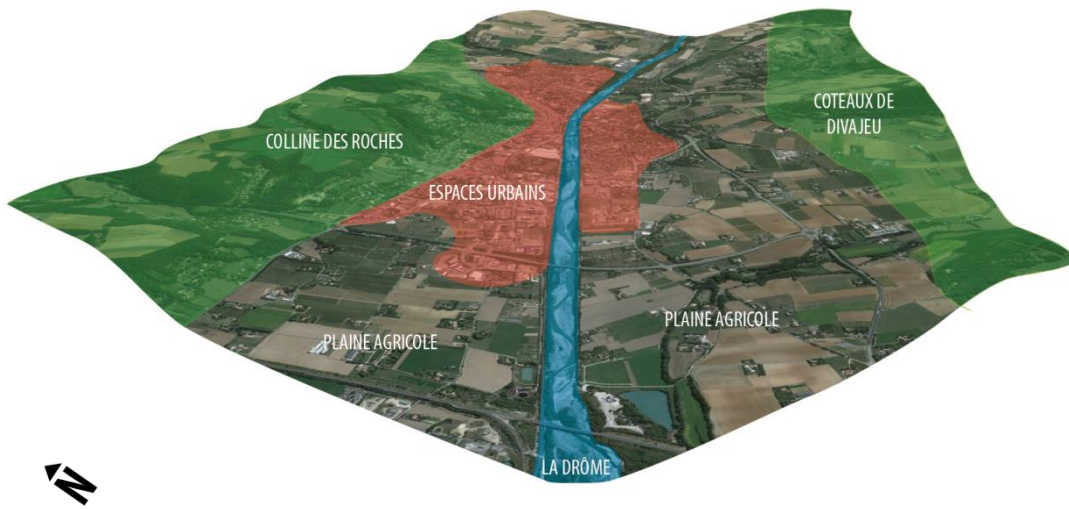


La plaine de Grane à l'ouest



■ La topographie

Le relief de Crest
GzC Territoires



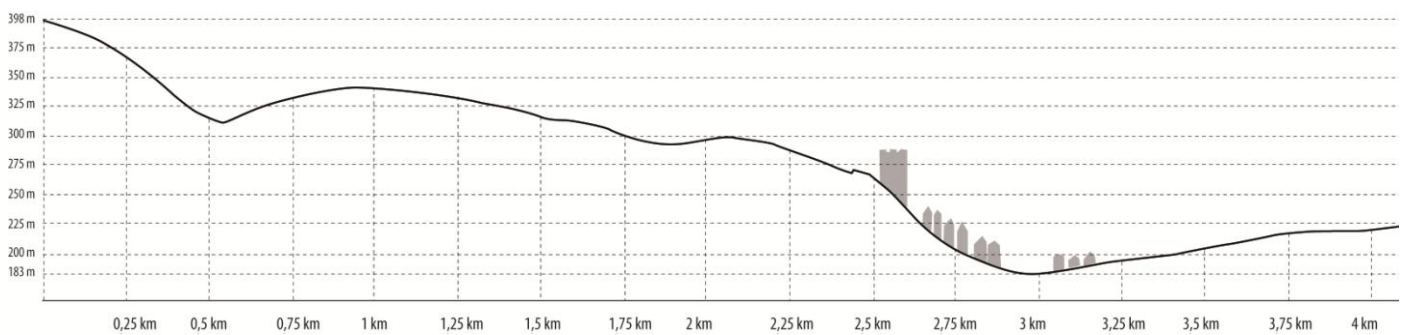
Le territoire communal Crestois est caractérisé par l’omniprésence du relief. Crest, ville en partie perchée, domine et est dominé par le paysage environnant.

Les vues lointaines : la colline de Divajeu offre de nombreuses séquences visuelles en direction des plaines agricoles de Grâne et d’Aouste, de la vallée de la Lozière ainsi que sur le centre-ville de Crest.

Depuis la colline des roches et principalement du haut de la tour médiévale, le panorama permet de découvrir le paysage environnant à 360°.



Le relief de Crest
GzC Territoires



Perception visuelle depuis les collines de Divajeu



Perception visuelle depuis la tour de Crest



■ Le réseau hydrographique

Cours d'eau

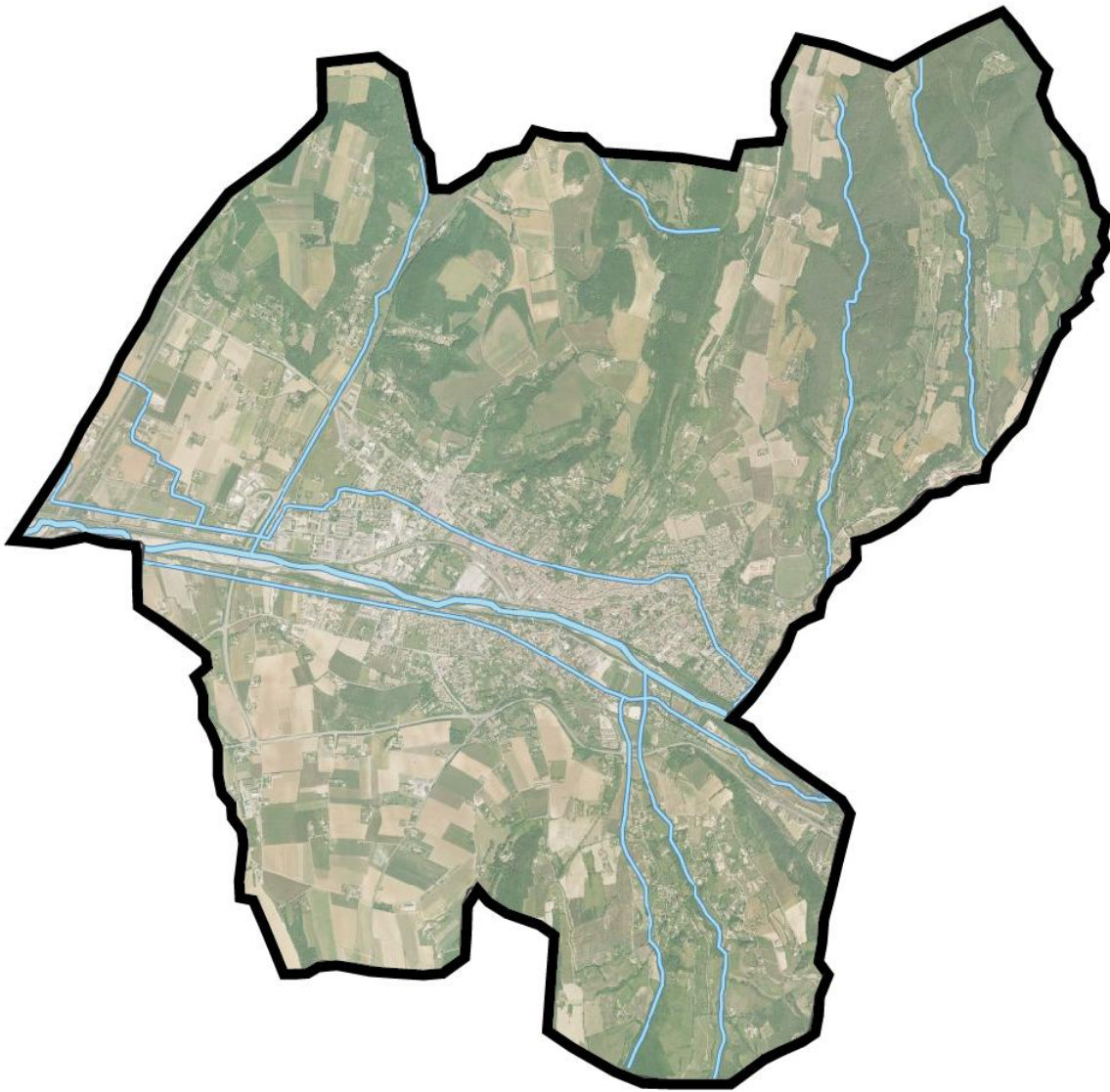
Dominé par la rivière Drôme, de direction Est-Ouest, le réseau hydrographique de Crest regroupe de nombreux ruisseaux, dont les principaux sont : en rive droite, la Saleine, à l'ouest, la Lozière à l'est, de direction nord-sud et en rive gauche les Gardettes, Saint Ferréol... de direction sud-nord.

Aquifères

Les principaux aquifères sont :

- La terrasse alluviale de la Drôme et sa nappe d'accompagnement. A l'aval de Crest, l'aquifère est très productif mais sensible aux pollutions superficielles.
- La molasse miocène sous jacente dans une faible mesure présente dans la partie Ouest du territoire communal, quelques sources ponctuelles en pied de reliefs dans les éboulis et colluvions superficielles.

Réseau hydrographique sur le territoire de Crest
G2C Territoires - Géoportail



La Drôme

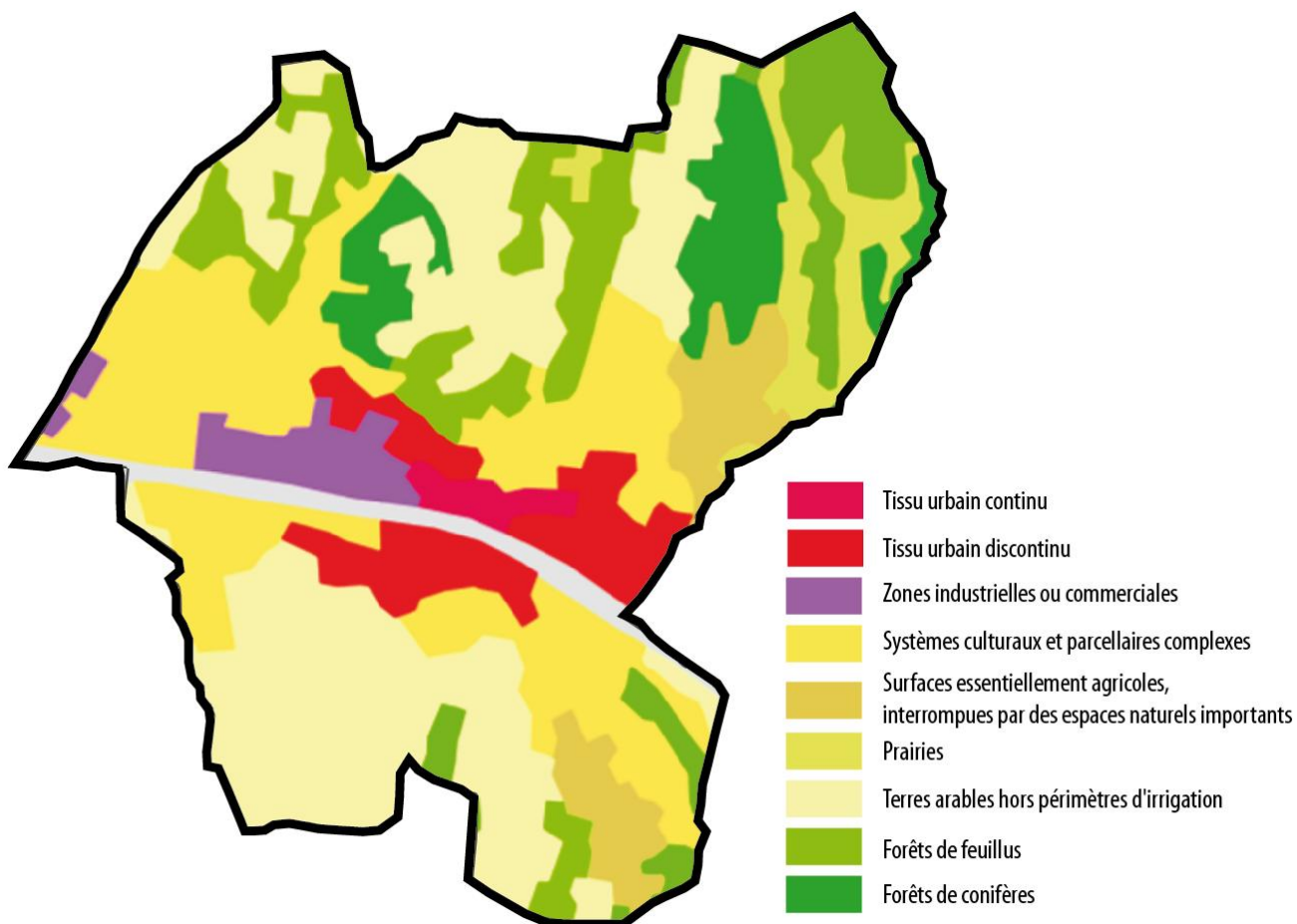


Ruisseau de la Lozière



...dont découle l'occupation du sol

Les éléments présentés précédemment ont été des facteurs décisifs dans l'organisation du territoire, notamment dans le processus d'urbanisation de la commune et de la répartition entre espaces urbains, agricoles et naturels.



■ L'espace naturel : la colline des Roches et les crêtes de Divajeu

Au nord et au sud de la commune les massifs composés de la colline des Roches et des crêtes de Divajeu dominent la vallée de la Drôme. Ces espaces en partie naturels sont couverts de différentes strates végétales.

Les crêtes de Divajeu présentent des forêts de feuillus, tandis que la colline des Roches présente également des forêts de conifères.

Ces espaces naturels occupent environ 595 hectares, soit 25% du territoire communal.

■ L'espace agricole

Les espaces agricoles sont très présents sur le territoire de Crest. Au nord, la colline des roches est marquée par une forte présence d'espaces agricoles à l'ouest, mais également de prairies de pâturage à l'est.

Au sud, les coteaux de Divajeu sont essentiellement occupés par des terres agricoles.

A l'est, la plaine agricole d'Aouste est là aussi occupée par de l'agriculture avec une présence importante de haies bocagères.

A l'ouest, la plaine agricole de Grâne est composée de systèmes culturaux et parcellaires complexes.

L'espace agricole représente 1508 ha, soit 64% du territoire communal.

■ L'espace urbain

L'espace urbain, milieu artificialisé, est concentré au centre de la commune, de part et d'autre de la rivière Drôme, et prend différentes formes. On trouve un tissu urbain continu dense dans le centre-ville médiéval. Autour de ce centre, un tissu urbain discontinu qui présente une hétérogénéité des formes urbaines (pavillonnaires, grands ensembles,...). L'espace urbain comprend également une large zone industrielle le long de la rivière Drôme à l'ouest du centre-ville.

L'espace urbain représente 260 ha, soit 11% du territoire communal.

Un patrimoine bâti, culturel et végétal de qualité

■ Un centre-ville médiéval au riche patrimoine architectural

Le patrimoine archéologique du territoire de Crest révèle une occupation importante dès la période néolithique. La carte archéologique nationale indique environ 90 points de découvertes de vestiges anciens sur ce territoire. Les sites gallo-romains, médiévaux et modernes sont les mieux recensés. La période gallo-romaine est représentée par la présence de vestiges, notamment, d'habitat et funéraires aux quartiers de Bourbousson, Beauregard et Lombart ainsi que par une voie. On notera un important patrimoine castral, civil et religieux laissé par l'occupation humaine aux périodes du Moyen-Age et moderne (les plus importants de ces sites ont donné lieu à des protections juridiques au titre des monuments historiques).

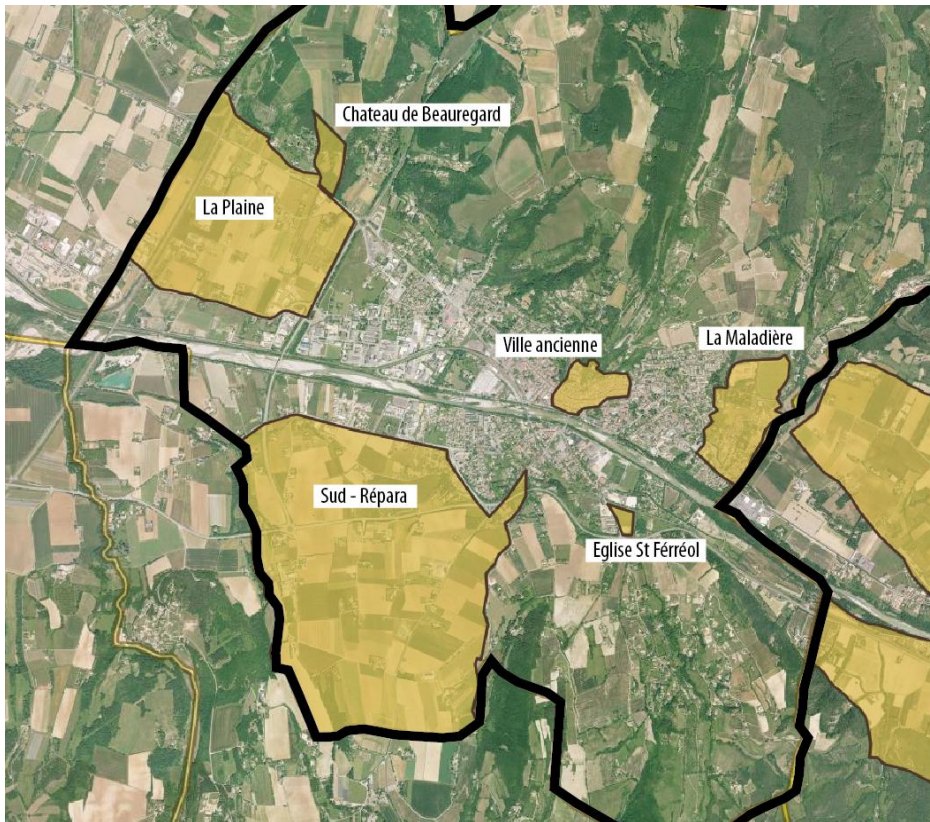
■ Zones de préemption archéologiques

L'arrêté préfectoral n°05-373 du 12 septembre 2005 a instauré six zones archéologiques de saisine sur le territoire de la commune de Crest :

- La ville ancienne
- La Maladière
- Eglise Saint-Ferréol
- Au sud, autour de la route pour la Répara
- Château de Beauregard
- La Plaine

Les demandes d'autorisation d'urbanisme situées à l'intérieur des zones archéologiques de saisine définies par arrêté préfectoral doivent être communiquées au Préfet de Région (DRAC, service régional de l'archéologie) qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine.

Carte de localisation des zones archéologiques



■ Monuments historiques

Huit édifices ou partie d'édifices de la commune sont classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.



Localisation du patrimoine bâti classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques

G2C Territoires – site monumentum.fr



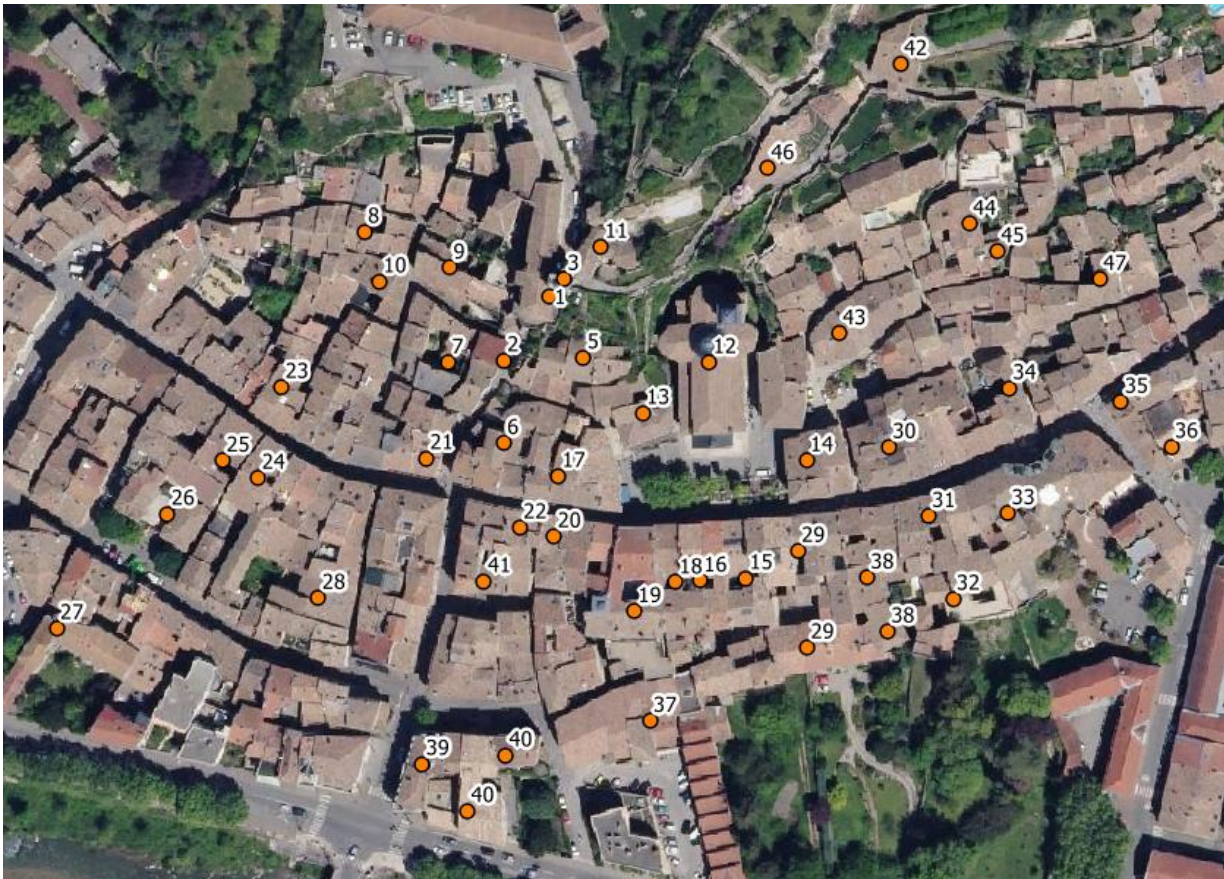
Edifices classés :

1. La tour de Crest, ancien donjon du château
2. L'église Saint-Sauveur

Edifices inscrits :

3. Les parties de la maison de la poste
4. Façade et toiture sur rue de l'école maternelle (14 rue de la République)
5. Maison rue des Cuirettries
6. Chapelle de l'hôpital
7. Partie de l'ancien hôtel de Pluvinel (façades, toitures le grand salon et la pièce contiguë)
8. La Chapelle des Cordeliers

■ Patrimoine bâti remarquable



1. Chappelle des Cordeliers
2. Escalier des Cordeliers
3. Clocher
4. Couvent des Visitandines
5. Maison du Vieux Gouvernement
6. Maison Sibeud
7. Maison
8. Maison
9. Ancien collège
10. Maison
11. ancien château des Poitiers
12. Eglise Saint Sauveur
13. Troisième hôtel de ville
14. Maison
15. Maison du café de Paris
16. Ancienne maison Peyrot
17. Maisons
18. Maison Empire
19. Maison Borel
20. Maison des demoiselles Morin
21. Maison
22. Maison Arnaud
23. Maison Pierre de Richard
24. Maison
25. Maison
26. Ancienne halle au blé
27. Ancien hôpital maison Fresquet
28. Maison
29. Ancien hôtel Pluvinel
30. Maison Delphinale
31. Maison Montlovier
32. Maison Breyton Galibert
33. Maison des Têtes
34. Maison
35. Autre maison des Têtes
36. Ancien grenier d'abondance
37. Anciens textiles Argot
38. Ancien moulin de Courre Commère
39. Maison Chabrières
40. Maison Labretonnière
41. Immeuble
42. Couvent Sainte Ursule
43. Premier hôtel de ville
44. Maison Bouillane
45. Les Vieilles Prisons
46. Immeuble
47. Immeuble
48. Immeuble
49. Maison
50. Maison
51. Ancienne chapelle Notre Dame
52. Ancienne fabrique de soie
53. Tour de Crest
54. Maison de richard
55. Ancienne fabrique
56. Capucins

La commune dispose d'un patrimoine bâti remarquable qui se trouve principalement dans le centre-ville de Crest. Le diagnostic ci-après identifie 56 éléments. L'objectif est de protéger ces éléments identifiés dans la partie réglementaire du PLU.

ROCHFORT – HOPITAL

1. Chapelle Sainte Marie dite des Cordeliers

La chapelle est assise sur la crête rocheuse. En haut de l'escalier le portail d'entrée encadré de colonnes ioniques est précédé d'un porche ogival. A l'intérieur, la nef a trois travées voûtées d'ogives. Les pilastres cylindriques avec chapiteaux sont en partie taillés dans le rocher. L'abside est à voûte rayonnante composée de six quartiers avec clés décorées du début du XVIIe siècle.

Le portique est formé de voûtes gothiques (5 travées voûtées d'ogives) avec clés décorées du début XVIIe siècle (clés : vierge Marie, corps de Jésus...). Il servait certainement le cloître.

2. Escalier des Cordeliers

On attribue sa construction aux comtes de Poitiers mais la période n'est pas certaine. L'accès au château inférieur du comte et à l'ancienne église Sainte Marie n'étant possible que par cet escalier, on admet qu'il soit contemporain à ces deux bâtiments, donc de la fin du XIIe siècle. D'autres font remonter sa construction au XVe siècle sous le règne de Louis XII. L'escalier compte 124 marches dont : 29 bâties à chaux et à sable, 80 taillées directement dans le rocher (calcaire coquiller), 15 taillées dans le rocher mais en direction nord ouest. La main courante est aussi taillée dans le calcaire. Il a été restauré en 1856.

3. Clocher

Le clocher de la chapelle Sainte Marie dite des Cordeliers daterait du XVe siècle. A la fin du XVIIIe siècle il était surmonté d'une flèche de pierre. A la fin du XIXe siècle la flèche fut abattue pour l'installation du beffroi avec l'horloge actuelle. C'est un bon exemple d'architecture du XVe siècle (gothique finissant). Construit en pierres appareillées, le clocher comporte trois étages (dont deux épaulés par des contreforts), soulignés par des cordons moulurés en saillie. Chacune des faces est percée d'une baie en ogive. Au dessus, une petite tour carrée porte une horloge sur chaque côté. L'ensemble est surmonté d'un globe et d'une girouette en rose des vents, laissant la cloche apparente.

4. Couvent des visitandines

Les visitandines arrivent à Crest en 1628 et s'installent en 1631 dans une maison du XVe siècle (emplacement non localisé) du haut Rochefort, adossées au rocher de Bolluard. De l'autre côté dominait le château du comte de Valentinois, démoli en 1636. Ce premier couvent menaçant ruines (il s'écroula définitivement en 1899), un nouveau couvent (Bâtiment arrière de l'hôpital actuel) est construit en 1673, plus à l'ouest de la première maison, avec les pierres de l'ancien château démoli. Il comptait 40 sœurs et 55 cellules. L'ensemble est racheté par la ville à la révolution pour y transférer l'hôpital.

5. Maison du Vieux gouvernement

Ancienne résidence des châtelains de Crest. En 1766 elle aurait appartenu à Philippe Guillaume de Grammont, marquis et gouverneur de Crest. En 1788 on y trouvait une petite fabrique de coton, démolie en 1838. En 1811 la maison appartenait à M. Brachet, chapelier. En façade, trois bandeaux moulurés soulignent les étages. A l'intérieur salles voûtées et escalier à vis. A l'arrière cour et jardin en terrasse où on voit bien la crête rocheuse.

6. Maison Sibeud

Cette maison appartenait autrefois aux Sibeud de Saint Ferréol. En 1811 elle appartenait au notaire Raspail.

A l'est de la montée des Cordeliers, ce bâtiment remarquable daterait de la fin du XVI^e siècle ou du XVII^e siècle. Le porche d'entrée, de style Renaissance, est orné de deux colonnes pointillées en creux, surmontées d'un entablement mouluré. Au dessus, une fenêtre murée à meneaux et à colonnettes sculptées de feuilles de laurier. Plus haut, une fenêtre étroite avec une traverse. Le bâtiment continue en retrait à l'arrière. On aperçoit une tour polygonale d'escalier à baies géminées d'angle.

7. Maison

En 1811 l'ensemble appartenait à différents propriétaires. L'espace libre qui se dessine au cœur de l'îlot aurait été un espace public d'après les riverains ; il y avait une plaque sous le porche : « impasse des Bains ». Les restes de calade avec fil d'eau que l'on retrouve au sol correspondent au traitement de l'espace public crestois. Mais les cartes anciennes ne vont pas dans ce sens.

La parcelle donne à la fois sur la rue des Cordeliers et sur l'impasse des Cordeliers. Le bâtiment est certainement médiéval. Rue des cordeliers, deux porches intéressants dont un donne sur la cour intérieure. Une autre entrée (peut être du XVI^e siècle) est aménagée en angle, et donne sur l'escalier qui rejoint l'impasse, avec une articulation très intéressante avec la rue. Fenêtres cintrées XVIII^e siècle qui pourraient être refaites à partir d'anciennes fenêtres à meneau.

8. Maison

Malgré son état délabré, ce bâtiment présente un intérêt architectural certain. On retrouve en façade des fenêtres à meneaux sur deux étages (meneau et traverses partiellement conservés), des fenestrons chanfreinés sur trois niveaux au-dessus du porche. A l'intérieur, un escalier à vis permet l'accès aux étages. Le bâtiment daterait du XVI^e siècle.

9. Ancien collège

En 1506 la confrérie du Saint Esprit fait don aux consuls de Crest, pour en faire une école. La ville y installa un collège. Puis le collège laissa la place à l'école élémentaire pour aller s'installer en 1727 dans la maison Vachère et en 1755 dans le bâtiment du couvent des Ursulines qui venait d'être supprimé. En 1811, cet édifice est encore appelé le collège de Crest sur le cadastre.

10. Maison

La parcelle donne à la fois sur la rue Rochefort, sur l'impasse Rochefort et sur la rue du Four. Ce bâtiment médiéval a un intérêt architectural certain. Sur la rue Rochefort, une porte d'entrée avec linteau sculpté en accolade est surmontée de deux fenestrons chanfreinés avec appui mouluré, à droite on trouve une fenêtre avec une traverse, l'ensemble est du XVI^e siècle.

Toujours sur la rue Rochefort, à gauche de la porte, grandes fenêtres cintrées du XVIII^e siècle, sur deux étages. On retrouve des restes d'enduit bleu et ocre jaune, visibles en sous toiture. Rue du four, ce sont d'anciennes dépendances en mauvais état.

11. Site de l'ancien château des Poitiers

Sur ce site était établi l'ancien château « inférieur » construit par Aymar II de Poitiers et nommé dans sa charte du 15 février 1245. Il était séparé du château supérieur par une muraille crénelée aujourd'hui démolie. On ne sait pas quand ce château a été rasé, mais déjà en 1535 il y avait là un jardin qui appartenait au seigneur François Rabot. Il y avait aussi un puits. En 1811 l'ensemble appartenait à M. Lombart Latune, négociant au sud de la propriété ; il y avait également une pièce d'eau.

A l'est et au sud les murs de la propriété sont ceux de l'ancien rempart du château. A l'ouest c'est le rocher qui constituait le rempart. Rue du Clocher, il reste une partie de ce

qui devait être une porte du château : un linteau (récent) repose sur deux consoles appuyées sur les montants de la porte. Cette porte étroite est estimée du XIIe ou XIIIe siècle.

PLACE GENERAL DE GAULLE – RUE DE L'HOTEL DE VILLE

12. Eglise Saint Sauveur

L'ancienne église Saint Sauveur, mentionnée en 1196 dont la voûte avait été abattue pendant les guerres de religion fut réparée en 1594 aux frais des habitants des deux religions. La voûte s'écroule de nouveau en 1836. On décide alors de la reconstruire entièrement. Elle présente une architecture néo-classique du XIXe siècle.

L'église actuelle fut terminée en 1847. Elle a une orientation différente et une implantation en recul ce qui a permis de créer une place plus importante. Il ne reste rien de l'église primitive du XIIe siècle mais il reste une chapelle, un autel et une porte sculptée de l'église qui existait en 1594.

13. Troisième hôtel de ville

En 1811 ce bâtiment appartenait au négociant Borel. Il fut hôtel de ville de 1847 à 1988. Suite à l'effondrement en 1836 de la voûte de l'église Saint Sauveur à laquelle il était accolé, il a été racheté par la Ville en 1839 et reconstruit en partie. L'église fut entièrement reconstruite, mais avec une orientation différente, et la place remaniée.

La façade sur la place est certainement de cette époque, mais la partie arrière est vraisemblablement antérieure, comme l'ancienne chapelle des pénitents, reste de l'ancienne église qui est devenue le bureau du maire.

Seules les façades sur la place et sur l'escalier sont repeintes. Au sommet de l'escalier on accède à la partie ancienne par un porche renaissance (colonnes et fronton triangulaire). Au dessus fenêtres moulurées avec meneau droit au deuxième étage et en attique.

Dans l'ancien bureau du maire : voûte d'arête de la chapelle Saint Joseph (ancienne chapelle des Pénitents). La porte en bois de l'ancienne église renaissance de 1598, qui représente une vue de Crest avec l'ensemble des fortifications était autrefois ici. Elle est désormais visible à la tour de Crest.

14. Maison

La façade de ce bâtiment a deux étages et un attique élevés sur rez-de-chaussée. Elle comporte encadrée dans une niche une statuette du christ et une inscription « 1596 ». On remarque également deux petites ouvertures hexagonales que l'on retrouve çà et là à Crest.

15. Maison du café de Paris

Ce bâtiment appartenait à Jean-Pierre Achard en 1811. Le café de Paris était tenu en 1908 par M. Laperrière.

La maison, plutôt étroite a deux étages élevés sur rez de chaussée. Au premier étage la grande fenêtre est une ancienne fenêtre à meneau (XVe-XVIe siècle) dont il reste l'encadrement Renaissance. On aperçoit encore la mouluration qui dessine des colonnettes, très proche des fenêtres de la maison voisine des demoiselles Morin.

16. Ancienne maison Peyrot

Cette maison appartenait en 1811 à Michel Louis Aigaud, législateur. E. Arnaud la nomme maison Peyrot. En 1906 un cabinet dentaire est installé à l'étage, au dessus de la bijouterie Héroid.

La façade est probablement du XVIIe siècle. Trois étages sont élevés au-dessus du rez-de-chaussée. A hauteur d'appui un bandeau mouluré souligne les étages, éclairés chacun par deux hautes fenêtres cintrées.

D'après E. Arnaud, il y aurait à l'intérieur un escalier monumental « ouvert sur une cour qui développe suivant deux grandes cages se réunissant à angle droit par un palier desservant les appartements. »

17. Maisons

En 1811 la parcelle 591 avec la partie arrière appartenait au négociant Borel. La parcelle 592 était partagée entre plusieurs propriétaires dont M. Colombier, négociant. Entre les deux parcelles existait une ancienne rue ou passage qui faisait communiquer la rue des Boucheries avec la rue du Vieux Gouvernement. Cette rue est déjà fermée en 1811.

Maisons des XVe et XVIe siècles dont les façades sur la rue de la République ont été refaites au XVIIIe ou au XIXe siècle. A l'arrière, la partie ancienne dont les murs de galets étaient enduits a des ouvertures en molasse taillée. Sur la cour intérieure, au premier étage, une fenêtre XVIe siècle a perdu son meneau de pierre. Au rez-de-chaussée un puits. Un porte XVIe siècle avec linteau sculpté et grille donne sur la rue intérieure. La rue est actuellement fermée aux deux extrémités.

18. Maison Empire

En 1811 cette maison appartenait à madame veuve de Boni, marchande à Crest.

Façade de deux étages plus un attique élevés sur rez-de-chaussée. La modénature de la façade est intéressante. Trois corniches moulurées soulignent les appuis de fenêtres. Au deuxième étage la corniche est agrémentée de macarons et de pendentifs. Sous toiture, la corniche maçonnée moulurée est ornée de denticules. La clé de la fenêtre centrale du premier étage porte vraisemblablement les initiales du propriétaire.

19. Maison de Borel

Ce bâtiment appartenait au négociant de Borel en 1811. Borrel frères étaient négociants à Crest en 1789. La façade de la maison date de la fin du XIXe siècle. Mais l'ensemble de la propriété qui se poursuit en profondeur jusqu'à la rue des Cuiretteries est certainement plus ancien. Il y aurait eu une fabrique à l'arrière.

Façade à deux étages plus un attique élevés sur rez-de-chaussée. Les hauteurs d'étage sont importantes. L'ensemble est très décoré : mur à bossages continus, ornés de pilastres et de macarons, bandeaux soulignant les étages, linteaux des fenêtres décorés, lambrequins et balconnets en ferronnerie.

La parcelle comprend un deuxième bâtiment qui se termine en terrasse.

20. Maison des demoiselles Morin

Cette maison appartenait à Etienne Brisset en 1811. Elle aurait été construite au XVe siècle. Elle a toujours figuré sous le nom des demoiselles Morin.

On peut encore voir aujourd'hui la série de fenêtres à meneaux au premier étage, fenêtres dont la mouluration est très raffinée (colonnets prismatiques). L'enduit de la façade a été refait. On ne peut que regretter la démolition des appuis et des allèges des ouvertures du premier pour augmenter la surface des fenêtres (barres d'appuis).

21. Maison

En 1811 cette maison appartenait à Vertupier, pharmacien.

La parcelle comprend deux bâtiments. Le bâtiment donnant sur la montée des Cordeliers est médiéval : fenêtres étroites à chanfrein et appui mouluré au 1^e et 2^e étage, bandeau plat soulignant l'appui du 1^{er} étage, fenestron géminé en attique, l'ensemble est du XV-XVIe siècle. Façade arrière : fenêtre géminée en partie haute.

La corniche maçonnée retombe sur le fenestron en attique. La toiture a sans doute été rabaissée...

22. Maison Arnaud

Cette maison appartenait à J-J Barral, négociant en 1811. La façade sur la rue date du XVIIIe siècle, mais la partie arrière est plus ancienne (XVIIe siècle).

Une partie du bâtiment se développe au dessus de la rue des Boucheries. Le passage est voûté d'ogives. Deux étages et un attique sont élevés au-dessus d'un rez-de-chaussée. Les baies sont cintrées, certaines ont un linteau décoré. Une partie de la façade a été remaniée plus tard (rajout de volets extérieurs, alors que la partie plus ancienne a des volets intérieurs).

Sur la rue des Boucheries, une porte monumentale en pierre de taille, à bossages et clé en relief, encadrée de deux pilastres, est du XVIII^e siècle. Elle a conservé son imposte ajourée en ferronnerie. Cette porte est à rapprocher de la porte monumentale de l'hôtel Pluvinel donnant sur la rue des Cuirettries.

23. Maison Pierre de Richard

C'était la maison de Pierre de Richard, visénéchal de Crest, au cours du dernier quart du XVIII^e siècle. En 1811, elle appartenait à Louis Garnier, négociant. C'est aujourd'hui une quincaillerie. Le bâtiment est peut être médiéval, du XV^e siècle, mais remanié au XVIII^e siècle.

Façade de deux étages et un attique élevés sur rez-de-chaussée. Le soubassement est en pierre de taille. Au rez-de-chaussée, 3 échoppes voûtées en plein cintre, et une porte d'entrée. Aux étages, 4 travées de fenêtres cintrées sur deux niveaux, surmontées par des fenestrons cintrés en attique. Un bandeau mouluré court en appui à chaque étage. Les volets pleins comportent une petite ouverture qui permet d'observer la rue sans être vu. La corniche sous toiture compte 4 rangs de génoises.

Dans la chicane de la rue du Four, une forme arrondie et couverte est encore à identifier. Il y aurait un escalier à vis à l'intérieur.

24. Maison

L'examen de la façade permet de penser qu'il s'agit de deux bâtiments différents. La façade du n°43 date du XVIII^e siècle, mais la partie arrière serait plutôt du XVII^e siècle.

La façade est composée de deux parties distinctes : deux étages sur rez de chaussée au n°43, deux étages et un attique pour le n°45, l'ensemble étant couvert par un même toit. On compte ici cinq rangs de génoises. Le n°43 a de grandes baies cintrées fermées par des volets pleins à cadre munis d'un dispositif d'ouverture « type judas » que l'on retrouve au n°47 et au n°48 de la rue. Au rez de chaussée une voûte témoigne d'une ancienne échoppe.

A l'arrière du bâtiment, sur l'impasse Digonnet, un porche en pierres de taille donne sur une salle voûtée. Au-delà, une cour intérieure d'où part un escalier à vis (XVII^e siècle).

25. Maison

Cette maison appartenait en 1811 à Louis Sanson, médecin. Il possédait à cette époque un grand jardin au sud. C'est sur cet espace que furent créés la place de la halle au blé et les bâtiments qui la bordent au nord.

La façade présente deux étages élevés sur rez-de-chaussée. L'ensemble est du XVIII^e siècle. La porte d'entrée est surmontée d'une corniche cintrée. Les fenêtres sont hautes et légèrement cintrées, partagées par un dormant en partie haute. Certaines ont encore des petits carreaux. Un bandeau plat souligne les étages, à hauteur des appuis de fenêtres. Les volets pleins du premier étage comportent une petite ouverture coulissant. Au fond du couloir on peut apercevoir par une fenêtre une cour intérieure bordée d'une colonnade. Les arcades en plein cintre reposent sur des colonnes aux chapiteaux toscans (XVII^e siècle).

HALLE AU BLE – VILLENEUVE

26. Ancienne halle au blé (deuxième halle)

Cette deuxième halle au blé, dont la date de construction est postérieure à 1811 devait remplacer l'ancienne halle de la place de la Pierre, déménagée en 1853. L'emplacement

de cette nouvelle halle était auparavant occupé par le jardin du docteur Sanson, dont l'hôtel particulier donnait sur la rue de l'Hôtel de Ville.

L'ensemble a été en partie remanié. Il y avait à l'origine six porches au rez de chaussée et le cordon mouluré courait sur toute la façade. Les arcs des porches sont en briques. A l'intérieur les salles hautes, voutées ont un volume remarquable.

Au dessus des arcades centrales la terrasse permet de donner du jour aux façades latérales des deux bâtiments ainsi qu'à la façade sud de l'ancien hôtel particulier.

L'ensemble était enduit dans sa totalité (traces en sous toiture).

27. Ancien hôpital (le deuxième) maison Fresquet

Le premier hôpital (l'hôpital de l'Aumône) installé en face de la porte du Marché dépendant de Saint Antoine était en ruines au XVIe siècle. La ville créa alors en 1587 l'Hôtel Dieu dans le quartier du Trou du Loup, entre la place de la Halle au blé et le rempart sud. Une chapelle était attenante, desservie par les capucins. Suite à l'ordonnance de Louis XIV de 1662 demandant aux villes d'établir un hôpital Général, la ville de Crest choisit de développer le petit Hôtel Dieu. Une nouvelle chapelle est construite en 1784. Le bâtiment est vendu à la Révolution, la chapelle servit de temple protestant en 1802. Le bâtiment appartenait à Simon Terrasse, adjoint en 1811.

La rue des Angles mène sur l'ancienne entrée de l'hôpital. Une porte en pierre de taille (molasse) et trois fenestrons sont les seules ouvertures d'un mur très haut. Ici passait autrefois le canal de la Ville qui débouchait à la porte Aiguière.

Au sud, donnant sur un parc, une belle façade de deux étages sur rez-de-chaussée compte huit travées de fenêtres. Le bâtiment intègre une tour de l'ancienne muraille de Crest. Le mur de façade est celui du rempart dans lequel on aurait percé les fenêtres.

28. Maison

Cette maison appartenait à Marie Charles Béranger en 1811.

La façade sur la rue n'a qu'un étage. Au rez-de-chaussée la porte d'entrée, en pierre molasse taillée. Surmontée d'une petite imposte carrée au-dessus du linteau, est encadrée de deux vastes porches en plein cintre, fermés de portes en bois cloutées. Il s'agissait peut être d'écuries. Les ouvertures du premier étage n'ont rien de particulier.

Le bâtiment donne sur une cour qui lui apporte de la lumière. A l'intérieur, des ouvertures chanfreinées permettent de penser que ce bâtiment serait assez ancien.

RUE DE LA REPUBLIQUE

29. Ancien hôtel de Pluvinel

Antoine de Pluvinel, qui construisit l'hôtel, fut écuyer du Roi sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il mourut en 1620. Louis XIII, au retour des guerres d'Italie, passa par Crest le 3 mai 1629, et fut reçu dans l'hôtel Pluvinel où il aurait couché.

La date exacte de construction de l'hôtel n'est pas connue, il serait du XVIIe siècle. Il serait construit sur l'ancienne muraille de Crest. L'avancée sur la façade sud en serait une ancienne tour.

La rue des Cuiretteries qui passe en voûte sous le bâtiment arrière aurait été couverte au XIIIe siècle.

Une première partie donne sur la rue de la République : façade en pierres de taille avec porte monumentale à bossages, clé et corniche à moulures, surmontée de trois grandes fenêtres au premier et de trois fenêtres géminées en attique. Le porche mène à une première cour avec deux étages de galeries en balcons de bois tourné, puis au travers d'une voute d'arêtes à une deuxième cour sur laquelle donne la partie noble. L'ensemble est pavé de galets. Grille ferrée sur le seul. La deuxième partie, aujourd'hui partagée en deux donne sur un parc. Sur la cour façade à mascarons sculptés. Donnant sur le parc l'ensemble déployait 17 fenêtres sur deux étages.

30. Maison Delphinale

Les rois de France héritèrent de cette maison en 1419. L'édifice servit d'auditoire de justice. L'ensemble daterait d'avant le XVI^e siècle.

Trois corps de bâtiment sont chacun desservis par une entrée. Autres entrées : 3 rue Courre-Commère et place Jullien. Deux prennent jour par de grandes baies cintrées, séparées à chaque étage par des corniches sculptées et s'ouvrent sur une vaste cour très éclairée. Au 9, façade en pierres de taille XVIII^e siècle, corniches moulurées séparant les étages. Baies cintrées, volets intérieurs, balcons avec ferronneries d'époque au 2^e étage et en attique.

31. Maison Montlovier

En 1789, Montlovier était maître en la chambre des comptes de Grenoble. En 1811, Laurent Montlovier était Maire à Bonlieu.

Façade XVIII^e siècle avec six travées de baies cintrées, sur deux étages et un attique. Trois fenêtres au 2^e étage ont encore les chassiss à petits carreaux d'origine. Porche décoré, surmonté d'un balcon dont la ferronnerie est cintrée. Génoise 4 rangs.

32. Maison Breyton Galibert

Cette maison appartenait à Jean-Pierre Archinard en 1811. Archinard et Cie étaient négociants à Crest en 1789. La terrasse au sud est postérieure à 1811. L'ancienne fabrique de soie évoquée par E. Arnaud se situait peut-être dans bâtiments situés à l'ouest du corps principal.

Maison du XVIII^e siècle, dont la façade en pierres de taille aurait été reconstruite après 1770 par Archinard. La façade a deux étages et un attique. Les encadrements de fenêtres sont sculptés (pilastres cannelés en attique), des corniches moulurées séparent les étages, le balcon est filant sur consoles.

Corniche maçonnée et moulurée sous toiture. Belle porte en bois avec marteau. Volets intérieurs, joli dessin de ferronnerie aux balcons du deuxième étage.

33. Maison des têtes

Cette maison aurait appartenu à François de Pourroy, visénéchal de Crest en 1633. Il en serait peut-être le constructeur. La façade principale aurait été reconstruite au XVIII^e siècle, probablement par la famille de la Tour du Pin. La Tour du Pin Montauban (1750-1810) était Marquis de Soyans et gouverneur de Crest.

C'est aujourd'hui une propriété de la Ville de Crest qui transforma au XX^e siècle, le bâtiment en école maternelle.

La façade en pierres de taille est composée de deux étages élevés sur rez-de-chaussée, plus un étage en attique.

Des corniches moulurées soulignent les étages percés de quatre fenêtres. Sous sept fenêtres du premier et deuxième étage est sculpté un mascarón. L'ensemble représenterait les 7 péchés capitaux. Les fenêtres sont des allèges en ferronnerie, légèrement cintrées.

34. Maison

Cet hôtel particulier a été construit au XIX^e siècle, entre 1811 et 1884. Il devait s'agir d'un magasin (ou d'un atelier) au dessus duquel on trouvait les appartements du négociant.

La façade de cet hôtel particulier compte deux étages et un attique au dessus d'un rez de chaussée. La composition de l'ensemble est régulière et symétrique, avec une hiérarchie dans les ouvertures.

Le premier étage est l'étage noble. Les fenêtres donnent sur de petits balcons en ferronnerie. Le garde corps central porte les initiales de son propriétaire. La fenêtre centrale est surmontée d'un fronton triangulaire que l'on a représenté porté par des consoles. Il est décoré d'une sculpture qui doit évoquer l'activité exercée ici.

La corniche sous toiture est moulurée.

35. Autre maison des têtes

En 1882 la rue de la République formait là un étroit passage. La maison fut mise au reculement. Le propriétaire irrité par les misères qui lui furent faites lors de la reconstruction à propos d'une différence d'alignement de 10 cm, fit placer sur les façades des figures d'animaux pour narguer l'administration et des têtes de souverains. On dit aussi que les têtes représenteraient les conseillers qui ont fait refaire les alignements de Crest.

Maison situées à l'angle de la rue de la République et de la rue Dumont. Rue Dumont des corniches moulurées soulignent les trois étages et l'attique. Les deux façades sont ornées de têtes.

36. Ancien grenier d'abondance

Ce bâtiment était le magasin réserve à grain de Crest en cas de disette. Il appartenait à la commune. Adossé à la face nord des remparts de la ville, il était constitué de deux pièces aveugles. Les deux salles étaient voûtées d'ogives (XIVe siècle). Les ogives ont disparu, ou sont peut-être seulement cachées sous un faux plafond. On y accédait par la rue Lanterne qui débouchait dans la rue Dumont et la rue de la République. Elle est aujourd'hui fermée.

Ce bâtiment dont le rez-de-chaussée est encore occupé par la quincaillerie Cordeil ne laisse rien apparaître de cette ancienne occupation.

CUIRETTERIES

37. Anciens textiles Argot

L'ensemble de la parcelle était morcelé entre plusieurs propriétaires en 1811. Ces différentes propriétés ont été regroupées pour former les textiles Argot. Le corps de bâtiment au toit en shed est postérieur à 1900. Un autre bâtiment de la manufacture a existé le long du quai.

Côté rue des Cuiretteries les façades sont assez hautes, de deux étages élevés sur rez de chaussée. Les fenêtres hautes et grillées confirment l'ancienne vocation industrielle de ces bâtiments, du moins côté nord (mégissier, teinturier, chapelier en 1811).

Côté sud, un grand corps de bâtiment en avancée, flanqué d'une cheminée, est constitué de trois parties. Le rez de chaussée surélevé est occupé par des commerces. Aux étages les fenêtres hautes et cintrées vont diminuant vers le haut. Contre la cheminée on trouve un pigeonnier sous toiture. Cette façade est à rapprocher de la façade sud de la parcelle 554, visible à l'arrière. La toiture du bâtiment attenant a probablement été remaniée (façade sur pignon).

38. Ancien moulin de Courre Commère

Ici se trouvait le premier moulin à blé de Crest, propriété de Jacques de Villette en 1419, construit sur son canal dont il avait obtenu les droits du Comte en 1392. En 1566, le moulin appartient à la Ville. Le canal ne fonctionne pas bien, il est souvent encombré par les crues de la Drôme. En 1585 il est transformé en moulin à gruer les épeautres, on y adjoint un moulin à écorces et un pressoir à huile. Entre 1651 et 1693 la Ville le vend à Antoine de la Beaume Pluvinel qui le possède jusqu'en 1741. En 1784 une fabrique de soie appartenant à Portefaix remplace l'ancien moulin abandonné au rez-de-chaussée. En 1811 Deportaix moulinier possède deux parcelles. Ce fut ensuite la menuiserie Durand.

Les deux parcelles se rejoignent au-dessus de la rue des Cuiretteries qui passe sous un porche. La façade sur la rue Courre Commère bien que très remaniée reste exceptionnelle. Un porche ogival accolé à deux anciennes ouvertures étroites et hautes également ogivales, montées en grosses pierres de taille sont les éléments les plus anciens de la façade (XIVe – XVe siècles). Ces grandes ouvertures ont peut être abrité les roues d'un premier moulin, l'eau du canal arrivant en face. La porte au linteau en accolade est postérieure (XVIe siècle), de même les deux étroites fenêtres à meneau (traverse). La baie géminée est à dater. Sur l'impasse Courre Commère, une porte cintrée XVIIe siècle avec imposte et deux grandes baies avec bandeau.

39. Maison Chabrières

Cette maison aurait été construite lors de la création de la Place du Pont et de l'élargissement de la rue du Pont. En 1811 elle appartenait à Florent Borel. Elle fut ensuite à la famille de Chabrière, ancien conseiller Général de Crest Nord.

La façade, construite en pierres de taille, est de style néo-classique, composée suivant un axe de symétrie. Au centre, un portail monumental à clé de voûte passante est fermé par une belle porte en bois surmontée d'une imposte en fer forgé. Au dessus un balcon est posé sur consoles, il a garde corps en ferronnerie. A l'étage donne une porte fenêtrée en plein cintre encadrée de niches à décor. Cette partie centrale est surmontée d'un fronton curviligne. De part et d'autre de la partie centrale, les ailes ont chacune 4 travées de fenêtres. Le toit à la Mansard est percé de huit lucarnes.

40. Maison Labretonnière

L'ensemble des parcelles formait un seul ensemble qui appartenait en 1811 à Philippe Labretonnière, négociant et député. En 1774, la propriété appartenait à M. Bruyère de Saint Michel, baron, qui avait installé en 1747 une fabrique de soie dans le jardin, alimentée par un canal particulier venant directement du quartier des Moulins. Son canal de fuite se jetait dans le canal de la Ville, aux Cuirettries. Cette maison serait aussi l'ancienne demeure de Jeanne d'Allian, femme du capitaine Huguenot du Poët au XVI^e siècle. La façade donnant sur le quai a été démontée et remontée en 1984.

L'exhaussement important des quais et abords réalisés au XIX^e siècle explique que la façade rue des Cuirettries soit en partie enterrée. Cette façade est de style Renaissance italienne : bossage rustique selon Vignole, porche à pilastres sous fronton au rez de chaussée, bel ordonnancement de pilastres en étage avec entablements moulurés. Au deuxième, deux grandes fenêtres à meneaux entre les pilastres. L'ensemble de la façade serait du XVI^e siècle. La façade donnant sur le quai, également ornée de pilastres et corniches est d'époque plus tardive, plutôt fin XVII^e siècle. A l'intérieur un escalier à vis est construit dans une tour hexagonale.

41. Immeuble

Ce bâtiment date des années 40-50. Cette immeuble s'inscrit dans ce qu'on peut appeler la « modernité classique » de la reconstruction. On utilise les techniques et matériaux modernes de l'époque comme le béton armé, tout en gardant un langage architectural classique, comme ici celui d'un immeuble XIX^e siècle.

Cet immeuble d'angle sur la place Bouchet est composé horizontalement de trois parties : un soubassement qui correspond au niveau des commerces, les trois étages d'habitation, et un attique en sous toiture. La séparation est marquée par un bandeau plat qui court en façade. La corniche compte trois rangs de génoises, peintes en rouge, comme l'attique qui était décoré. Une colonne stylisée au chapiteau cannelé marque l'angle, entre le soubassement et l'attique.

COTE CHAUDE – CARCAVEL

42. Couvent Sainte Ursule

Les ursulines sont invitées par la ville en 1631, pour lutter contre le calvinisme. Elles s'installent dans ce bâtiment qui existait avant leur arrivée. Le couvent prospère mais perd beaucoup suite à la banqueroute de Law en 1720. Tombé en disgrâce, il est fermé par le roi en 1750. En 1755 on y installa le collège de Crest. A la Révolution le bâtiment fut vendu à des particuliers. En 1811 il appartenait à Jacques Dusseigneur. Ce dernier possédait également la partie au bas de la rue Saint François en indivision avec M. de la Chapelle.

La façade est du XVII^e siècle. Elle compte deux étages, les fenêtres sont à une seule baie ou 4 baies à meneau. Une terrasse dallée est attenante, supportée par 10 arceaux (contrefort de la pente).

La chapelle était située de l'autre côté de la rue Saint François. La tribune était reliée au couvent par une construction au-dessus du passage voûté sur la rue. Il reste la porte de l'ancienne chapelle, colonnes, chapiteaux, corniches, bénitier...

43. Premier hôtel de ville

L'immeuble appartenait aux Poitiers en 1278. Maison de la confrérie, maison consulaire, maison de la Pierre, ce fut jusqu'en 1780 le premier hôtel de ville.

Devant la façade se trouvait, place de la Pierre, la pierre qui servait à mesurer le grain. Au rez de chaussée se trouvait la halle au grain qui resta là jusqu'en 1853. A l'étage se trouvait la salle de réunion du conseil particulier.

Chaînage et encadrements de baies en pierre molasse. Au rez-de-chaussée un porche en plein cintre. Les fenestrons en attique ont un appui mouluré. Les percements des 1^e et 2^e étages sont plus récents.

44. Maison Bouillane

Cette maison daterait de la fin du XVI^e siècle. La façade sur la rue côte chaude compte peu d'ouvertures, dont un porche en plein cintre du XVII^e siècle (pierre molasse).

L'intérieur est remarquable. Le bâtiment est articulé autour d'un cour intérieure carrée sur laquelle donnent des arcades au rez de chaussée et des fenêtres à meneaux aux étages. L'ensemble est en très mauvais état.

45. Les vieilles prisons

Les vieilles prisons de Crest n'ont pas toujours été là. Les premiers cachots, appelés les « crotons » étaient situés rue Courre Commère. La prison fut transférée ici en 1640. Cette prison appartenait aux princes de Monaco. C'est pour cela que l'on retrouve leur blason au dessus de la porte. En 1780 la prison se trouvait rue Peyrollerie, avant d'être installée plus tard dans la tour de Crest.

Le bâtiment est tout en hauteur et est en partie démolé. De nombreuses ouvertures ont été occultées : de petits fenestrons mais aussi une fenêtre à meneau (traverse) au dessus du blason, et la porte d'entrée de la tour, murée en partie.

46. Immeuble

Ce bâtiment est situé à la bifurcation entre la rue du Clocher et la rue de la Tour. L'angle des deux rues est occupé par une tour. Ce bâtiment linéaire est en réalité composé de trois parties. La façade sud, très haute, compte deux étages au dessus d'un rez de chaussée. Les percements sont de différentes époques. Dans la partie centrale du bâtiment, 4 grandes fenêtres à meneau sont disposées symétriquement au 1^e et 2^e étage. On observe à côté deux fenestrons chanfreinés de la même époque (XVI-XVII^e siècle). Au rez de chaussée la porte est chanfreinée. On accède à la partie est par un porche en plein cintre. Les autres ouvertures semblent récentes.

47. Immeuble

Ces deux parcelles semblent avoir formé un seul bâtiment. Mais déjà en 1811 il était partagé entre deux propriétaires. Un passage public existait entre les parcelles. Ce bâtiment nécessite une étude archéologique complémentaire.

Ce bâtiment comporte plusieurs éléments remarquables. Au rez-de-chaussée, à cheval sur la limite séparative actuelle qui tient lieu d'axe de symétrie on distingue dans la maçonnerie la trace de deux anciennes ouvertures ogivales. Ces deux ouvertures gothiques initiales ont été partiellement obturées, celle de droite est barrée d'un linteau sculpté en accolade (XV-XVI^e siècle). L'autre ouverture ogivale est accolée à un porche cintré, de même époque de construction. On peut se demander si la symétrie n'existait pas de l'autre côté. Aux étages les ouvertures sont alignées. Au deuxième étage une fenêtre à meneau est encore complète.

48. Immeuble

La façade date du XVIIIe siècle. Ce bâtiment est construit contre l'ancienne muraille de Crest sur laquelle il s'appuie. C'est un bâtiment très haut, de 4 niveaux élevés sur rez de chaussée. Les deux premiers étages ont des fenêtres cintrées aux cadres en molasse, fermées par des volets pleins à cadre. La partie haute est peut être une surélévation.

ARCHINARD – JOUBERNON

49. Maison

Cette maison serait de la fin du XVIe siècle, mais la façade n'est pas antérieure au XVIIIe siècle. La façade sur la rue Archinard a deux étages et un attique élevés sur rez de chaussée. Les ouvertures sont bien alignées suivant des axes verticaux et vont décroissant vers le haut. Le rez de chaussée est percé de trois ouvertures en arc surbaissé, aux belles pierres appareillées. La porte d'entrée est surmontée d'une imposte plein cintre en bois ajouré, au motif rayonnant. Une sculpture en orne le centre.

D'après un dossier du SDAP : cour intérieure avec galerie d'escalier à arcades sur deux étages. La corniche moulurée forme appui de chacune des galeries comportant des baies géminées sur piliers à tailloir moulurés. Seul le tympan supérieur sous la corniche est décoré. Fenestrelles à chanfrein.

50. Ancienne maison Latune

En 1811, cet ensemble appartenait à Lombart Latune et à Paul René Elisabeth Latune. Le bâtiment donnant sur la rue Archinard est du XVIIIe siècle, la partie donnant sur le cours Jouberton a été remaniée au XIXe siècle.

Sur la rue Archinard, la façade de deux étages sur un rez de chaussée assez haut, est composée de 4 travées. Au rez de chaussée, de part et d'autre du porche d'entrée qui marque le centre, deux fenêtres cintrées et deux portes cintrées dont une est murée. Aux étages, les fenêtres sont cintrées. Les volets sont à cadre. Il n'y a pas d'attique. La corniche est en génoise (4 rangs). A l'arrière, donnant sur le cours Jouberton, une grande terrasse est bordée de bâtiments annexes, construits en pierre de taille, sans doute au XIXe siècle. Les ouvertures sont en plein cintre à l'origine, nombreuses ont été partiellement murées, lors des transformations ultérieures.

LES MOULINS

51. Ancienne chapelle ND de la Pitié

Déjà cité en 1278, le tènement de l'Aumône ou Hôtel Dieu était sous la dépendance de Saint Antoine. En 1313 l'hôpital de l'Aumône est cité, avec une chapelle attenante. La chapelle, démolie pendant les guerres de religion, fut reconstruite et prit le nom de Notre Dame de la Pitié. Après la Révolution elle fut vendue à un teinturier. En 1901 elle appartenait à M. Breyton, elle eut d'autres affectations depuis (chapelier, cycles, meubles,...).

Le bâtiment semble désaffecté aujourd'hui. La chapelle est difficilement identifiable, mais on remarque son orientation est-ouest, caractéristique des anciennes églises, l'épaisseur de ses murs et la découpe du pignon en façade.

52. Ancienne fabrique de soie

L'ensemble des parcelles constitue l'ancienne fabrique de soie, construite par le notaire Gailhard après 1753. La fabrique est citée en 1781, comme située « en amont et au levant des moulins ». En 1811, l'ensemble appartient à M. Brel, moulinier en soie. Au XXe siècle, il y avait là une fabrique de pâtes. Une dérivation du canal des moulins passait du nord au sud le long (ou à l'intérieur) du bâtiment de la fabrique. Débouchant sur la rue des Alpes, il devait rejoindre le canal principal sur la place des Moulins.

Le corps de bâtiment situé sur la rue des Alpes abrite les appartements. La façade présente deux étages et un attique au dessus du rez-de-chaussée. Sa composition est régulière, avec une hiérarchie dans les ouvertures. La décoration est sobre, seule l'entrée a un traitement monumental, avec sa corniche en surplomb. La porte en bois est surmontée d'une imposte en ferronnerie. La fabrique est située à l'arrière. Un grande salle voutée d'arêtes occupe tout le rez-de-chaussée. Au-dessus, les trois étages assez hauts, aux grandes fenêtres aux cadres de molasse sont bien visibles depuis la démolition du bâtiment voisin.

53. La Tour de Crest

La tour de Crest dans son état actuel occupe la partie nord-est de l'ancien château, dont la base des remparts et les glacis sont encore visibles. Elle se compose d'une tour quadrangulaire comportant quatre étages, couverte d'une toiture à deux pentes inversées qui recueillaient les eaux de pluie pour alimenter, par un conduit vertical, une citerne située à la base de la tour. A l'origine, c'était une simple terrasse (aujourd'hui salle supérieure) qui fut ensuite recouverte du toit de tuiles plus efficace contre les infiltrations intempestives. Ce corps principal est flanqué d'une tour plus haute, de plan quadrangulaire irrégulier, quasiment triangulaire, dont le plus petit côté correspond à la muraille nord-est du corps principal, dite « mur-bouclier ».

54. Maison de Richard

Cette maison existait déjà en 1753. Elle appartenait alors à Jean de Richard, Visénéchal de Crest qui possédait alors à proximité 2 moulins à blé, un moulin à huile et des moulins à soie. C'est la partie habitation d'une grande propriété qui comprendra plus tard la manufacture de cartes. Cette grande propriété était ce qu'on appelait au moyen âge le tènement de l'Aumone, occupé par les moines de l'ordre de Saint Antoine.

La façade sur la rue des Alpes compte deux étages et un attique au dessus du rez de chaussée. Sa composition est régulière, avec une hiérarchie dans les ouvertures. La décoration est sobre, seule l'entrée reçoit un traitement monumental, en pierre molasse : porte cintrée surmontée d'un tympan et d'une corniche en surplomb. La porte en bois est ouvragée. La corniche sous toiture a 4 rangs de génoises. L'ensemble est du XVIIIe siècle.

LE BOURG – PORTE NEUVE

55. Ancienne fabrique

On sait peu de chose sur ce bâtiment. En 1811, il occupe sa surface actuelle et appartient à un boulanger, M. Salabelle. Il a servi d'écurie, on y a trouvé des mangeoires et aussi de fabrique de galoches (tours à bois). Il a un accès direct au canal communal qui passe en bordure de parcelle. Aujourd'hui, le canal est busé.

De la rue Carnot, on accède par un porche couvert. Le bâtiment forme un angle arrondi. La façade ouest est percée de fenêtres cintrées (celles de l'étage sont d'origine). La façade sud a trois porches plein cintre, surmontés des fenêtres cintrées qui se continuent sur cette façade. Les arches des porches sont montées en briques, enduites aujourd'hui. Une corniche en génoise court sur les deux façades.

56. Les Capucins

Il y avait ici l'ancien prieuré Saint Jean de Jérusalem, mentionné en 1187, qui a donné son nom au quartier Saint-Jean. Tenu par les chevaliers de l'Hôpital, il dépendait de la commanderie de Poët Laval. En 1280, il devient prieuré de Saint Benoit et dépend de Cruas. Le prieuré est détruit au XVIe siècle, lors des guerres de religion. Les ruines sont cédées à la Ville qui construit ici un couvent des capucins en 1612. L'ensemble est reconstruit au XVIIIe siècle selon un plan plus vaste articulé autour d'une cour. En 1789, il n'y avait plus que 10 prêtres puis le couvent est vendu à M. Labretonnière en 1793. Les capucins reviennent en 1821.

On accède au couvent par la rue Henri Grand. Une allée bordée d'érables planes et de murs hauts montés en galets mène aux bâtiments conventuels. L'église est du XVIIIe siècle. Le porche en pierre de taille est encadré de pilastres qui soutiennent un entablement gravé. Au dessus est placé un oculus fermé d'un vitrail. Le fronton brisé de la façade s'appuie sur deux doubles pilastres cannelés (motif décoratif). Le bâtiment au bout de l'allée est du XIXe siècle.

ENJEUX

- Un étalement urbain qui doit être stoppé dans les espaces agricoles pour préserver la biodiversité ;
- Des ripisylves à préserver, notamment celles de la rivière Drôme, dans le prolongement de la réserve naturelle à l'ouest du territoire communal ;
- Une urbanisation au niveau des franges naturelles qui peut altérer le fonctionnement des écosystèmes, à maîtriser ;
- Un développement des usages récréatifs de la nature à structurer et accompagner en sensibilisant les usagers ;
- Des limites claires à l'urbanisation à définir en maintenant les continuités agricoles
- Des cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants à préserver ;
- Une qualité des espaces publics à garantir pour mettre en valeur les paysages urbains ;
- Une mise en valeur du patrimoine local riche et diversifié, de l'architecture traditionnelle et des éléments bâtis d'intérêt patrimonial en centre villageois doit être poursuivie ;
- Réaliser un travail sur les formes urbaines et leur insertion dans le tissu urbain existant

RESSOURCES NATURELLES

Ressource en eau

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Le territoire communal est concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhône Méditerranée » 2016 – 2021, adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée du 19 septembre 2014.

Le SDAGE fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Crest est une commune appartenant donc au grand bassin hydrographique Rhône Méditerranée, parmi les 7 de France métropolitaine, et à la sous-unité territoriale Isère - Drôme, parmi les 10 du bassin.

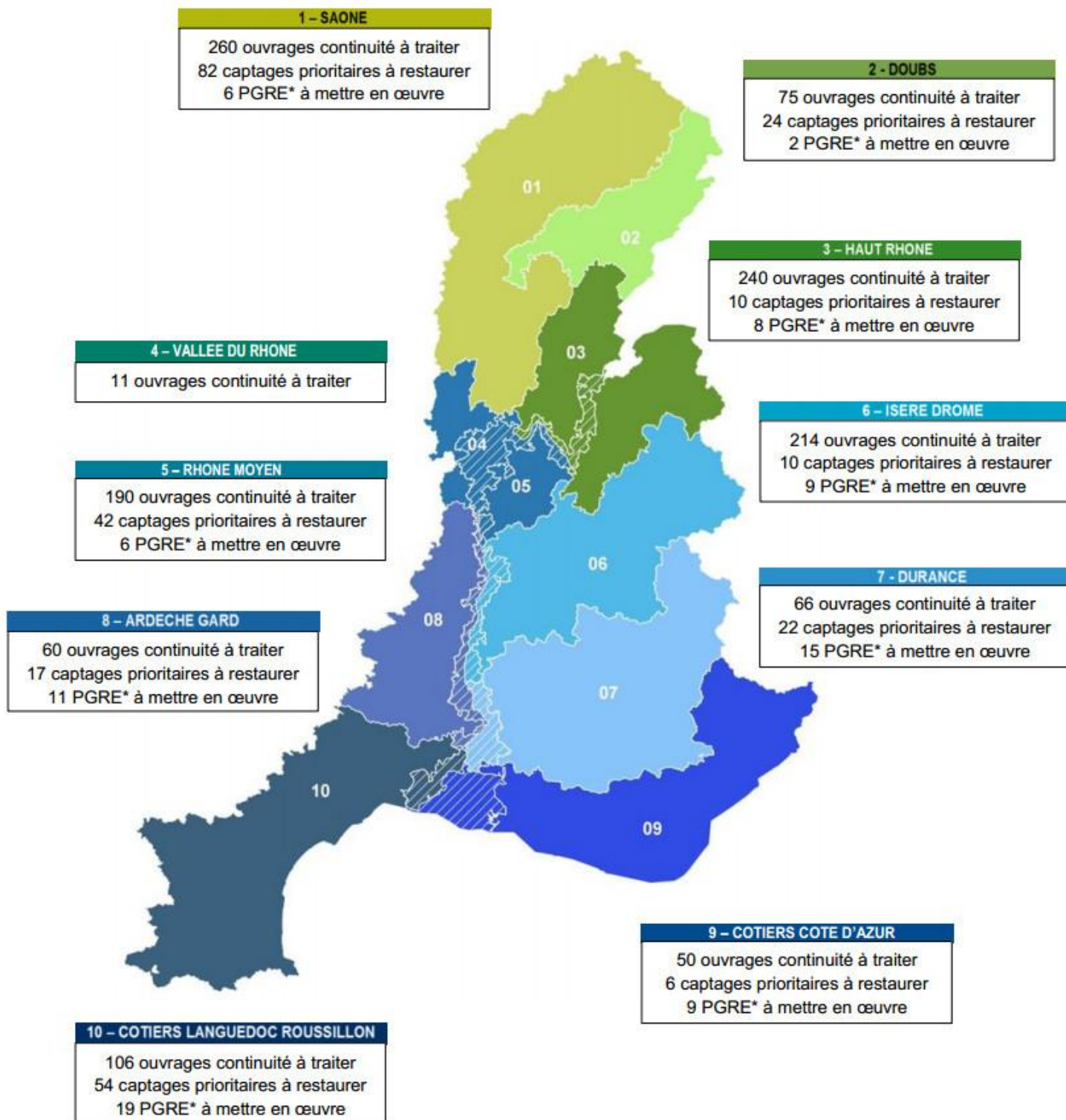
Les **orientations fondamentales** du SDAGE Rhône Méditerranée doivent être respectées dans le document d'urbanisme de la commune. Il s'agit de :

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
3. Intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
4. Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable ;
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé ;
6. Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
7. Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

A cela s'ajoute **4 grands objectifs environnementaux** :

- Les objectifs d'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau du Bassin,
- Les objectifs relatifs à la réduction des émissions de substances dangereuses,
- L'objectif de non dégradation,
- L'atteinte des objectifs des zones protégées.

Le SDAGE définit des mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux pendant la période 2016-2021, soit le deuxième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). Avec les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ces mesures représentent les moyens d'action du bassin pour atteindre les objectifs de la DCE listés précédemment.

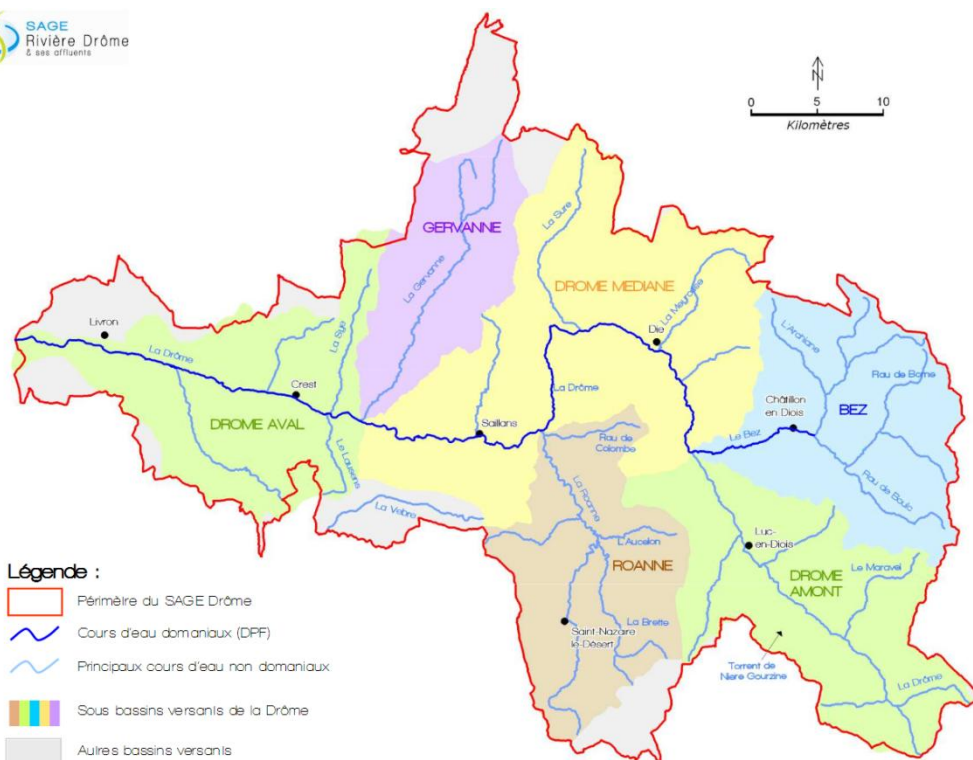


Le SAGE

Le SAGE est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant. Celui-ci doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locaux, afin de mettre en place une gestion cohérente de milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

L'usage de l'eau est un enjeu majeur sur le bassin versant du fait du déséquilibre quantitatif et de la multiplicité des usages. La Drôme et ses affluents connaissent des étiages estivaux sévères alors que la demande en eau pour l'irrigation, le tourisme ou les activités halieutiques se concentrent durant cette même période. Au regard des besoins actuels et futurs et de la multiplicité des usages, la question de la disponibilité de la ressource en eau est à l'origine d'inquiétudes. L'enjeu du SAGE Drôme est de concilier la préservation des milieux aquatiques avec les usages domestiques, économiques et récréatifs de l'eau. La Drôme est une rivière à caractère torrentiel avec des crues qui peuvent être rapides et violentes. Le lit est changeant avec des incisions marquées sur certains secteurs et une tendance à l'exhaussement sur d'autres. Les conséquences de tels phénomènes sont une augmentation des risques d'inondation, une tendance à l'instabilité des berges et des ouvrages transversaux et des conséquences sur la vie piscicole par une diminution de la variété des faciès d'écoulement. Enfin, la Drôme et son bassin versant concentrent une richesse faunistique et floristique qu'il est nécessaire de préserver. Le SAGE s'attache donc à préserver les zones humides, les espèces remarquables et la diversité d'habitats.

Le SAGE, puisque c'est son objectif, aura un effet positif sur l'eau et les milieux aquatiques. Il aura également un impact positif sur la biodiversité, la santé humaine et les paysages du bassin. Toutefois, malgré une vocation environnementale, certaines mesures peuvent indirectement entraîner des effets négatifs. Des mesures de réduction de ces impacts ont donc été mises en place à travers ce rapport. Il est cependant à noter que ces dispositions sont peu nombreuses et globalement peu impactantes pour l'environnement. Enfin, un tableau de bord permettant d'évaluer et de suivre les effets du SAGE sera mis en œuvre. Celui-ci permettra notamment d'évaluer l'efficacité des dispositions retenues et de prendre les mesures correctrices qui pourront s'imposer.



- Enjeu n°1 : Pour une gestion durable des milieux aquatiques

Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques

Depuis plus de 20 ans la concertation a permis aux acteurs locaux de trouver des solutions aux conflits et situations difficiles rencontrées dans le cadre de la gestion de l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite sensibiliser les acteurs locaux à l'importance des milieux aquatiques. Elle souhaite responsabiliser chacun pour une meilleure préservation de ces milieux au quotidien et à tous les niveaux.

- Enjeu n°2 : Pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines

Reconnaître l'AEP comme un usage prioritaire et maintenir l'équilibre quantitatif des masses d'eau définies par le SDAGE

Malgré la mise en place de mesures de restriction de l'utilisation de la ressource en eau par le premier SAGE visant, notamment, à réduire la consommation d'eau par les irrigants, la Drôme connaît toujours des étiages estivaux sévères pénalisant à la fois le milieu et les différents usagers. Bien que les agriculteurs soient les principaux utilisateurs de l'eau sur le territoire du SAGE, ils sont aussi la principale ressource économique de la vallée. Le territoire du SAGE subit peu de pression par rapport à l'usage « eau potable ». Néanmoins, des pertes importantes existent, dues à des gaspillages ou à une mauvaise gestion des captages et des réseaux.

- Enjeu n°3 : Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines et une qualité de baignade

Reconnaître l'AEP comme un usage prioritaire et maintenir un bon état chimique et physico-chimique des masses d'eau définies par le SDAGE – atteindre la qualité baignade sur l'ensemble des eaux superficielles.

Le premier SAGE et les deux Contrats de rivière ont permis d'améliorer très nettement la situation du bassin versant en termes de qualité. Néanmoins, des problèmes restent à régler, notamment la mise en conformité des stations d'épuration, la réduction des pollutions diffuses, la connaissance des nouvelles pollutions, le respect de la directive baignade... Des pollutions localisées par les nitrates et les bactéries affectent également les eaux souterraines indispensables pour un usage « eau potable futur ».

- Enjeu n°4 : Pour préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité

Les zones humides couvrent moins de 2% de la superficie du SAGE Drôme. Par ailleurs, ces milieux subissent des pressions anthropiques importantes. Or, le rôle multifonctionnel et patrimonial des zones humides donne un intérêt écologique, économique et sociologique à leur conservation. Les zones humides étant rares et vulnérables sur ce territoire, leur conservation devient un point majeur du SAGE. Une majorité de zones humides présentes sur le territoire du SAGE sont inféodées aux cours d'eau et constituent de véritables corridors biologiques. Cette continuité est aujourd'hui menacée par l'infranchissabilité d'ouvrages transversaux. Elle est d'autant plus menacée que la Drôme et ses affluents sont le lieu de vie de plusieurs espèces piscicoles migratrices et d'espèces endémiques telles que l'Apron du Rhône, classé comme espèce en voie de disparition. C'est pourquoi, le SAGE souhaite assurer la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques associés.

- Enjeu n°5 : Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau

Bien que la Drôme soit reconnue comme l'une des dernières rivières sauvages d'Europe, les activités et usages de l'homme (extraction de matériaux, endiguements, revégétalisation des versants...) ont contribué à modifier profondément son bon fonctionnement écologique et morphodynamique.

- Enjeu n°6 : Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le régime de la Drôme et de ses affluents est de type préalpin, subméditerranéen. Ce sont des cours d'eau torrentiels, très irréguliers et présentant une forte variabilité saisonnière. Les débits maximums se retrouvent en hiver et au printemps avec des crues pouvant être subites et violentes, entretenant un transport solide important et une forte dynamique du lit.

Il s'agit de prendre en compte le risque inondation et lutter contre les dégâts liés aux crues dans le cadre du bon fonctionnement des cours d'eau. Afin d'éviter les dégâts humains et économiques et de limiter les coûts des réparations pour la collectivité, la CLE préconise des actions de prévision, prévention et protection contre les inondations et les dégâts liés aux crues, en agissant de façon efficace et adaptée aux enjeux et en prenant en compte les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux aquatiques.

- Enjeu n°7 : Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière

Le partage des usages est parfois sensible et délicat sur un bassin versant prioritaire en déficit quantitatif estival récurrent. La vallée de la Drôme et le Diois bénéficient d'une augmentation régulière de fréquentation touristique, principalement sur la période mi-juillet, mi-août. Les activités proposées sont essentiellement de pleine nature. Les sites fréquentés sont liés fortement à la présence de l'eau, que ce soit pour la baignade, la pratique du canoë-kayak, du canyoning et même de la randonnée aquatique. Or, le SAGE doit garantir ces usages et notamment prendre en compte l'usage environnement, point commun à tous. Dans le cadre de la concertation, des propositions de nouvelles règles de gestion ont été avancées pour les activités de loisirs et sportives liées à l'eau.

- Enjeu n°8 : Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire

Dans le cadre de la révision du SAGE, les prérogatives de l'observatoire ont été réaffirmées et renforcées en élargissant les thématiques suivies. Afin d'organiser le recueil de données et analyser les résultats, un ensemble d'indicateurs de suivi ont été définis.

Contrats de rivière

La commune de Crest fait partie de 3 contrats de rivière qui sont des outils pour réhabiliter et valoriser les cours d'eau :

- Drôme et Haut Roubion (2^{ème} contrat)
- Véore-Barberolle
- Drôme

Qualité des eaux

L'état écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraines est un enjeu environnemental important à prendre en compte que l'on retrouve dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'Union Européenne, en 2000. Les communes doivent veiller à ne pas dégrader la qualité des eaux, et le cas échéant, identifier les sources potentielles de polluants qui peuvent être émis sur le territoire.

- Qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux de surface doit permettre de satisfaire une vie aquatique équilibrée ainsi que le maintien des activités récréatives (baignade, canoë, canyoning...).

La qualité s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années, notamment du fait des actions engagées à travers les Contrats de Rivières et le SAGE. Toutefois, des points noirs existent encore et les efforts sont à poursuivre.

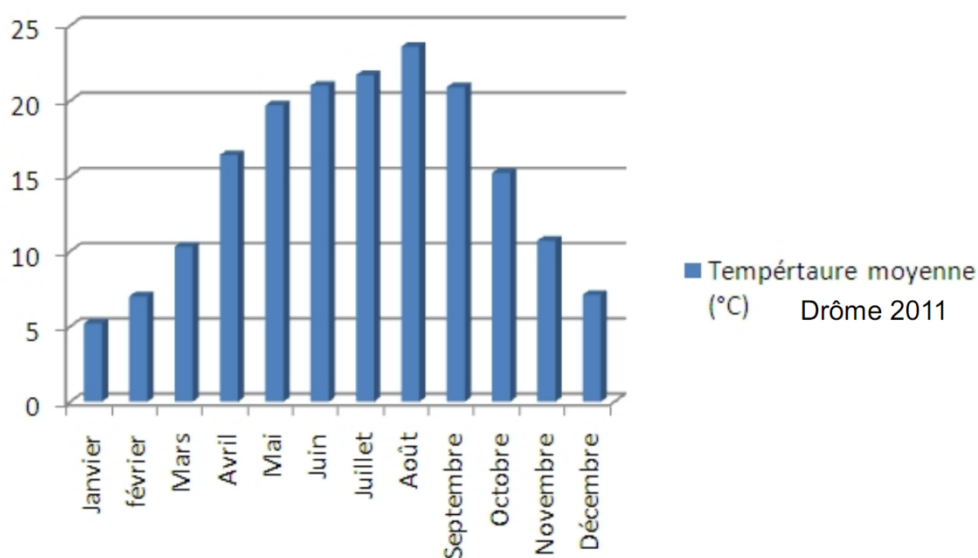
Climat et énergie

Le climat...

Le climat de la commune de Crest correspond à une zone de transition entre un climat semi-continental et un climat supra-méditerranéen. Dans cette zone les hivers sont froids et les étés sont chauds et l'effet de « foehn » lié au mistral commence à se faire sentir.

Comme indiqué sur le graphique ci-dessous correspondant à des données de 2011 pour le département, les températures oscillent entre 5°C en janvier et 24°C en août, en moyenne. Le printemps et l'automne sont relativement doux.

La pluviométrie moyenne mesurée dans la plaine de Valence est relativement importante et avoisine les 850 mm par an. Dans la vallée de la Drôme et sur la période 2008-2011, une moyenne de 928,75 mm a été enregistrée (les précipitations de 2008 ont été particulièrement importantes puisque représentant près de 1500 mm).



... soumis aux changements climatiques et aux pollutions atmosphériques

Les travaux menés par les experts du climat ont indéniablement montré qu'un changement climatique est en marche et des modifications de l'équilibre climatique sont à attendre à toutes les échelles. Le dérèglement climatique pose de multiples questions, quant à ses conséquences sur la santé, mais aussi sur l'amplification des risques naturels, la fragilisation de la biodiversité, le débit des cours d'eau, des paysages, l'activité économique, etc. Pour exemple, le changement climatique a des répercussions inévitables sur la pollinisation : augmentation de la période pollinique et augmentation des concentrations de pollen dans l'air. Les pollens (cyprés, frêne, aulne, noisetier...) sont responsables de l'apparition, de l'évolution et de l'aggravation d'une partie non négligeable des maladies asthmatiques.

Les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique sont étroitement liées. Dès lors, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre s'avère indispensable pour limiter les incidences sur l'environnement et la santé humaine. Parmi les polluants étudiés dans l'inventaire des émissions et par le protocole de Kyoto, trois gaz à effet de serre sont actuellement pris en compte : le CO₂, CH₄ et N₂O.

- Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal Gaz à effet de serre, induit par la consommation finale d'énergie.
- Le méthane (CH₄) est lié aux énergies fossiles ; son pouvoir réchauffant correspond à 21 fois celui du CO₂.

- Le protoxyde d'azote est émis majoritairement par les activités industrielles ainsi que par les activités agricoles (utilisation d'engrais azotés) ; son pouvoir réchauffant correspond à 310 fois celui du CO₂.

Dans le cadre du protocole de Kyoto et Plan Climat National (2004), la France s'est engagée à réduire par 4 ses émissions de Gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cette ambition est réaffirmée par la loi n°2009-967 du programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, au même titre que l'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables à hauteur de 23% de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020. Les collectivités locales, telle que la commune de Crest, contribuent à cet engagement, notamment en limitant les émissions de Gaz à effet de serre et le développement de sources de productions d'énergie renouvelable.

Les mesures nationales de lutte contre le changement climatique portent en priorité sur la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie.

Ces mesures sont conçues selon une approche conjointe de protection de la qualité de l'air et d'atténuation du changement climatique. La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, notamment pour les ménages les plus démunis particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économie d'énergie dans le secteur du logement comprend des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique.

ENJEUX

- Une vigilance sur la qualité des eaux à poursuivre ;
- Des réseaux d'irrigation à préserver ;
- Des parcelles agricoles ayant une valeur agronomique élevée à préserver ;
- Une consommation d'énergie liée au développement urbain à réduire ;
- Des performances énergétiques des constructions à améliorer ;
- Des énergies renouvelables à développer, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune.

EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

Qualité de l'air

Une bonne qualité de l'air sur la commune de Crest

La pollution de l'air est tracée grâce à trois principaux polluants indicateurs :

- L'ozone (O₃) : l'ozone est un gaz qui n'a pas de source d'émission directe. Il résulte de réactions chimiques de certains polluants sous l'action du rayonnement solaire. Les principaux polluants à l'origine de sa formation sont les composés organiques volatils et les oxydes d'azote, émis notamment par le trafic routier et les activités industrielles.
- Le dioxyde d'azote (NO₂) : formé par l'association de l'azote et de l'oxygène à haute température, les oxydes d'azote sont issus de toutes combustions d'origine fossile. Le dioxyde d'azote est principalement issu du trafic routier et du secteur industriel. Le monoxyde d'azote (NO), émis à la sortie du pot d'échappement, est oxydé en quelques minutes en NO₂. Il est ainsi retrouvé en quantité relativement importante à proximité des axes de forte circulation et dans les centres-villes.
- Les particules fines en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) : les particules ont de nombreuses origines, naturelles et anthropiques. Parmi les sources les plus importantes : les véhicules et poids lourds diesel, la combustion du bois notamment dans le secteur résidentiel, les activités industrielles ou énergétiques.

Les élus régionaux ont adopté en avril 2014 le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit permettre à chaque région, en fonction des potentialités et spécificités de son territoire, de participer à l'atteinte des objectifs et engagements pris aux échelles nationale et internationale à l'horizon 2020 et 2050 sur le climat, l'air et l'énergie. Il donne ainsi un cadre de référence pour l'action en région.

La région Rhône-Alpes s'est ainsi fixé entre autres l'objectif de réduire de 30% l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2020.

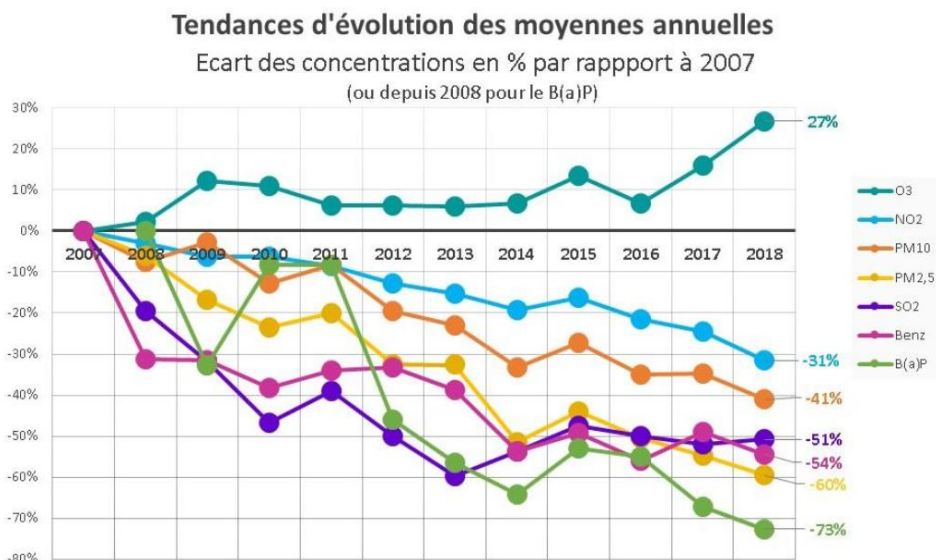
Le SRCAE concerne particulièrement la qualité de l'air en Rhône-Alpes. En lien avec l'importance de sa démographie et des activités humaines qui y sont implantées, la région est fortement émettrice de polluants atmosphériques. De plus, l'occupation humaine est concentrée dans des zones au sein desquelles les conditions topographiques ou climatiques ne favorisent pas la dispersion des polluants : vallée du Rhône, vallée alpines, cuvette grenobloise...

L'ATMO a publié en mai 2019 le bilan de qualité de l'air en 2018 qui concerne l'aire interdépartementale Drôme Ardèche.

En raison de leur topographie et de leur climatologie, le département de la Drôme et reste sensible en termes de qualité de l'air. L'axe Nord-Sud de la vallée du Rhône, très fréquenté par le trafic routier, concentre les polluants automobiles. C'est un secteur qui canalise les masses d'air en provenance d'autres territoires, parfois très chargées en polluants. Oxydes d'azote et particules sont ainsi présents dans toute la vallée du Rhône.

En outre, les températures estivales plus élevées que sur le reste de la région et l'influence du climat méditerranéen sont favorables à la formation de polluants dits secondaires comme l'ozone. Les deux départements de la Drôme et l'Ardèche sont par conséquent sensibles de manière récurrente à cette pollution à la différence des autres départements de la région.

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche restent concernés par des problèmes réglementaires concernant l'ozone avec des dépassements des valeurs cible pour la protection de la santé et de la végétation. De plus, selon les concentrations évaluées grâce à la modélisation des différents polluants sur l'ensemble du territoire, il existe de possibles dépassements réglementaires de la valeur limite annuelle en NO₂ (aux abords des voiries principales).



Source : ATMO Auvergne Rhône Alpes - Bilan Qualité de l'Air 2018

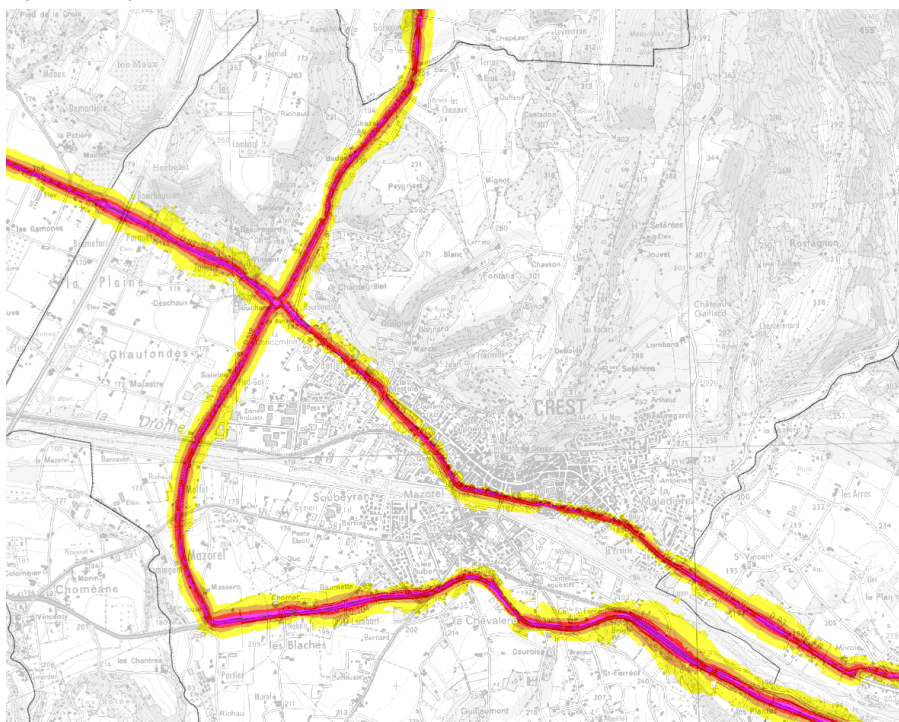
La région est concernée par l'ambrosie qui est une plante libérant un pollen fortement allergène. Les arrêtés préfectoraux prescrivant la destruction de l'ambrosie sont actuellement caducs. Il est donc préconisé de faire référence au code de la santé publique articles L.1338-1 à L.1338-5.

Nuisances

Une faible part de la population communale exposée à des nuisances sonores

- Les transports routiers et la Ligne à Grande Vitesse (LGV) : principales origines du bruit à Crest

Le principal facteur à l'origine de nuisances et pollutions sur le territoire communal est représenté par la traversée



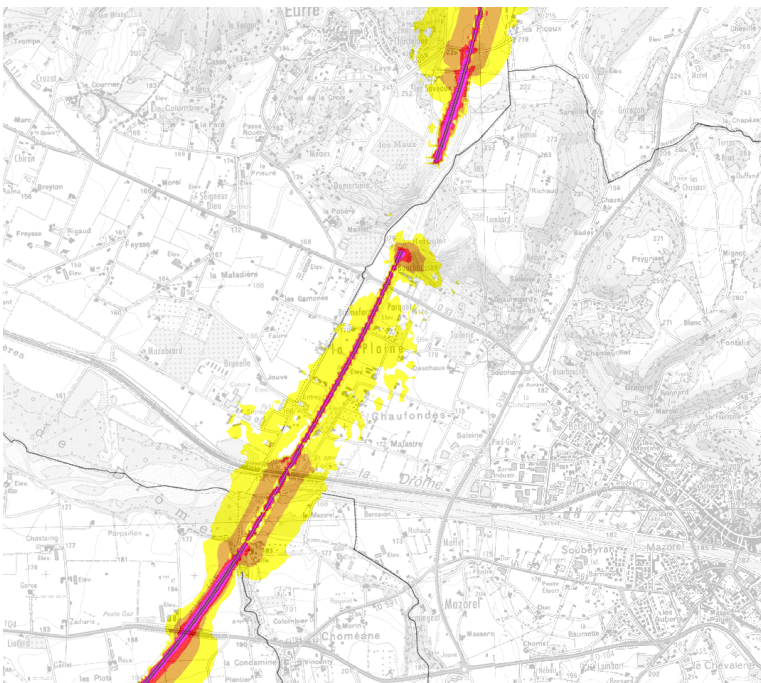
CARTE A Lden : zones exposées au bruit à plus de 55dB(A) – Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

- Lden > 55 dB (A)
- Lden > 60 dB (A)
- Lden > 65 dB (A)
- Lden > 70 dB (A)
- Lden > 75 dB (A)



CARTE A Ln : zones exposées au bruit à plus de 50dB(A) – Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

- Ln > 50 dB (A)
- Ln > 55 dB (A)
- Ln > 60 dB (A)
- Ln > 65 dB (A)
- Ln > 70 dB (A)



CARTE A Lden : zones exposées au bruit à plus de 55dB(A) – Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

- Lden > 55 dB (A)
- Lden > 60 dB (A)
- Lden > 65 dB (A)
- Lden > 70 dB (A)
- Lden > 75 dB (A)



CARTE A Ln : zones exposées au bruit à plus de 50dB(A) – Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

- Ln > 50 dB (A)
- Ln > 55 dB (A)
- Ln > 60 dB (A)
- Ln > 65 dB (A)
- Ln > 70 dB (A)

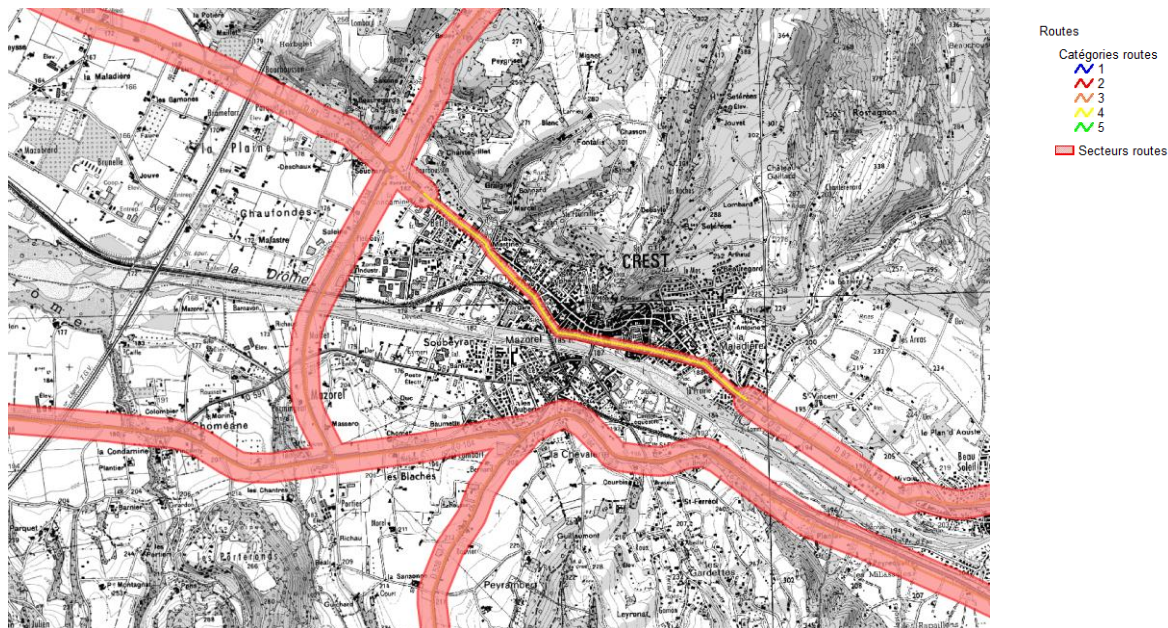
Ces données concernent les routes départementales. Les cartes de bruit permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de dénombrer les populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés. Les cartes de risque potentiel d'exposition au bruit permettent aux gestionnaires des voiries de quantifier les nuisances sonores afin d'établir, dans un deuxième temps, des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Principe d'élaboration des cartes de bruit :

Les cartes de bruit sont établies avec les indicateurs harmonisés :

« Lden » (Indicateur représentatif du niveau moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée) et « Ln » (Indicateur représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h – 6h).

Les niveaux de bruit sont évalués au moyen de modèles numériques intégrant les principaux paramètres qui influencent le bruit et sa propagation (vitesse, type d'enrobé acoustique, murs anti-bruit,...).



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Il concerne le classement sonore des réseaux routiers de plus de 5000 véhicules / jour et des réseaux ferroviaires de plus de 50 trains / jour. Il a initialement été établi dans la Drôme en 1999 en application de l'article 13 de la loi bruit, du décret du 09/01/1995 et de l'arrêté ministériel du 03/05/1996 et révisée en 2014.

La commune de Crest est concernée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Drôme par l'arrêté préfectoral n°2014324-0013 du 20 novembre 2014.

Sont concernés :

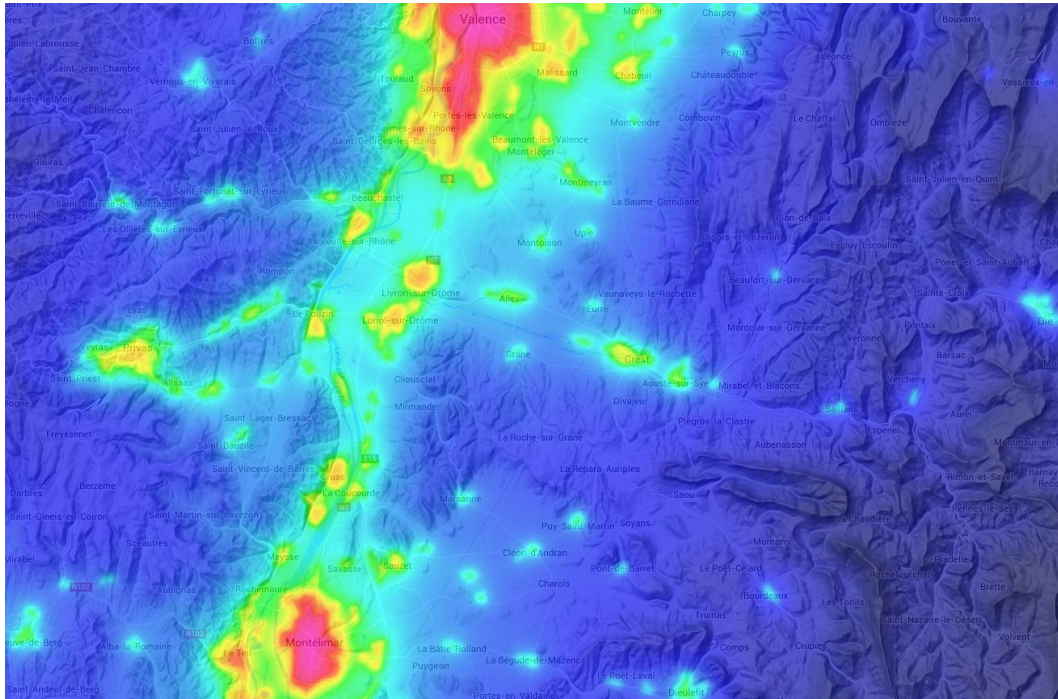
- La Ligne à Grande Vitesse,
- Les RD 93, RD 104, RD 164 et RD 538.

Un territoire impacté par la pollution lumineuse

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit. Les conséquences de la pollution lumineuse sont multiples :

- Dégradation de la santé et du confort des habitants par l'augmentation de lumière intrusive ;
- Eblouissement des usagers de la route par des éclairages surpuissants ;

- Morcellement des habitats naturels et rupture du continuum paysager et biologique ;
- Perturbation des rythmes de vie des espèces, notamment de l'avifaune et des espèces nocturnes ;
- Déséquilibre global de la chaîne alimentaire ;
- etc.



Légende :

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent.

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250 – 500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : 500 – 1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40-50° de hauteur.

Cyan : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction de conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleue : 1800-3000 étoiles : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.

Bleu nuit : 3000-5000 : bon ciel, Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Le plan régional santé environnement Auvergne Rhône Alpes

Le territoire de Crest est concerné par le 3^{ème} plan régional santé environnement Auvergne Rhône Alpes (PRSE3). Il est composé de 2 objectifs stratégiques, 3 axes, et 19 actions.

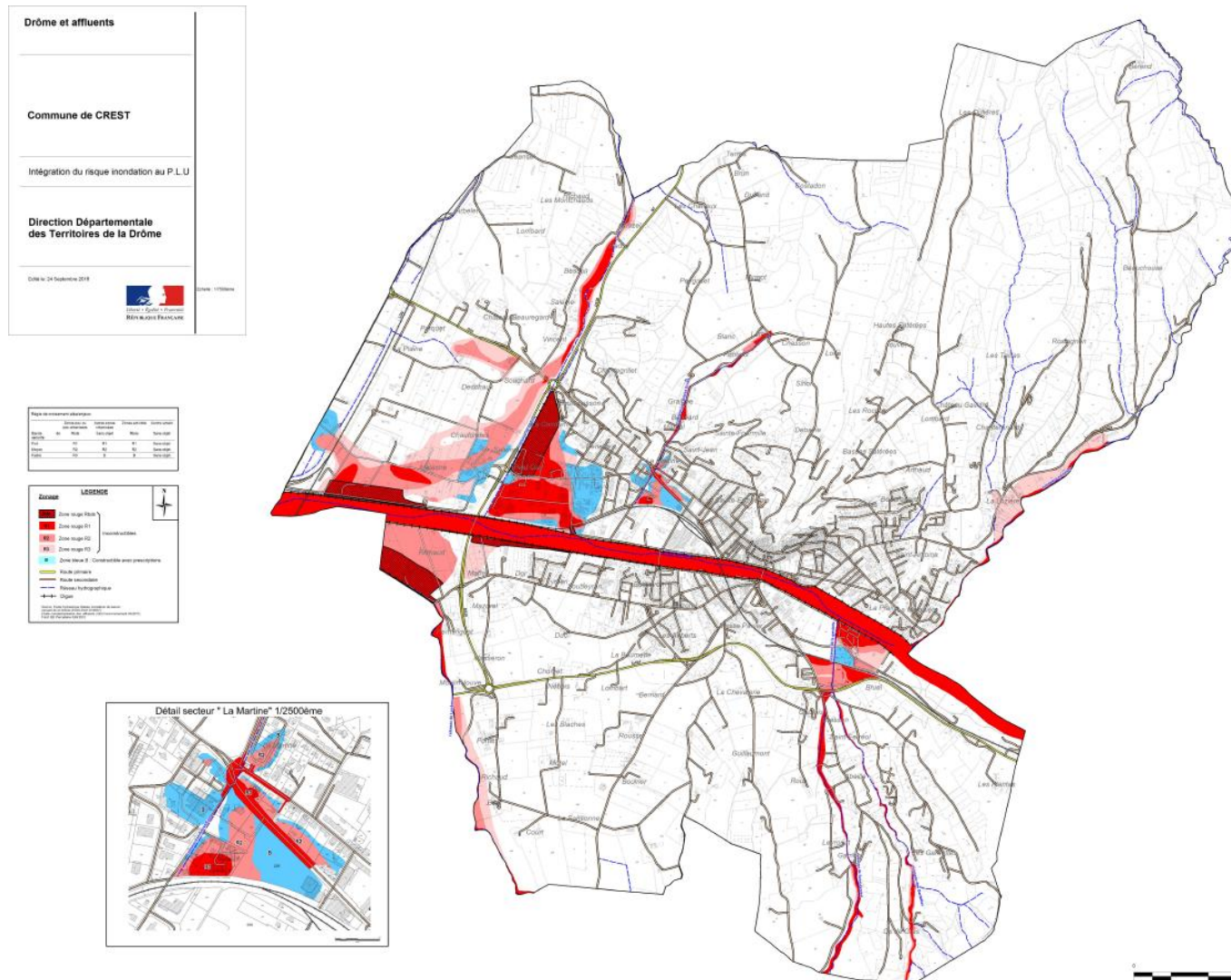
Risques naturels

Informations complémentaires sur les risques dans les annexes du rapport de présentation

Le risque inondation

Carte d'aléas inondation

Sources : Porté à Connaissance de l'Etat



Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été prescrit le 11 décembre 2008.

La doctrine de l'Etat prévoit un principe d'inconstructibilité dans l'ensemble des zones inondables présentant des aléas (lit mineur/moyen, majeur et majeur exceptionnel). Des dispositions spécifiques sont néanmoins prévues pour les constructions existantes, pour les constructions agricoles et au sein des tissus urbains actuels (sous conditions).

Entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XXe, les hommes ont cherché à se protéger des dégâts causés par les crues ainsi qu'à gagner des terres exploitables sur le lit de la rivière. Pour ce faire, sur une grande partie du cours de la Drôme (entre Crest et Livron/Loriol) où 70% du parcours est endigué. Les territoires protégés par ces ouvrages ont d'abord connu un développement des activités agricoles puis d'un habitat diffus et de quelques agglomérations. Ces ouvrages protègent également les deux principales voies de communication de la vallée : la RD 93 et la voie ferrée Valence-Gap, ainsi que de nombreuses infrastructures et voies secondaires.

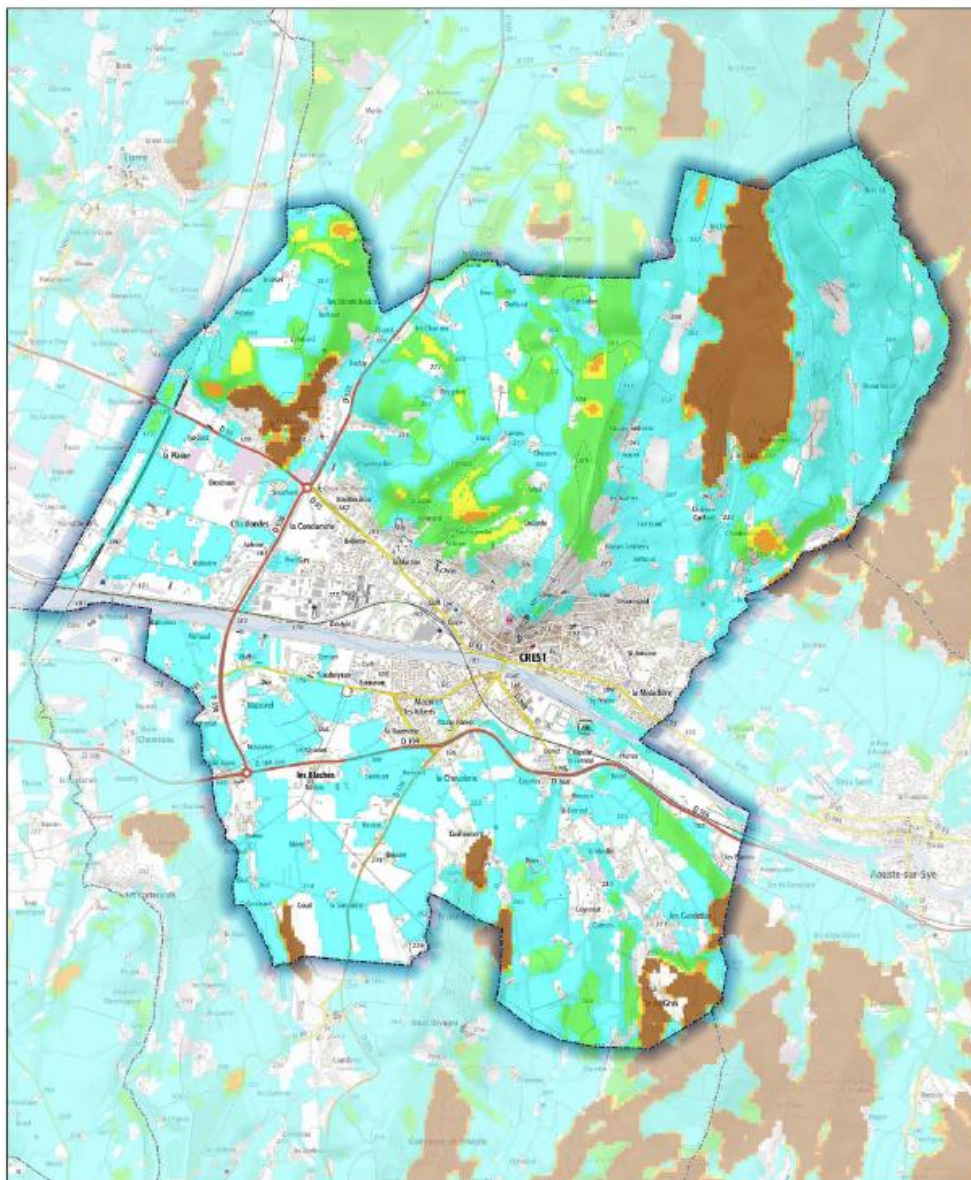
L'ensemble des digues est aujourd'hui fortement fragilisé par, d'une part, le vieillissement des ouvrages et leur manque d'entretien et, d'autre part, l'incision quasi généralisée du lit de la Drôme, qui met à nu les fondations des ouvrages et les fragilise. Le risque inondation est donc souvent très présent, notamment sur les communes riveraines de la Drôme à l'aval du bassin versant (Loriol, Livron, Grâne, Allex, etc.).

Cette situation a largement été mise en avant par les différentes études réalisées sur le bassin versant (ISL, SOGREAH, BCEOM, etc.) et nécessite donc une attention particulière.

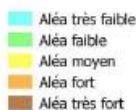
Le risque de feu de forêt

Carte d'aléa feux de forêt

Sources : Porté à Connaissance de l'Etat



Sources : ©IGNF Scan 250,
©IGNF BD CARTO® version 3-1,
Agence MTD, Juin 2017
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - septembre 2018



ECHELLE : 1 / 25000



La commune est ponctuellement concernée par de l'aléa feu de forêt dans les secteurs boisés. Ces aléas sont globalement très faibles sur la majorité du territoire, et ponctuellement moyen à très fort sur certains secteurs.

La cartographie de l'aléa et du risque a été mise à jour en 2017 dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Drôme.

L'aléa résulte du croisement de deux paramètres :

- L'occurrence (probabilité pour une zone donnée d'être touchée par un feu)
- La puissance de ce feu sur la zone en fonction du type de végétation et de la pente.

Pour cela, sont intégrées dans le calcul sur la base des données disponibles en 2017 :

- les statistiques feux de forêts,
- l'évolution de la végétation (dernière version disponible de l'Inventaire Forestier National -IFN-BD forêt version 2-, basée sur des prises de vue aériennes de 2006),
- l'évolution de l'urbanisation,
- la topographie,
- les conditions de vent.

Le document « Mise à jour de la cartographie des territoires exposés à un risque d'incendie de forêt », produit par l'Agence MTDA en octobre 2017, donne le détail de la méthode et des hypothèses retenues. Cette méthode de cartographie et les données de base disponibles ont évolué et gagné en précision par rapport au premier travail produit en 2003. Cela permet de mettre à jour à la fois :

- La cartographie des territoires exposés aux incendies et la délimitation des territoires à risque très faible à faible,
- La cartographie des territoires où l'urbanisation (actuelle et future) est exposée à un risque moyen à très fort.

L'utilisation de la carte est optimale à des échelles variant du 1/100 000 au 1/25 000ème.

Elle n'est pas adaptée pour une analyse à l'échelle cadastrale.

Le risque résulte du croisement entre un aléa (phénomène feu de forêt défini par sa probabilité et son intensité) et les enjeux exposés (constructions, installations et activités), compte tenu de leur défendabilité (présence et niveau d'équipements de défense : voies d'accès, poteaux d'incendie...). La carte d'aléa n'est donc pas un zonage du risque incendie de forêt.

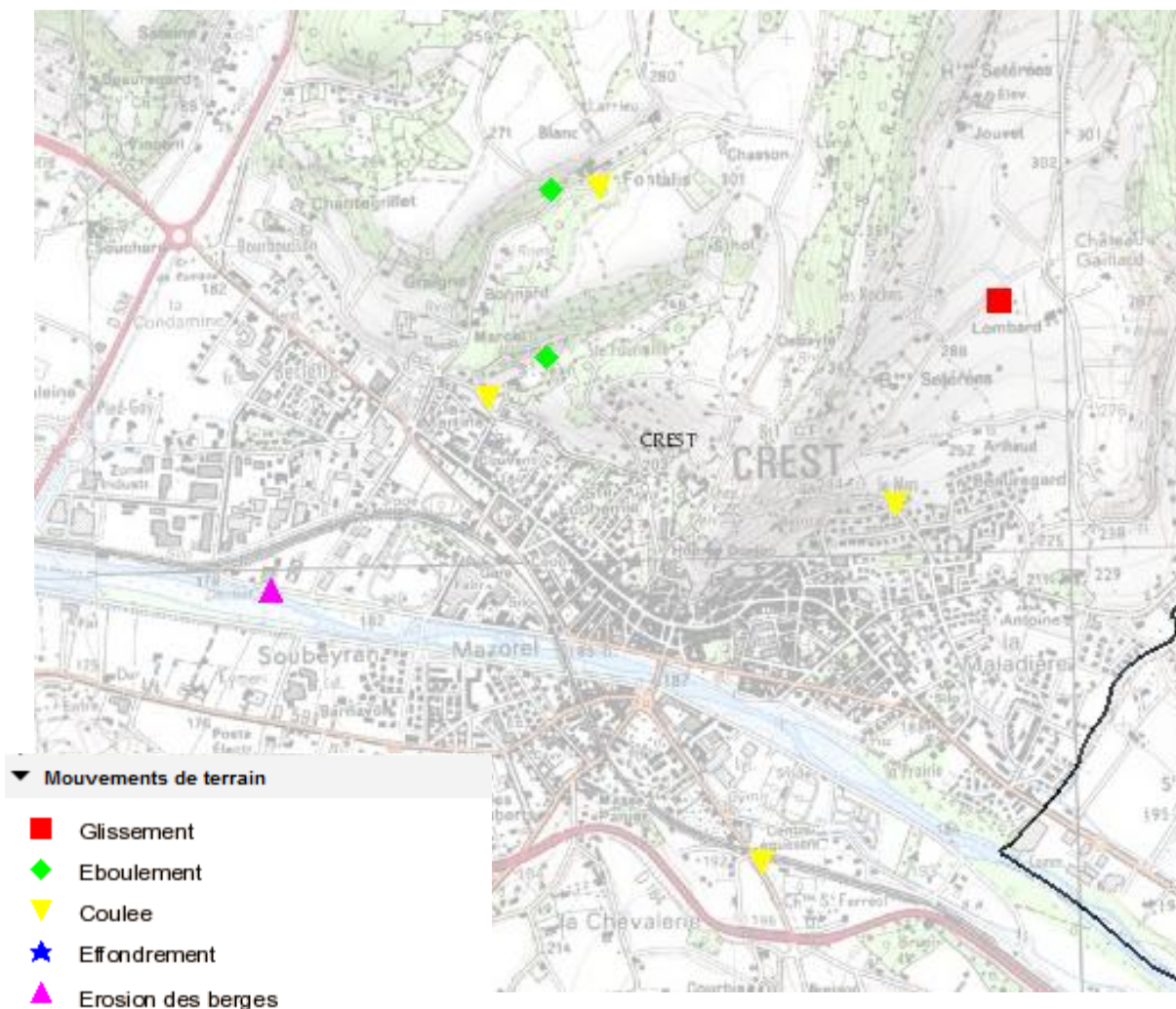
Un relief sensible aux mouvements de terrain

La topographie de la commune de Crest et ses versants en pente induisent des risques de mouvements de terrain comme les glissements, coulée ou éboulements.

La carte ci-après recense les évènements connus sur le territoire de Crest.

Carte de recensement des mouvements de terrains

Sources : www.georisques.gov.fr

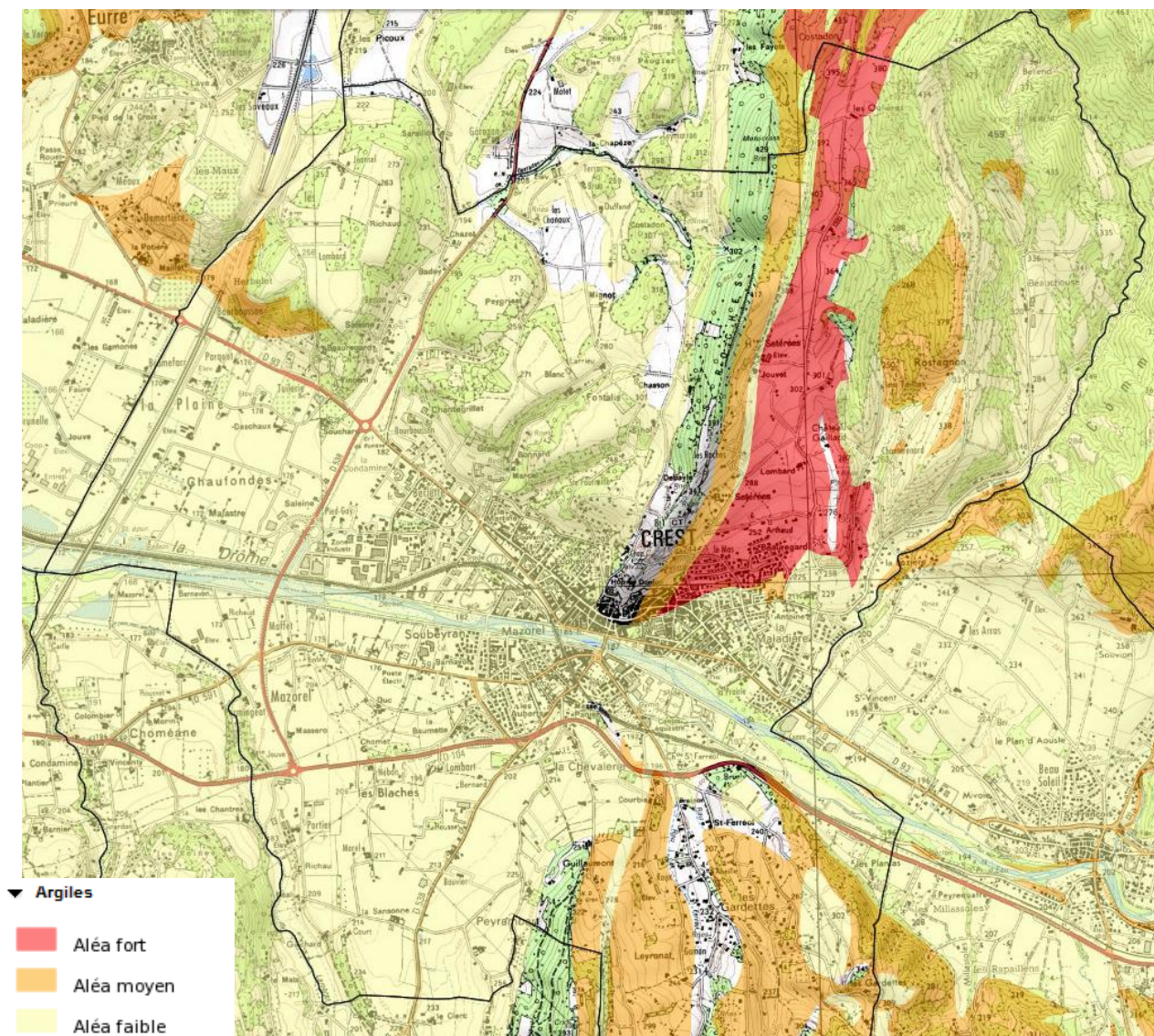


La nature des terrains du territoire de Crest implique un secteur soumis au risque de retrait/gonflement des argiles.

Situé sur le versant au nord de l'agglomération de Crest, des couches argileuses présentes des risques moyen à fort. Sur le versant sud, c'est un aléa moyen qui est concerné.

Carte d'aléa retrait gonflement des argiles

Sources : www.argiles.fr

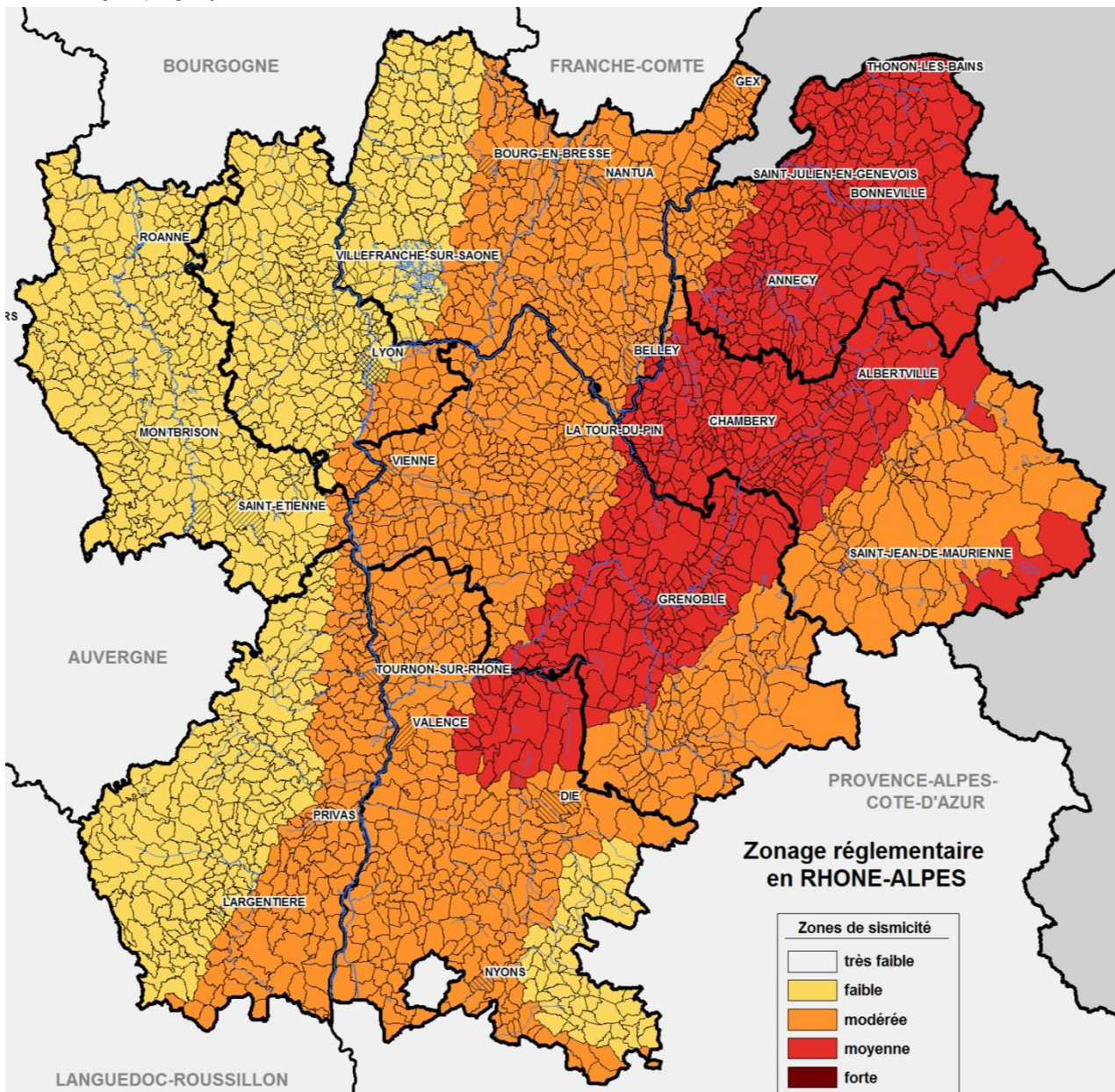


Un risque sismique modéré

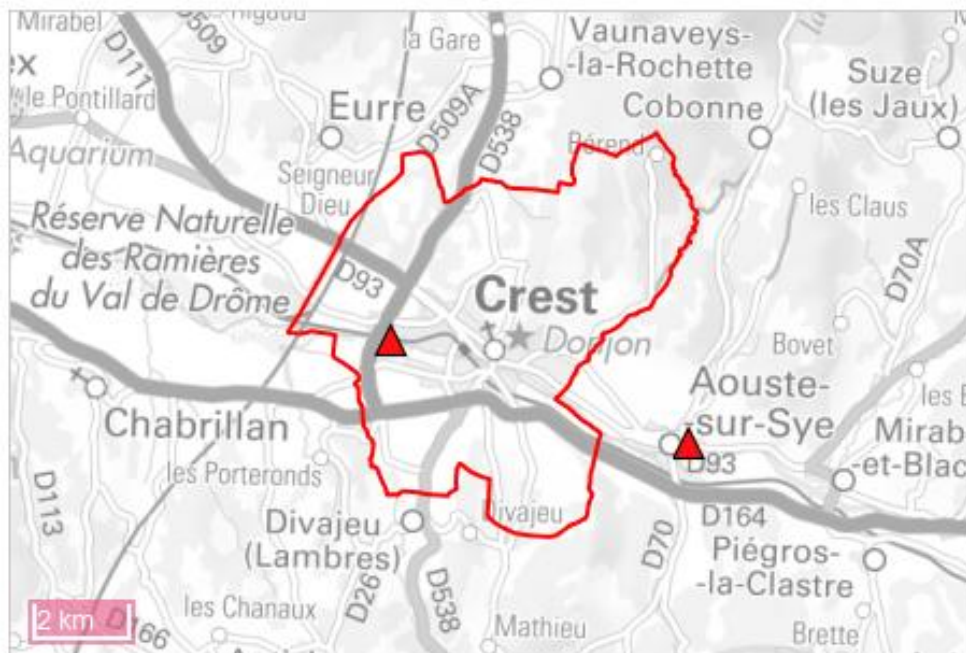
La commune de Crest est classée en aléa sismique de niveau modéré.

Carte du zonage sismique

Sources : www.georisques.gouv.fr



Au sein du territoire, 1 site fait l'objet d'un site pollué ou potentiellement pollué par l'inventaire (BASOL). Il s'agit d'une agence d'exploitation EDF GDF Services située 6, quai Pied Gai. Le site est qualifié de « site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours ».



Source : Géorisques - BASOL

La commune de Crest est aussi concernée par le permis de recherche dit de « Val de Drôme » géothermie à haute température, accordé à la société Fonroche Géothermie.

Rupture de barrage

Le territoire est soumis au risque de rupture de barrage avec la présence d'une retenue dans le quartier Saint-Antoine.

Il existe une étude de danger permettant d'évaluer les aléas en cas d'accident (voir annexes du rapport de présentation).

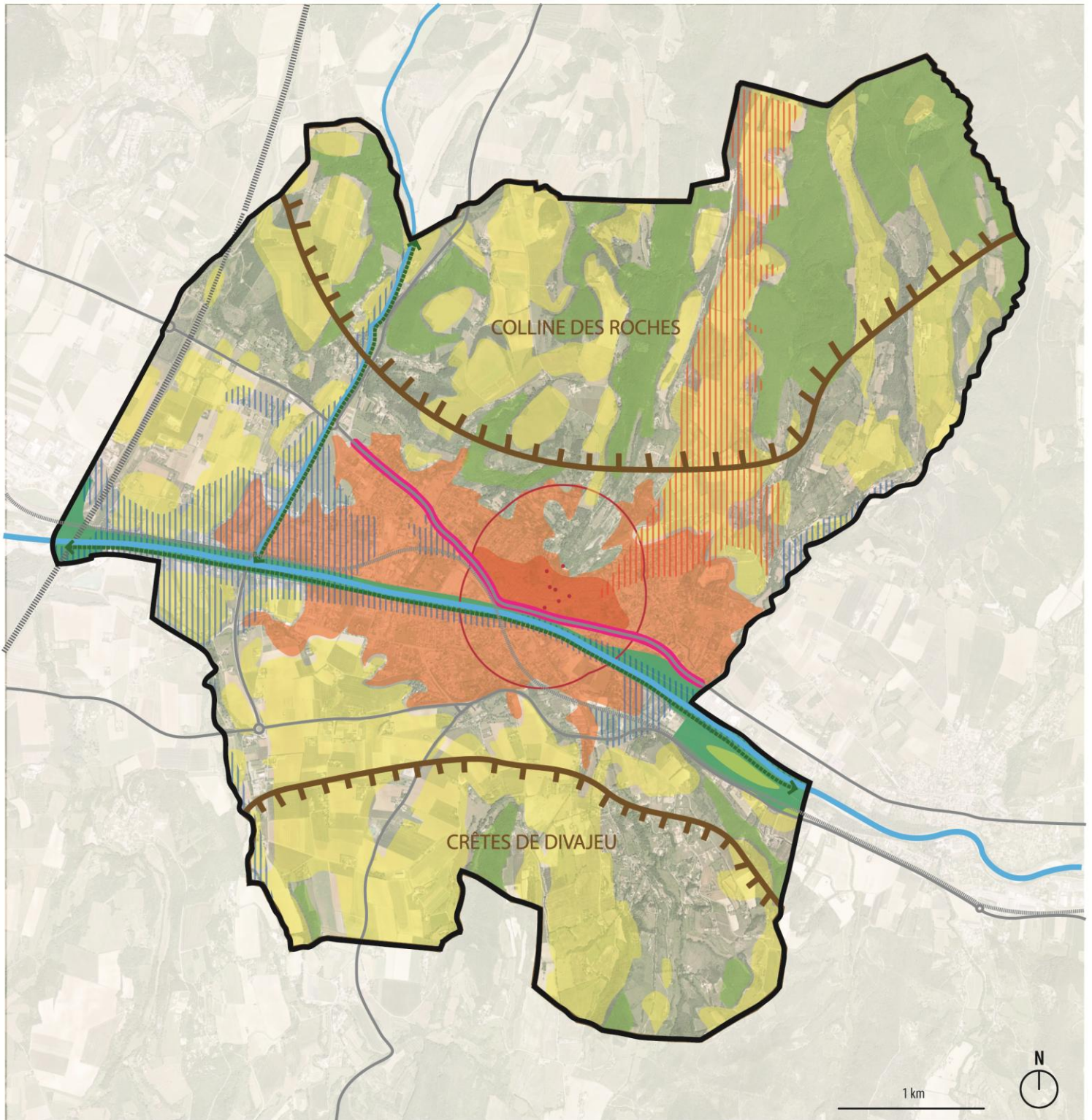
ENJEUX

- Une fluidité du trafic des voies principales à améliorer afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations alentours ;
- Des déplacements doux à développer ;
- Un développement urbain à planifier en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune ;
- Des abords des voies passagères à gérer afin d'atténuer les nuisances pour les habitations ;
- Un usage des éclairages nocturnes sur la commune à limiter ;
- Un développement urbain à interdire dans les zones soumises à un risque fort ;
- Des normes et préconisations spécifiques aux risques naturels et technologiques à intégrer, de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- Une information et une sensibilisation aux différents risques à effectuer auprès du grand public.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

THEMATIQUES	ATOUS / OPPORTUNITES	CONTRAINTES / FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Patrimoine et cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un vaste espace naturel avec les massifs au nord et au sud du territoire communal ; -Des périmètres à statut au sein et aux portes du territoire communal, avec une richesse biologique importante (habitats et espèces animales et végétales remarquables). -Une trame bleue structurant le territoire. -Un paysage forgé par des éléments structurants comme la colline des Roches, les coteaux de Divajeu, la rivière Drôme, le centre-ancien dominé par la Tour de Crest. -Une qualité paysagère valorisée avec des perspectives visuelles permises par le relief. -Une agriculture encore importante ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ruptures et des obstacles comme les infrastructures routières, ferroviaires ou les taches d'urbanisation contraignant les fonctionnalités et les continuités écologiques entre les espaces naturels réservoirs de biodiversité ; -Un développement urbain diffus nuisant à la qualité et à la préservation des espaces agricoles et naturels ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Un étalement urbain qui doit être stoppé dans les espaces agricoles pour préserver la biodiversité ; Des ripisylves à préserver, notamment celles de la rivière Drôme, dans le prolongement de la réserve naturelle à l'ouest du territoire communal ; -Une urbanisation au niveau des franges naturelles qui peut altérer le fonctionnement des écosystèmes, à maîtriser ; -Un développement des usages récréatifs de la nature à structurer et accompagner en sensibilisant les usagers ; -Des limites claires à l'urbanisation à définir en maintenant les continuités agricoles ; -Des cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurant à préserver ; -Une qualité des espaces publics à garantir pour mettre en valeur les paysages urbains ; -Une mise en valeur du patrimoine local riche et diversifié, de l'architecture traditionnelle et des éléments bâtis d'intérêt patrimonial en centre ancien doit être poursuivie ; -Réaliser un travail sur les formes urbaines et leur insertion dans le tissu urbain existant.

THEMATIQUES	ATOUTS / OPPORTUNITES	CONTRAINTES / FAIBLESSES	ENJEUX
<p>Ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines ; -Une amélioration de la qualité des eaux superficielles ces dernières années ; -Un réseau d'irrigation, une richesse pour l'agriculture, les espaces verts, la biodiversité et le paysage ; -Des terres fertiles et propices aux cultures agricoles -Des énergies renouvelables (solaires) mobilisables. 	<ul style="list-style-type: none"> -Une dépendance énergétique due à une faible production sur la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Une amélioration de la qualité des eaux à poursuivre ; -Des réseaux d'irrigation à préserver ; -Des parcelles agricoles ayant une valeur agronomique élevée à préserver -Une consommation d'énergie liée au développement urbain à réduire ; -Des performances énergétiques des constructions à améliorer ; -Des énergies renouvelables à développer, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune.
<p>Effets sur la santé humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Une bonne qualité de l'air sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> -Des ruptures et des obstacles contraignant les continuités écologiques; -Un développement urbain diffus nuisant à la qualité et à la préservation des espaces agricoles et naturels ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Une fluidité du trafic des voies principales à améliorer afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations alentours. - Des déplacements doux à développer. - Un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficient à maintenir ; - Un développement urbain à planifier en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune ; - Des abords des voies passagères à gérer afin d'atténuer les nuisances pour les habitations ; - Un usage des éclairages nocturnes sur la commune à limiter. - Un développement urbain à interdire dans les zones soumises à un risque fort. -Des normes et préconisations spécifiques aux risques naturels et technologiques à intégrer, de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens. -Une information et une sensibilisation aux différents risques à effectuer auprès du grand public.



Perdurer les opérations de mise en valeur du paysage urbain

Définir des limites claires à l'urbanisation et maintenir les interactions avec les espaces naturels et agricoles

Stopper le mitage urbain dans les espaces agricoles et naturels

Préserver les espaces boisés

Prendre en compte le risque inondation

Intégrer le risque mouvement de terrain dans le développement urbain

Limite du périmètre ZNIEFF

Réduire les nuisances sonores sur l'axe principal traversant le centre-ville

Périmètre de protection des monuments historiques

Préserver les éléments architecturaux présentant un intérêt patrimonial

Préserver les reliefs remarquables (fronts visuels) et les panoramas

Lutter contre l'altération de la qualité des eaux et préserver les ripisylves des cours d'eau

Conforter les principales continuités écologiques